UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'Usumbura

Ndabarushimana, Arcade; Sous la direction du : Dr. Eric Ndayisaba

2024
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1962

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIETE, POUVOIRS, TERRITOIRE

ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OPTION : HISTOIRE

IMPACT DE LA COLONISATION ET DES ECHANGES COMMERCIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN : ETUDE DE CAS D'USUMBURA

Par

Arcade NDABARUSHIMANA

<u>Directeur de Mémoire</u> :

Dr. Eric NDAYISABA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire

Bujumbura, Septembre 2024

Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'Usumbura

Membres du jury

Dr. Eric NDAYISABA : Département des Langues et Sciences Humaines (ENS) : Directeur

Dr. Jean Marie NDUWAYO : Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Président du Jury

MSC. Jean Berchmans NDIHOKUBWAYO : Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Secrétaire du jury

DEDICACE

A notre chère épouse ;

A nos regrettés parents ;

A nos frères et sœurs ;

A nos oncles et tantes ;

A tous nos amis et connaissances ;

A tous ceux qui nous sont chers ;

Nous dédions ce mémoire

REMERCIEMENTS

Si le présent travail est le fruit de notre effort, la contribution des uns et des autres est très importante.

Ainsi, nos sincères remerciements s'adressent particulièrement au Docteur Éric NDAYISABA, Directeur de ce mémoire, pour ses suggestions et ses importantes remarques ainsi qu'à tous les professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en Master SPTD pour leur contribution à notre formation tant académique que morale.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à nos regrettés parents, à notre chère épouse, aux familles NSHIMIRIMANA Célestin et NDAYISHIMIYE Révérien pour le soutien moral et matériel qu'ils nous ont apporté tout le long de nos études et surtout au cours de la réalisation de ce travail.

Enfin, il nous convient de remercier les services des archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la bibliothèque centrale de l'Université du Burundi. Que tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de la réalisation de ce mémoire soient rassurés de notre grande reconnaissance.

Arcade NDABARUSHIMANA

Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'Usumbura

RESUME

Ce travail traite l'impact de la colonisation, les échanges commerciaux sur le développement urbain : Etude de cas d'Usumbura. En choisissant ce sujet, nous avons voulu apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'histoire des échanges et des marchés dans un espace urbain en développement. Nous nous sommes également intéressés par les rapports socio-économiques entre la région d'Usumbura et l'arrière pays.

La présente étude se révèle problématique dans la mesure où certaines interrogations tournent autour de la ville d'Usumbura sur les régions environnantes à travers les échanges commerciaux est notre principale question. Les objectifs des puissances colonisatrices en créant les marchés, les moyens mis en œuvre pour maintenir et développer ces derniers ainsi que leurs retombées dans la vie quotidienne des Burundais en général et les habitants d'Usumbura en particulier porte également notre attention.

Nous pensons que le site et la situation de la ville sur la côte septentrionale du Lac Tanganyika ont favorisé son expansion rapide d'année en année, grâce à l'afflux massif des capitaux, de commerçants et de main d'œuvre tant nationale qu'étrangère. En effet, la région qui abrite la ville d'Usumbura connaissait déjà les échanges avant l'arrivée des Européens. Le contact avec le monde extérieur aurait contribué au développement des échanges de cette région.

Concernant la méthodologie utiliséen nous nous sommes servis des différents documents se trouvant dans les Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque Centrale de l'Université du Burundi entre autres les ouvrages généraux, les thèses, les mémoires, les articles, les bulletins officiels ainsi que les rapports de l'administration coloniale.

Au cours de notre travail, nous avons constaté que les échanges existaient bien avant l'arrivée des Européens c'est-à-dire avant la colonisation dans notre région d'étude.

Le commerce se réduisait à l'échange des biens contre d'autres, de gré à gré. Il y avait donc la prédominance du système de troc. Les marchés créés ont contribué à la promotion du commerce intérieur ce qui a permis de capitaliser la monnaie et les marchandises. Le développement des échanges a été important instrument dans le processus d'émancipation politique. Meilleur cadre des échanges, les marchés ont été à l'origine d'importants changements d'ordre économique et socio-culturel au sein de la société burundaise.

Mots clés : Colonisation, échanges commerciaux, Usumbura, développement urbain.

Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'Usumbura

ABSTRACT

This work deals with the impact of colonization, trade on urban development: Case study of Usumbura. By choosing this subject, we wanted to make our modest contribution to the knowledge of the history of trade and markets in a developing urban area. We were also interested in the socio-economic relationships between the Usumbura region and the hinterland.

This study is problematic insofar as some questions revolve around the city of Usumbura on the surrounding regions through trade is our main question. The objectives of the colonizing powers in creating the markets, the means implemented to maintain and develop them as well as their repercussions on the daily lives of Burundians in general and the inhabitants of Usumbura in particular also attract our attention. We believe that the site and the situation of the city on the northern coast of Lake Tanganyika have favored its rapid expansion from year to year, thanks to the massive influx of capital, traders and labor, both national and foreign. Indeed, the region that houses the city of Usumbura already knew trade before the arrival of the Europeans. Contact with the outside world would have contributed to the development of trade in this region.

Concerning the methodology used, we used the various documents found in the National Archives, the National Library and the Central Library of the University of Burundi, among others general works, theses, dissertations, articles, official bulletins as well as reports from the colonial administration.

During our work, we found that trade existed well before the arrival of the Europeans, that is to say before colonization in our study region.

Trade was limited to the exchange of goods for others, over the counter. There was therefore the predominance of the barter system. The markets created contributed to the promotion of internal trade, which made it possible to capitalize on currency and goods. The development of trade was an important instrument in the process of political emancipation. Better framework for trade, the markets were at the origin of important economic and socio-cultural changes within Burundian society.

Key words: Colonization, trade, Usumbura, urban development.

TABLE DES MATIERES

Membres du jury……..……..i

DEDICACE……..……..ii

REMERCIEMENTS…….……...……iii

RESUME…….…….……iv

ABSTRACT…….……..v

TABLE DES MATIERES……vi

LISTE DES TABLEAUX……..……..ix

LISTE DES FIGURES…….……..……..ix

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS…….……..x

Avant-propos……..……..xii

INTRODUCTION GENERALE 1

1. Choix et intérêt du sujet 1
2. Problématique et hypothèses 2
3. Méthodologie de Travail 4
4. Délimitation et subdivision du travail 4
5. Les difficultés rencontrées 5
6. Revue de la littérature 5

CHAPITRE I. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS DANS LA REGION D'USUMBURA 7

I.1. Les échanges avant la conquête coloniale 7

I.1.1. Le troc comme principal moyen d'échange 9

I.1.2. Les types d'échange dans la région d'Usumbura 10

I.1.2.1. Les échanges de voisinage 10

I.1.2.2. Les échanges entre différentes régions 10

I.1.2.3. Les échanges interrégionaux : cas de relations d'échanges avec le Mugamba 11

I.1.2.4. Les échanges avec l'éxtérieur 12

I.2. Les caractéristiques des marchés d'avant la colonisation 14

I.3. Les marchés à l'époque coloniale 15

I.3.1. L'organisation des échanges et les produits échangés 15

I.3.2. Les marchés pendant la période coloniale allemande 16

I.3.3. Les réactions de la population suite à la suppression des marchés 19

I.3.4. Les retombées économiques de la maladie du sommeil sur le développement des échanges marchands 19

I.3.5. Les marchés pendant l'occupation belge 21
I.3.5.1. Les motifs politiques de la création des marchés 21
I.3.5.2. Les visées économiques de la création des marchés 22
I.4. Les principaux acteurs du développement des échanges commerciaux à Usumbura 28
I.4.1. Le rôle des commerçants ambulants 28
I.4.2. La contribution des Musulmans dans le domaine commercial 29
I.4.3. Le rôle des missionnaires dans la création des marchés 30
I.4.4. Les communautés indiennes et leur impact dans les échanges 31
CHAP II. LA MISE EN VALEUR COLONIALE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX 35
II.1. Historique de la ville d'Usumbura 35
II.1.1. La ville d'Usumbura avant la période coloniale 35
II.1.2. La ville d'Usumbura sous la colonisation allemande (1896-1916) 36
II.1.3. La ville d'Usumbura pendant la période coloniale belge (1916-1962) 38
II.2. Les mesures économiques de la puissance colonisatrice 39
II.2.1. Le pouvoir et les marchés 40
II.2.2. La monétarisation des échanges 42
II.2.3. L'intensification des cultures commerciales 44
II.2.4. La création et l'intensification des marchés dans le territoire d'Usumbura 44
II.3. Le rôle des taxes sur les marchés 47
II.4. La localisation et la description des marchés d'Usumbura 47
II.5. L'organisation et le fonctionnement des marchés 49
II.5.1. La réglementation des marchés 49
II.5.2. L'ordre et la sécurité des biens et des personnes aux marchés 49
II.5.3. L'organisation des places de ventes aux marchés 51
II.6. La ségrégation raciale dans les marchés 53
II.7. Les différentes réactions face à la politique coloniale des marchés 55
II.7.1. L'impact de la naissance de la chambre de commerce et d'Industrie sur les échanges 55
II.7.2. L'action de l'ONU dans le développement du commerce des indigènes 56
II.7.3. Les réactions du conseil supérieur du pays (CSP) 59
II.7.4. Echanges commerciaux et idelogie d'émancipation politique : le cas des coopératives créées par Rwagasore 60
II.7.5. Les Partis politiques face à la politique coloniale des marchés 62

II.7.6. Les revendications des commerçants Burundais face à la politique commerciale discrminatoire 63

CHAP III. LES TRANSFORMATIONS RELATIVES AUX ECHANGES COMMERCIAUX A USUMBURA ET LES MILIEUX ENVIRONNANTS 66

III.1. Effet des échanges sur la production rurale et l'approvisionnement 66

III.1.1. La production agricole 66

III.1.2. La production d'élevage 68

III.1.3. Les marchés et le développement de la pêche 70

III.2. Les produits importés 71

III.3. L'apport financier des marchés à la caisse administrative des chefferies 72

III.4. L'amélioration des circuits commerciaux et de la formation des prix 72

III.4.1. Les circuits commerciaux sans intervention des intermédiaires 73

III.4.2. Les circuits commerciaux avec intervention des intermédiaires 74

III.5. L'importance des voies de communication dans le commerce 76

III.5.1. La mise en place des infrastructures de communication 76

III.5.2. Le transport et le développement des échanges commerciaux 77

III.6. Les marchés et la vulgarisation de la monnaie 80

III.7. Le développement des échanges et le recul des famines 80

III.8. Le développment des échanges comme facteur d'urbanisation 82

III.9. Les effets socio-culturels des marchés 83

III.9.1. La mobilité sociale et la circulation de l'information 83

III.9.2. Changement dans les modes de consommation et d'habillement 84

III.9.3. La contribution des marchés à l'effort de guerre 85

III.9.4. Vers la naissance d'une classe commerçante 86

III.9.5. La naissance des centres musulmans et la diffusion de la langue swahilie 87

CONCLUSION GENERALE 90

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE 93

ANNEXES 98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les produits échangés entre la région d'Imbo et celle du Mugamba12
Tableau 1: Évolution des marchés dans le territoire d'Usumbura entre 1918 et196025
Tableau 2 : Liste des entreprises indiennes à Usumbura en 1936.....33
Tableau 4: Évolution des prix de certains produits locaux de 1918 à 1928 à Usumbura en francs belges par kg.....43
Tableau 5 : Périodicité des marchés en territoire d'Usumbura en 194650
Tableau 6 : Coopératives Indigènes agréées entre 1952-195961
Tableau 7: Le nombre de bétail vendu sur les marchés organisés en 1941et 1943 en territoire d'Usumbura69
Tableau 8 : Importation des houes et des machettes de 1926 à 1938 par le port d'Usumbura.....71
Tableau 9: Principales régions de provenance de certains produits vendus à Bujumbura.....75

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les principaux marchés de la plaine du Tanganyika en 18858
Figure 2 : Les marchés créés après l'apparition de la maladie du sommeil18
Figure 3 : Voies de communications et des échanges au Burundi en 191678

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AN : Archives Nationales
BACB : Bulletin Agricole du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
BOB : Bulletin Officiel du Burundi
CAC : Caisse Administrative des Chefferies
CC : Centre Commercial
CCB : Centre de Civilisation Burundaise
CCI : Centre de Commerce International
CEC : Centre Extra-Coutumier
CEPSI : Centre d'Etude des Problèmes Sociaux Indigènes
CN : Centre de Négoce
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COPICO : Coopérative Indigène de Consommation
CURDES : Centre Universitaire de Recherches pour le Développement Économique et Social
EFI : École de Formation d'Instituteurs
ENS : Ecole Normale Supérieure
ESTA : École Secondaire des Techniques Administratives
ETS : École Technique Secondaire
FAO : Organisation pour l'Aliementation et l'Agriculture
FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FSEA : Faculté des Sciences Économiques et Administratives
HAV : Homme Adulte et Valide
Idem : Même chose
IRCB : Institut Royal Colonial Belge
ISTEEBU : Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MI : Marché Indigène
MP : Marché Public
MTPE : Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
MPB : Mouvement Progressiste du Burundi
OCAF : Office des Cités Africaines
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCIRU : Office des Cafés Indigènes du Ruanda-Urundi
ONU : Organisation des Nations Unies

Op.cit. : Opere citato (ouvrage déjà cité)

ORSTOM : Office des Recherches Scientifiques et Techniques d'Outre-Mer

P : Page

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PP : Telle page à telle page

PUF : Presses Universitaires de France

RABRU : Rapport sur l'Administration Belge du Ruanda-Urundi

RAPB : Rapport Annuel des Pères Blancs

RARU : Rapport Annuel sur le Ruanda-Urundi

RU : Ruanda-Urundi

SAE : Service des Affaires Économiques

SIRUCO. : Société Industrielle du Ruanda-Urundi et du Congo-Belge

SOBECOV : Société Burundaise d'Entreposage et de Commercialisation des produits Vivriers

SPTD : Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable

UB : Université du Burundi

UCL : Université Catholique de Louvain

ULB : Université Libre de Bruxelles

UPRONA : Unité et Progrès National

Avant-propos

Depuis longtemps, les échanges se faisaient sous forme de troc au Burundi. Le troc est donc la plus ancienne forme d'échange commerciale du monde en générale et du Burundi en particulier dans le sens pur du terme. Le pays est entré dans une économie de marché avec la création, la réglementation et la surveillance des marchés par les autorités coloniales.

Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'Usumbura

INTRODUCTION GENERALE

1. Choix et intérêt du sujet

Avant la colonisation, les échanges commerciaux étaient essentiellement dominés par le troc : échange de produit contre produit. C'est au début du XXème siècle que le Burundi est entré dans les circuits commerciaux modernes. La conquête d'une colonie équivalait à une conquête de l'espace commercial. De ce fait, chaque puissance cherchait à s'approprier le plus de colonies.

Le Burundi successivement sous la domination allemande puis belge n'a pas échappé à cette réalité. Ainsi, par le biais de la colonisation, l'économie de marché s'est développéé au détriment du troc. Après l'occupation effective de leurs colonies, chaque puissance coloniale élabora une politique à suivre dans le but de faire pénétrer et renforcer les relations commerciales.

À travers notre travail, nous avons voulu apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'histoire des échanges et des marchés dans un espace urbain en développement. Les différents chercheurs se sont souvent interessés au monde rural. Nous sommes également intéressés par les rapports socio-économiques entre la région d'Usumbura et l'arrière pays. Notre objectif est donc de montrer les évolutions socio-économiques relatives à la politique coloniale.

Usumbura était une ville neuve édifiée par l'administration coloniale allemande sur la côte septentrionale du lac Tanganyika. Son site et sa situation favoriseront, malgré quelques contraintes, son expansion rapide d'année en année, grâce à l'afflux massif de capitaux, de commerçants et de main d'oeuvre tant nationale qu'étrangère. Le pouvoir colonial belge maintient en 1918 la suprématie de ce centre en lui conférant le statut de capitale politique et économique.

L'organisation et l'orientation des marchés dépendaient de la politique que l'autorité coloniale appliquait en matière d'échanges. Notre travail s'intitule « *Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'usumbura*». Nous voulons étudier l'évolution des échanges et des marchés consécutifs à la mise en valeur coloniale dans un espace urbain en développement : Usumbura.

Notre travail s'intéresse à une région particulière, Usumbura, la principale ville du pays, dans ses mutations socio-économiques sur une période de longue durée.

En effet, les marchés présentaient un aspect très important dans l'ensemble des échanges économiques. Pour les colonisateurs Allemands et Belges sans le marché la collecte de l'impôt et la circulation de la monnaie ne pouvait pas se faire facilement. Il s'avérait donc nécessaire de créer et multiplier les marchés dans tout le pays pour faire circuler la monnaie, drainer l'impôt et les taxes dans les caisses de l'administration.

Les marchés sont d'une très grande importance dans la vie économique d'un pays mais aussi dans les l'évolution sociale. Ils sont générateurs de certaines mutations dans la façon de vivre de la population.

Une attention particulière était donc accordée au développement des marchés d'autant plus qu'ils procuraient des recettes remarquables dans les caisses de l'État. Ainsi, un marché est une infrastructure sociale et économique pour différentes activités commerciales qui s'opèrent et l'emploi qu'offre à certaines gens. Le marché suscite un intérêt certain dans la mesure où il revêt une importance dans la vie socio-économique du milieu environnant, voir les régions éloignées. Le marché se présente aussi comme le miroir de l'économie du pays. Le niveau du développement économique du pays ainsi que l'évolution de certaines mœurs peuvent se lire à travers le marché.

C'est à Usumbura, capitale économique que l'on trouve le port et l'aéroport international qui participent considérablement au désenclavement du pays. Au demeurant, Usumbura constituait donc une zone privilégiée par laquelle passaient presque la totalité des produits avant d'être acheminés vers les centres commerciaux des provinces du pays. Usumbura était le plus grand centre commercial du pays où convergeaient tous les circuits commerciaux d'approvisionnement de la ville et d'où partaient tous les produits manufacturés importés pour être distribués dans les centres commerciaux de l'intérieur. Usumbura constituait le centre de transit des produits grâce à son port lacustre et son aéroport international.

2. Problématique et hypothèses

Dans le Burundi précolonial, les échanges commerciaux n'étaient pas développés sauf dans la région du lac Tanganyika. En effet, les marchés avec circulation de monnaie sont une création du colonisateur. En l'absence des marchés "organisés", le système transactionnel qui prévalait était le troc. Les transactions s'effectuaient en nature c'est -à- dire produit contre produit.

Selon Pierre LEURQUIN, jusqu'en 1921, l'usage de la monnaie était inconnu de la plus grande partie des habitants du Ruanda-Urundi.

Les populations locales ne croyaient qu'un moyen d'acquitter l'impôt et accessoirement de faire des achats d'étoffes tandis que dans leurs transactions entre eux, ils avaient conservé les méthodes du troc de jadis.[1]

On comprend donc que le Burundi n'est entré dans l'ère de l'économie de marché qu'avec la colonisation et plus précisément la période belge. Mais le troc ne devait pas échapper aux "échanges à grande distance".

[1] Leurquin (P), *Le niveau de vie des populations du Ruanda-Urundi*, Louvain, 1960, p.41

Certes, le Burundi traditionnel a toujours été une société d'autoconsomamation. Les Burundais n'avaient pas donc une culture commerçiale. Ils produisaient juste pour l'autosuffisance.

Dans toute économie, si primitive soit-elle, si peu diversifiée qu'elle puisse être, l'auto-production ne peut satisfaire à tous les besoins. Il existe des productions localisées comme celle du sel, du minerai de fer. Il existe des cultures qui exigent certaines températures, certains sols, entre autre l'huile de palme et le ricin. Il y a enfin certaines ressources, comme la pêche, géographiquement localisées."[2]

Ajoutons que devant ces facteurs qui sont du ressort de la géographie physique, il y a aussi des techniques appropriées à certains groupements humains tels que la poterie, la vannerie, le tissage... Ainsi, face à tous ces impératifs de la géographie physique et humaine, l'homme a été obligé de recourir aux échanges. Ce sont ces derniers que nous allons essayer d'analyser. Mais alors pourquoi le territoire d'Usumbura ?

Les déplacements des habitants de la campagne vers la ville de d'Usumbura, les paniers de vivres frais, de légumes ou de volailles...sur la tête suscite plus d'une interrogation et peut être étudié sous plusieurs aspects. Par exemple les géographes considèrent le fait comme une occupation de l'espace sur le plan humain, les économistes s'en emparent comme leur théorie de l'offre et de la demande. Les historiens s'y intéressent comme un mouvement commercial plongeant ses racines au début du XIXème siècle, à l'arrivée du colonisateur et à l'introduction du Burundi dans l'économie moderne.

La région qui abrite la ville d'Usumbura connaissait les échanges sur des marchés quotidiens bien avant l'arrivée des Européens. Ainsi l'introduction de l'économie de marché et la création de la ville d'Usumbura n'ont fait que renforcer les échanges dans une région qui en avait la tradition.

En choisissant un tel sujet, nous nous sommes posé les questions suivantes : quellle est l'influence de la ville d'Usumbura sur les régions environnantes par l'intermédiaire à travers des échanges ? Quels étaient les objectifs des puissances colonisatrices en créant les marchés, les moyens mis en œuvre pour maintenir et développer les marchés ainsi que leurs retombées dans la vie quotidienne des Burundais en général et les habitants d'Usumbura en particulier ?

Les échanges économiques entraînent des échanges socio-culturels. Ils exercent une influence sur la mobilité sociale. Ainsi les gens se déplacent soit pour vendre, soit pour acheter, chercher du travail, même pour se promener en ville. De cette manière, les gens peuvent acquérir les modes de comportement du citadin. Il faut aussi considérer que les campagnes comme le grenier de la ville et l'enrichissement des campagnes proches comme une conséquence des liens d'échanges qui existent entre les deux milieux.

[2] Leurquin (P), *op. cit.*, p.43

3. Méthodologie de Travail

Le Travail que nous nous proposons de faire est " Impact de la colonisation et des échanges commerciaux sur le développement urbain : étude de cas d'usumbura ". Pendant la rédaction de notre travail nous nous sommes servis des documents d'archives, des mémoires et thèses, des articles et ouvrages, bulletins officiels et rapports de l'administration coloniale.

Les archives que nous avons consultées sont celles du Département des Archives Nationales. Ces documents d'archives nous ont été d'une très grande utilité car à travers ces derniers nous avons pu inventorier quelques éléments concernant les échanges. Ces éléments nous ont permis d'avoir beaucoup de données statistiques. Les documents des archives nationales consultés portent surtout la mention AA, AB. Les premiers contiennent des informations parlant du Burundi en général tandis que les seconds se penchent particulièrement du territoire de Kitega. Kitega hébergeait la Résidence de l'Urundi raison pour laquelle on peut y trouver quelques informations sur les autres territoires.

Les ouvrages généraux nous ont inspiré pour des faits qui nous semblent être similaires dans notre région d'étude. Ils abordent la question des échanges d'une façon générale.

Les Rapports sur l'administration belge au Ruanda-Urundi et les bulletins officiels qui abordent la question des échanges d'une manière générale présentaient quelques fois des données de la région de l'Imbo d'une manière particulière. Nous nous sommes servi des données chiffrées que contiennent ces rapports même s'ils traitaient rarement d'un seul territoire.

Durant notre travail nous nous sommes également servis des mémoires et thèses en rapport avec notre sujet de travail. D'une façon générale, ces travaux sont intéressants parce qu'ils offrent un outil important dans la connaissance et l'orientation du travail. Quelques articles disponibles dans la bibliothèque nationale nous ont fourni d'importantes informations.

4. Délimitation et subdivision du travail

La période de ce travail est de la fin du XIXè à l'Indépendance. En effet, la fin du XIXème siècle est prise en considération parce qu'elle correspond au début de la colonisation du Burundi par les Allemands qui ensuite ont mis en place le règlement et l'organisation des marchés au Burundi en général et dans le territoire d'Usumbura en particulier tandis que l'année est 1962, correspond au recouvrement par le Burundi de sa souveraineté. Cela signifie que les Burundais allaient décider de leur sort en ce qui concerne la politique économique en général et l'organisation des marchés en particulier.

Notre travail est subdivisé en trois chapitres. Le premier chapitre est consacré aux échanges économques, traditionnels dans la région d'Usumbura. Dans ce chapitre, il a été question de voir les différents moyens d'échange qui existaient dans la région d'Usumbra ainsi que les produits échangés

Le deuxième chapitre, quant à lui, traite la mise en valeur coloniale à travers le développement des échanges commerciaux. En effet, une bonne organisation des marchés émane d'une réglementation et d'un contrôle strict de ces derniers. Les stratégies mises en place pour la bonne circulation des biens et des personnes sont évoquées dans ce chapitre.

Enfin, le troisième et dernier chapitre étudie les transformations relatives aux échanges commerciaux à Usumbura et sur l'arrière-pays. Les différents changements occasionnés par la création des marchés dans la vie des populations au cours de la période coloniale sont évoqués dans ce chapitre.

5. Les difficultés rencontrées

Durant notre travail quelques difficultés ont entravé sa réalisation. En effet, nous avons rencontré des problèmes notamment celui du manque du fonds du territoire d'Usumbura qui reste introuvable dans les archives nationales. Interrogés sur ce sujet, les travailleurs des archives nationales disent que ce fonds aurait été détruit par le personnel de l'administration pendant la période coloniale, ou qu'il se trouverait à la Mairie de Bujumbura. Cependant, selon les mêmes travailleurs les demandes faites auprès des autorités de la Mairie ne confirment pas l'existence de ce fonds dans ses bâtiments. Les recherches de ce fonds continuent. Selon les mêmes travailleurs, il se peut que ce fonds soit mêlé au fonds du Vice-Gouvernement Général du Ruanda-Urundi. Il a été transféré au dépôt central des Archives Nationales mais il n'est pas depouillé ni classé. Cela nous a entravé dans notre travail car certains éléments spécifiques au territoire d'Usumbura manquent.

Autres problèmes rencontrés sont notamment le manque de carburant observé dans le pays qui faisait que les bibliothèques dimunuent les heures de service. Le manque des personnes qui ont vécu la période de notre étude nous a empêché d'effectuer des enquêtes de terrain. C'est pourquoi nous avons fait recours aux enquêtes effectuées par le centre de civilisation burundaise (CCB).

6. Revue de la littérature

Nous avons consultés les mémoires, les thèses, les ouvrages généraux, les bulletins officiels ainsi les rapports de l'administration coloniale en rapport avec les échanges. Parmi ceux-ci, on peut citer les travaux qui ont déjà été faits dans ce sens notamment ceux de *NDAYISABA Adrien,*

Création et organisation des marchés dans le Burundi colonial (1918-1960), Bujumbura, UB, FLSH,1991, Sabushimike Placide, La politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913-1962, Mémoire, Bujumbura, UB,1989, NSANZE Augustin, Les bases économiques des pouvoirs au Burundi : de 1875 à 1920, Paris, Université de Paris I, Thèse de doctorat en Histoire,1986, Pièrre Sirven intitulée : la sous urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi, Joseph GAHAMA, idéologie et politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi (1919-1939), de Déogratias NSAVYIMANA, la mobilisation de la force de travail au Burundi sous le mandat Belge.

Parmis les publications officielles, nous nous sommes le plus intéressés aux rapports annuels de l'administration coloniale au Ruanda-Urundi. Ces rapports nous a aidés pour les statistiques. Les ouvrages généraux nous ont également servis dans l'élaboration de ce travail. Leurs point de vue générale nous a permis de se situer dans l'évolution des échanges commerciaux sous la période coloniale.

CHAPITRE I. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS DANS LA REGION D'USUMBURA

Depuis longtemps, les hommes ont toujours effectué des échanges. Le commerce consiste dans les opérations d'échanges qu'il s'agisse de l'échange contre d'autres biens (troc) ou de l'achat et de la vente des biens contre paiement en monnaies nationales ou étrangères. Ces échanges se réalisent sur les places des marchés dans les villes et les villages.

Nul ne peut tout produire, l'échange est utile pour l'homme, personne n'étant doué en tout, il est logique que chacun exploite ses atouts personnels et la spécialisation facilite la production à grande échelle.

La situation géographique d'une région a toujours une influence sur les courants d'échanges. Ces derniers sont en effet conditionnés par plusieurs facteurs. Les conditions physiques sont de nature à influer sur les échanges. La production agricole nécessite des conditions physiques favorables : le relief, les températures, le climat, les sols, etc. La région de l'Imbo regorgeait beaucoup de ressources commerciales notamment l'huile de palme ainsi que les produits de la pêche dans le lac Tanganyika.

Il y a aussi des conditions appropriées à la démographie, facteur de production et d'échanges. Les régions surplombant la ville d'Usumbura concentraient une masse de la population qui devait produire pour alimenter la ville en pleine évolution et servir de main d'oeuvre à cette dernière.

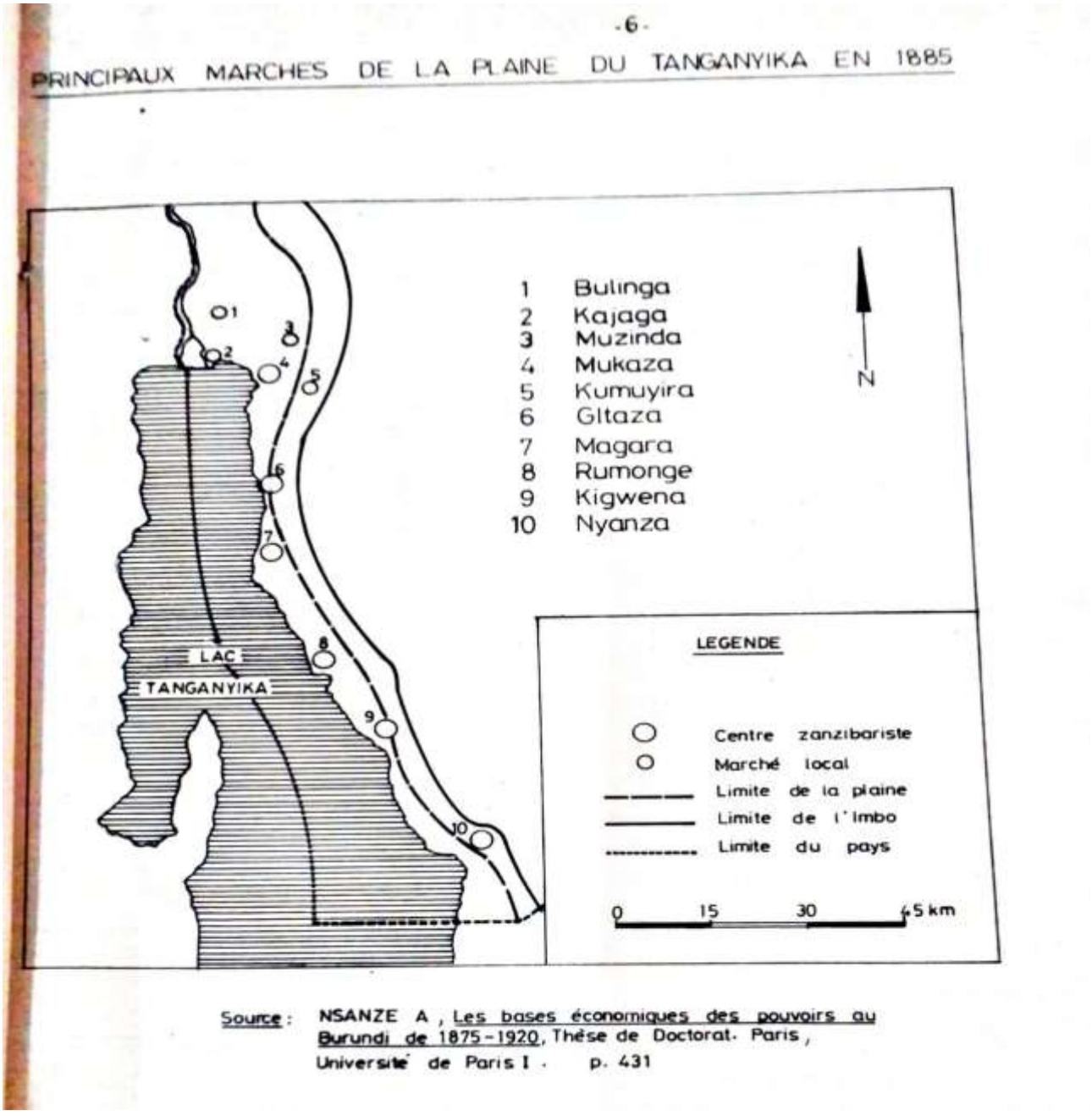
Les échanges peuvent aussi dépendre de l'organisation politique du pays surtout du dynamisme des hommes politiques qui interviennent dans l'organisation de ces échanges. La situation politique qui prévalait dans la région a favorisé les échanges commerciaux par rapport au reste du pays. Les chefs locaux ont même participé dans le commerce. L'administration coloniale belge quant à elle s'est attelée à organiser des échanges sur des marchés bien surveillés.

I.1. Les échanges avant la conquête coloniale

Selon Louis PHILIPS, le marché est le mécanisme qui organise la confrontation des offres et des demandes pour certains types de biens ou de services et qui conduit à la détermination du prix. C'est le caractère d'avantages réciproques qui fondent l'échange marchand par opposition à d'autres types de relations comme le vol et le don.[3]

[3] Philips (L.), De l'intégration des marchés, Louvain, Nauwelaerts, 1962, p.313

Figure 1 : Les principaux marchés de la plaine du Tanganyika en 1885



Source : NSANZE A , Les bases économiques des pouvoirs au Burundi de 1875-1920, Thèse de Doctorat. Paris, Université de Paris I . p. 431

I.1.1. Le troc comme principal moyen d'échange

Le troc est un système d'échange aussi vieux que le monde. Pour J.OUTTERS-JAEGER, le troc est la plus ancienne forme d'échange commercial du monde mais dans le sens pur, c'est -à -dire comme échange direct de biens sans utilisation de l'argent.[4]

Comme dans plusieurs autres sociétés, le troc a existé au Burundi entre diverses régions. Cette forme d'échange a mis en contact différentes régions où les gens d'une région offraient les produits dont les gens de l'autre région éprouvaient la nécessité. Néanmoins, avant de penser au troc, chaque famille s'attendait d'abord à produire sur ses champs le nécessaire pour l'autosubsistance ; cette dernière était rarement atteinte dans certaines régions. S'il est indiscutable que chaque famille essayait tant bien que mal de demander à sa terre ce qu'elle pouvait lui offrir, il n'en demeurait pas moins vrai que l'autosubsistance alimentaire était rarement atteinte. Quand bien même elle le serait, elle n'entraînerait pas forcément l'autarcie. À notre avis, aucune société quel que puisse être son degré de développement économique ne peut se réclamer autarcique.

A ce sujet, Gérard MFURANZIMA est précis :

"*L'autarcie économique parfaite n'existe pas que l'on soit dans une microsociété ou dans une superstructure étatique. Il est acquis que la cellule familiale dans le Burundi ancien ne pouvait en aucun cas produire tous les biens dont elle avait besoin pour l'autoconsommation. D'où il était toujours impératif de recourir, sous quelle forme que ce soit à des échanges et à plusieurs niveaux: les échanges locaux de maisonnée à maisonnée, se passant sous forme de cadeaux mutuels de vivres; le commerce régional et interrégional, jouant sur la complémentarité des zones écologiques; et enfin le commerce international, tourné vers l'extérieur*."[5]

Quant à Émile MWOROHA, " *la précarité de la production et l'impossibilité de stocker certains produits ou au maximum de produits imposaient des pratiques d'échanges, des formes horizontales de réciprocité ; ces contraintes de générosité quasi institutionnelles et de recherche systématique des contreparties assuraient la survie du groupe en temps de difficultés (soudures, épidémies, incendie etc..).*[6]

Devant ces contraintes du milieu naturel, l'homme a été amené à organiser des échanges sous forme de troc dans la période précoloniale.

[4] J. Outters-Jaeger, L'incidence du troc sur l'économie des pays en voie de développement, Paris, Organisation de coopération et développement économique (O.C.D.E).Centre de développement, 1979, p.9

[5] Mfuranzima (G.), Évolution démographique de l'Imbo -Sud 2ème moitié du 19ème siècle -1ère moitié du 20ème siècle. Mémoire, Bujumbura, UB, 1983, p.112

[6] Mworoha (E.) (sous la direction de), Histoire du Burundi. Des origines à la fin du 19ème siècle, Paris, Hatier, 1987, p.174

I.1.2. Les types d'échange dans la région d'Usumbura

I.1.2.1. Les échanges de voisinage

Ces échanges entre paysans étaient naturels. En effet, aucune famille du Burundi précolonial ne pouvait produire la totalité des biens dont elle avait besoin pour sa consommation. Ainsi, était-il nécessaire de recourir sous une forme ou sous une autre à des échanges de produits. C'était des formes d'échange de marchandises qui se faisait sans formalité, sans soucis de gain marchand. Les agriculteurs par exemple échangeaient leurs produits avec les éleveurs ou les forgerons et vice-versa. Ceci faisait passer le renforcement des liens d'amitié et de solidarité au premier rang des préoccupations des intéressés. Cela se faisait sous forme de cadeaux mutuels de vivres (Ingemu). Le caractère social des échanges dominait le caractère économique.

Par ailleurs, le fait que la région n'a pas connu de "greniers "aura favorisé ce système d'échange. Il s'agissait donc d'une certaine permanence des pratiques d'échanges compte tenu du système agraire.

I.1.2.2. Les échanges entre différentes régions

Il y avait une autre forme d'échange plus "commerciale "qui se traduisait par l'existence des marchés. Selon Hans MEYER, "*on comptait en 1900, plus d'une douzaine de marchés bien achalandés dans un rayon de trois heures de distances autour d'Usumbura*[7]*. Quant à Philippe LEURQUIN, il les situe le long du Lac Tanganyika. Le marché d'Usumbura, tenu comme tous les autres de 6h à 11h était fréquenté par cinq milles de personnes environ chaque jour. Il se déroulait très régulièrement sous la surveillance des autorités allemandes*" (...).[8]

La liste des denrées indigènes qui faisaient objet d'échange sont notamment huile, sel, bière, cotonnades, paniers, nattes, pots et cruches, savons, tabac, mil, maïs, farine, bananes,

Il s'y ajoutait des produits européens à bon marché: pétrole, couvertures de coton barriolées, cigarettes....Sur le marché d'Usumbura, le heller était monnaie courante mais les roupies étaient rares.[9]

La maladie du sommeil qui surgit au début du XXème siècle, fera disparaître ces marchés au profit de ceux situés sur les contre-forts. Il faut retenir qu'il y avait plus ou moins quinze marchés proches de Buhonga. Ces derniers sont notamment : Muyira, Nkenga, Nyambuye, Ruyaga, Nyamaboko, Kirombwe, Rubanda, Musugi, Buhonga, Kanyosha, Musenyi, Rubingo, Usumbura, Turangura.

La localisation de ces marchés permet de donner une certaine orientation de ce genre de commerce. Le marché de Buhonga a été fondé en 1904 par les missionnaires de l'endroit.

[7] Meyer (H.), Die Burundi, traduction de Jean Pierre Chrétien, Bujumbura, p.20
[8] Leurquin (P.), op.cit., p.76
[9] Meyer (H.), Die Burundi, traduction de CHRÉTIEN (J.P.), Bujumbura, p.20

Au début du XXème ces marchés ont assuré la relève des anciens marchés proches du lac qui ont été abandonné en raison de la maladie du sommeil.

I.1.2.3. Les échanges interrégionaux : cas de relations d'échanges avec le Mugamba

Ce genre de relations a toujours existé. On offrait généralement aux gens du Mugamba des bananes, du manioc et du haricot. Ces derniers donnaient des paniers de petits pois et surtout des boulettes de beurre. Tout ceci était conditionné par le fait qu'il existait au Burundi des productions géographiquement localisées.

En effet, tout ce que les gens de Mugamba apportaient, était très apprécié par les gens d'Usumbura. Souvent les gens d'Usumbura montaient à Mugamba sur l'invitation ou de leur propre initiative. Ils montaient avec des régimes de bananes, du haricot ou du manioc sans oublier la bière de banane qu'ils aimaient trop pour ainsi dire. Ils ramenaient du beurre et du petit pois, très souvent avec un taurillon."[10]

Il y avait aussi des gens du Mugamba qui venaient fréquenter les marchés d'Usumbura et qui remontaient chez eux. Les visites se faisaient entre le mututsi du Mugamba et son muhutu de l'Imbo. En effet pour qu'une personne puisse dire "j'ai un muhutu Imbo", il devait avoir un taurillon ou alors entretenu des relations très suivies et très privilégiées. Or, beaucoup de ceux qui descendaient n'étaient pas dans ces deux cas. C'est ce qui fait qu'en cas de famine beaucoup de Banyamugamba descendaient échanger des vivres contre leurs bras. Cette pratique n'avait de rien avec l'ubugabire.[11]

Firmin KINIGI pense qu'il y avait des intermédiaires qui aidaient les gens des montagnes. "Sur ces marchés de l'Imbo les gens de montagnes se faisaient souvent aider par des intermédiaires locaux pour les échanges quand ils y descendaient eux-mêmes. Souvent aussi, ils restaient sur les collines et les intermédiaires (les Banyabuhonga) installés sur les pentes de la région de l'Imbo faisaient dans un but lucratif leurs opérations d'échanges."[12]

[10] Ntancuti (B.), Buhonga le 26 juillet 1983, interrogé par Astère NTIRWIMURA, Evolution démographique et économique d'une colline du Burundi : cas de Buhonga (début XX^{è} siècle-1960), Bujumbura, UB, 1984, p.23

[11] Ntirwimurwa (A), Evolution démographique et économique d'une colline du Burundi : cas de Buhonga (début XXème siècle-1960), Bujumbura, UB, 1984, p.108

[12] Kinigi (F.), Le commerce chez les anciens Barundi, in culture et développement, vol.3 , Bujumbura,1980, pp. 165-175

Tableau 1: Les produits échangés entre la région d'Imbo et celle du Mugamba

Produits fournis par l'Imbo	Produits fournis en échange par le Mugamba
Produits agricoles : manioc, bananes, haricots, chikwange	Produits agricoles : petit pois Produits d'élevage : beurre, petit et gros bétail (lors des crises alimentaires) Produits artisanaux : produits du bois : auges, mortiers, spatules, cuillères à pot... - vannerie : paniers en bambous, gros paniers en bambous (ibitiba et ibishwaburira)
Produits artisanaux :- poterie: cruches à eau (umubindi), cruches à trois anses, petits pots pour conserver le lait, pots moyens et gros pots (impange) - vannerie : paniers de type inkoko - vêtements en ficus - barattes	Produits agricoles : petits pois Produits d'élevage : petit bétail (béliers et boucs)
Objets de parure : perles, bijoux en coquillage (ibihete et ibirezi), bracelets en cuivre (imiringa), bracelets torsadés (intérêts) Autres produits : le sel et la terre salée (icuhiro)	Produits d'élevage : gros bétail (taureaux et taurillons Produits d'élevage : gros bétail (taureaux et taurillons)

Source : NTARIMA (S.), op.cit, p.41

D'après ce tableau, le constat est que la région d'Imbo fournissait à celle de Mugamba beaucoup de produits agricoles. Elle était en quelques sortes son "grenier en vivres". La région de Mugamba quant à elle donnait à l'Imbo très peu de produits agricoles. Elle constituait en revanche un lieu d'approvisionnement par excellence en produits d'élevage pour l'Imbo. Les produits artisanaux avaient plus ou moins la même importance dans les deux régions.

I.1.2.4. Les échanges avec l'éxtérieur

Usumbura entretenait aussi des relations d'échange avec l'extérieur. Deux régions ont effectué d'importants échanges avec Usumbura : l'Uvira dans Zaïre actuelle République Démocratique du Congo et l'Uvinza dans Tanzanie.

a. Les échanges avec la région d'Uvira

Il n'y avait aucune volonté d'exporter des biens hors du Burundi mais sporadiquement des vivres, du bétail, des produits de la forge quittaient le pays pour Uvira. Les produits les plus souvent échangés étaient les chèvres, les bananes, l'huile de palme etc.

Les gens d'Uvira amenaient du manioc qu'on appelait "Imyumbati y'Ababembe" (manioc des Babembe). Ils amenaient également des houes.

Il faut signaler qu'il y avait des forgerons sur place mais les gens de l'Imbo préféraient les houes des Babembe d'Uvira. Cependant, les houes en provenance d'Uvira ont commencé à devenir rares après 1928 pour trois raisons principales. D'abord, il y avait des forgerons locaux qui continuaient à fabriquer d'autres houes.

Deuxièmement, les importations gouvernementales augmentaient considérablement. Les premiers essais gouvernementaux d'importations datent de 1926. Dès 1928, on importait 161tonnes de houes. Ces importations dépassaient les 1000 tonnes dès 1948.[13]

Troisièmement, la houe avait toujours été considérée comme une monnaie. Or, avec le rythme de vulgarisation de la véritable monnaie, il est permis de penser qu'en 1928 elle n'est plus la monnaie d'antan.

Les gens d'Uvira venaient pêcher avec les riverains du lac Tanganyika. On échangeait le poisson contre autre produit. Les gens d'Uvira prenaient tout ce qu'ils trouvaient sur place. Leurs houes étaient généralement échangées contre des chèvres. Ils aimaient trop les chèvres du Burundi. S'ils parvenaient à avoir des moutons, les Bavira en devenaient deux fois plus contents. La viande des moutons était très appréciée que celle de la chèvre. Mais les moutons n'étaient pas aussi nombeux que les chèvres.[14]

Ce sont les gens d'Uvira qui fréquentaient souvent les marchés d'Usumbura. Il existait donc une complémentarité économique favorable au développement des échanges entre le Burundi, l'Uvira et le Sud du Bushi. [15]

b. Les échanges avec la région d'Uvinza

Le principal produit qui venait d'Uvinza était le sel. Selon Émile MWOROHA, il semble que la connaissance du sel d'Uvinza remonte au 5ème siècle de notre ère. La soumure était versée dans les bassins en aroile avec une première décantation. On les mettait à bouillir. Cette technique a été observée par des voyageurs comme Richard Francis BURTON. Il y avait une sorte de filtrage et ça passait à dix heures d'ébullition. Le sel aggloméré en bloc d'un mètre de long et de 30cm de large pesait environ dix à quinze kilos. On l'appelait "IBIHIGA". Il y avait des Barundi qui allaient l'extraire à Uvinza. Il s'agissait d'une sorte de colporation. Selon le gouverneur général Gustav Adolf Von Götzen la production annuelle était estimé à 300 tonnes en 1901 Uvinza. Entre Janvier et Septembre, les Barundi allaient en petits groupes l'extraire. Certains autres y

[13] Leurquin (Ph.), *Le niveau de la vie des populations rurales du Rwanda-Urundi*, Louvain, 1960, p.81

[14] Ntirwimura (A.), Évolution démographique et économique d'une colline du Burundi : cas de Buhonga (début du XXès-1960), Bujumbura, UB, 1984, p.36

[15] Lugan (B.), Les pôles commerciaux du lac Kivu à la fin du XIXème siècle, in Revue française d'Histoire d'Outre-mer, Tome LXIV, n°235, 1977, pp.176-202

allaient avec les chèvres et ils les échangeaient contre du sel. Le sel arrivait au Burundi par l'intermédiaire des Bamoso. [16]

Arrivé au Burundi, le sel était troqué contre des houes, des chèvres, des moutons et même des vaches ou alors contre d'autres produits. Ceci fait que le sel n'était pas à la portée de tout le monde. Il faut noter que tout le sel consommé ne venait pas d'Uvinza. Comme le sel d'Uvinza était très cher et ceux qui ne pouvaient pas s'en procurer se contentaient du sel végétatif que l'on pouvait se procurer sur place. Le sel d'Uvinza était accessible grâce au système de colportage.

Le Buha avait la chance de posséder des marais et des rivières contenant des boues et des eaux salines, des marais proches de la Malagarazi à l'Est du Bushingo. Les Barundi de la région de Kumoso allaient s'en procurer et revenaient dans leurs pays chargés de paquets allongés pesant 10 à 15 kilos. Chaque année en saison sèche, des milliers de gens venaient fabriquer ainsi quelques paquets de sel pour les besoins de leur voisinage. [17]

Dans ces échanges, on remarque une sorte de sens unique. Contrairement aux échanges avec Uvira, ce sont les Barundi qui se déplaçaient pour aller chercher du sel à Uvinza. Donc, ce ne sont pas les gens d'Uvinza qui l'amenaient au Burundi, encore moins à Usumbura.

Les Burundais échangeaient avec les zanzibarites de l'huile de palme contre du sel et des perles, introduites dès les années 1850 comme monnaie, si on en croit Joannes Michael M. Van der Burgt. Ces traitants étaient également attirés par l'ivoire de la Rusizi. À la fin du XIXème siècle, les Burundais avaient eux-mêmes pris goût à vendre des esclaves aux traitants. Des prisonniers de guerre, des femmes, des enfants notamment les orphelins étaient souvent livrés aux zanzibarites.

Les prix étaient fixés en sel, en perles et en houes. Ce n'est que vers 1880 que les esclavagistes (traitants swahili) furent battus par les armées de Mwezi Gisabo.

Ce "commerce honteux" a introduit les différentes perles, les grands coquillages (Ibirezi) et les petits coquillages (uturezi). Le marché de Mukaza sur la côte Nord-Est du lac Tanganyika rassemblait des milliers de gens qui marchandaient et criant sans conflit. On y achetait une femme pour dix rangées de perles rouges. [18]

I.2. Les caractéristiques des marchés d'avant la colonisation

Le trait le plus caractéristique de ces marchés est qu'on y faisait un commerce de tout ce qui s'y prêtait. La liste des marchandises qu'on pouvait y trouver avait été établie par Van Der BURGT.

[16] Mworoha (E.), Le Burundi des origines à MWEZI GISABO, Cours dispensé en 1ère licence histoire, 1982-1983
[17] Kinigi (F.), op.cit, p.172
[18] Van der Burgt (J.M.M), Un grand peuple d'Afrique équatoriale : élément d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi, Bois-le-Duc by Société d'illustration catholique, 1903, p.105

Il s'agissait de l'huile, du sel, de la bière, des cotonnades, des poissons, des nattes, des peaux, des cruches, des bottes de tabac, du tabac à priser, des boules de savon, du millet, du maïs, de la farine, des bananes, des arachides, des cannes à sucre, des patates douces, des ignames, du manioc, des courges, de la viande de bœufs, des chèvres, des moutons, des poules, des filets, du bois de lance, des perches de bambous des roseaux, du bois à brûler, des cordes, des fils, des houes, etc.[19]

Quant à la mesure de la capacité en usage, partout dans la farine, les céréales, les haricots etc, c'était la double main creuse (Kumashi) ou une calebasse de taille équivalente. Pour des produits plus grands comme les racines de manioc, les patates douces, les bananes..., on les vendait à la pièce. Jusque-là, le pays n'avait aucune mesure de poids autochtone.

Il a fallu des relations avec les étrangers pour introduire le frasila (=35livres anglaises) dans le commerce extérieur des peaux de bœufs, d'ivoire, de la cire etc. Cette unité de mesure (le frasila) était en usage partout ailleurs en Afrique de l'Est depuis l'époque arabe.

I.3. Les marchés à l'époque coloniale

I.3.1. L'organisation des échanges et les produits échangés

En 1896, un détachement allemand occupait la plaine de la Rusizi. Les nouveaux occupants entreprirent d'introduire la monnaie dans le pays. Cependant, son usage reste confiné dans la plaine côtière de l'Imbo et pour certains chefs et notables locaux. En même temps, les autorités coloniales encourageaient des commerçants arabes et indiens ainsi que des firmes britanniques à porter leur commerce en logeant le lac Tanganyika.[20]

Au début du XXème siècle, le pays fut ouvert à un commerce beaucoup plus intense par les autorités coloniales. Plusieurs chefs locaux de l'Imbo avaient pris goût au commerce, que ce soit du temps des traitants Zanzibaristes ou à cette nouvelle ère coloniale allemande. Les principaux chefs parmi ceux enrichis par le commerce sont notamment le chef NDUGU et le chef KIYOGOMA.[21]

NDUGU est l'exemple le plus frappant de chef qui avait pris goût au commerce. Il allait souvent au marché de Rumonge et n'hésitait pas de se rendre même à Kigoma quand il y voyait un intérêt. Il avait fini par apprendre à bien parler le kiswahili, langue des commerçants arabes et des agents coloniaux. Les Swahili de la plaine lui vendaient des perles, du sel, des torsades qu'il échangeait contre du bétail, du haricot, du beurre, etc.[22]

[19] Meyer (H.), op.cit., p.105
[20] Nsanze (A), Les bases économiques des pouvoirs au Burundi : de 1875 à 1920, Paris, Université de Paris 1, thèse de Doctorant en Histoire, 1986, pp.214-215
[21] Gorju (J.), En zigzag à travers l'Urundi, Anvers-Malines, Missionnaires d'Afrique, 1926, p.223
[22] Nsanze (A), op. cit., p.212

Il revendait ensuite ces produits à la population. Mais la plus grande ressource commerçiale restait incontestablement les immenses palmeraies de la plaine du lac Tanganyika dont une bonne partie se trouvait dans sa chefferie.

Quant à Kiyogoma, il possédait plusieurs barques et une main d'oeuvre assez importante pour pêcher à son profit. Les poissons capturés servaient en partie de nourriture à ses cours et il en écoulait des quantités sur le marché tout en se procurant des houes, du sel et des perles.

On ne peut sans doute échanger que ce que l'on a. Et pour le cas des populations burundaises, les échanges concernaient surtout les produits agricoles, les produits de l'élevage, les produits artisanaux, sans oublier la terre salée de la région de la Rusizi.

À titre d'exemple, les informateurs de Kajaga ont révélé à Augustin NSANZE que le marché de Muzinda était particulièrement renommé pour la transaction du bétail sur pied, gros ou petit bétail.[23]

Au marché de Mukaza, les produits échangés étaient liés à l'origine même du colporteur. Par exemple, selon le rapport de l'administration belge de 1923, les hommes de la plaine apportaient des jarres de cidre, de banane, 'du manioc, du poisson, alors que ceux des montagnes du Mugamba et du Bututsi fournissaient du beurre et des petits pois en plus des produits d'autres régions comme des couteaux, des lances, des fibres d'écorces diverses, des poteries.

En 1920, ce système traditionnel des échanges était en début de disparition. Cela était dû au fait que les autorités coloniales voulaient créer une classe de commerçants modernes. Pour cela, il fallait en premier lieu, passer par la suppression du commerce ambulant jusque-là principal moyen d'échanges commerciaux mais mal vu par les autorités coloniales car ne payant de taxe.[24]

I.3.2. Les marchés pendant la période coloniale allemande

Durant la colonisation allemande et surtout au début, certains marchés de la plaine ont disparu suite à la maladie du sommeil qui ravagea la plaine au début du XX^{ème} siècle. D'autres marchés prendront la relève sur les contreforts mais ils n'ont eu la même importance de ceux qui existaient dans la plaine.

La disparition de certains marchés de la plaine est conséquente aux mesures prises par les autorités allemandes pour limiter les dégâts que pouvait provoquer la maladie du sommeil. Très rapidement, elles ont décidé la fermeture de toute la frontière Ouest du pays de Nyanza-lac au lac Kivu et la réglementation des relations régionales et interrégionales.

Constatant les allées et venues trop fréquentes entre la montagne et la zone contaminée, les autorités coloniales ont pris la décision de créer des marchés d'une part dans la plaine et de l'autre dans la région située au dessus de la plaine dans le but de promettre aux populations

[23] Nsanze (A.) op.cit. p.432
[24] Nsanze (A), idem

concernées d'écouler leurs produits et faire leurs achats. Mais les populations de la montagne n'ont tenu compte de la facilité qui leur était offerte pour différentes raisons, pour satisfaire à des relations familiales ou à des habitudes commerciales. Ils ont donc continué à utiliser tous sentiers pour passer d'une colline à l'autre. Des contrevenants étaient pris et employés dans les travaux de débroussaillement.[25]

En effet, les Allemands avaient peur qu'avec les déplacements fréquents de la population, cette maladie pouvait rester pendant une longue durée et atteindre même le reste du pays. C'est pour cette raison que la mobilité de la population fut limitée au maximum. Les marchés qui existaient déjà dans la plaine de l'Imbo sur lesquels tous les produits s'échangeaient furent désorganisés. La mesure de déplacer les populations vers une autre région indemne de maladie désorientait les circuits commerciaux préexistants.[26]

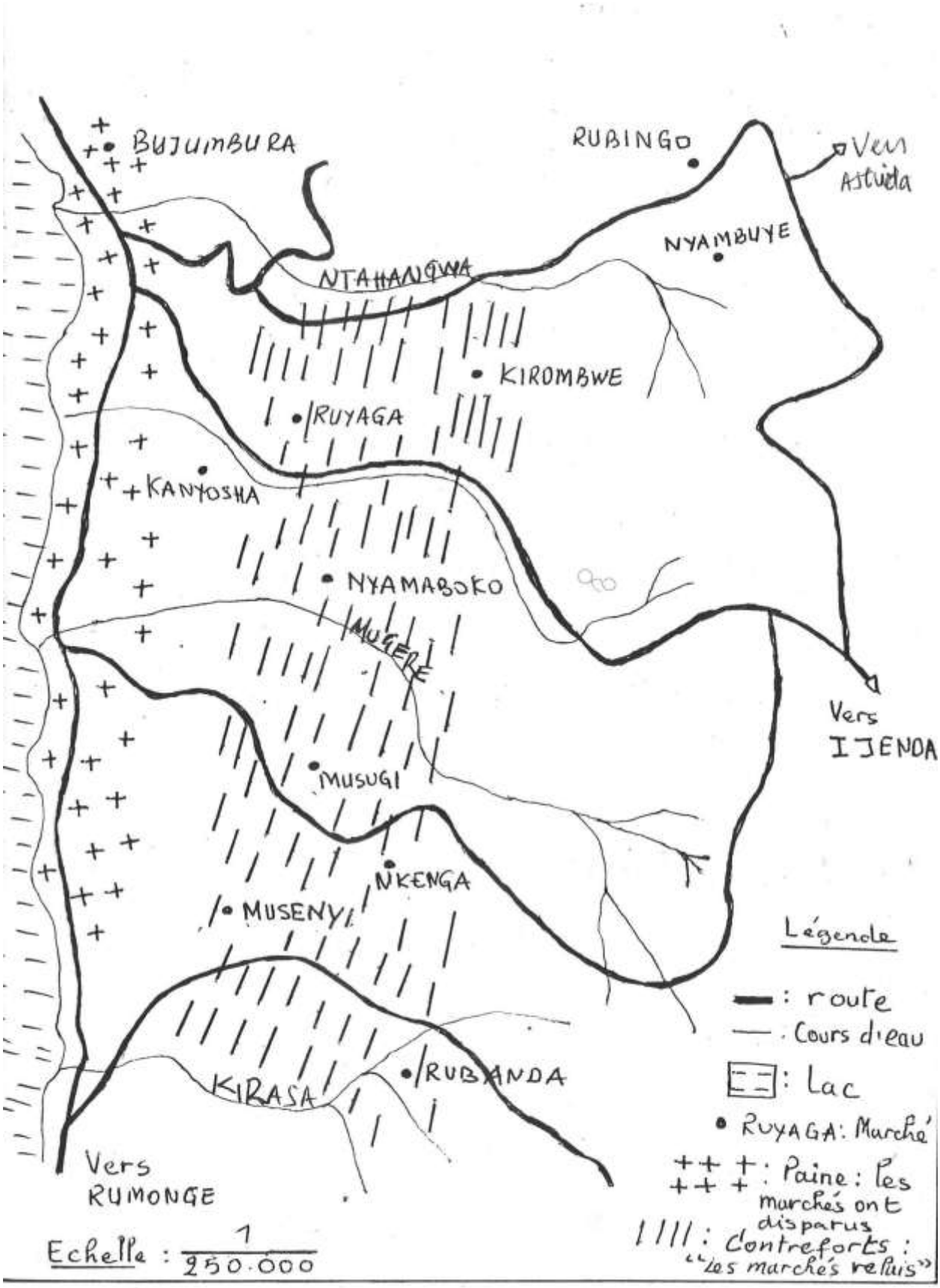
C'est ainsi que les marchés de poisson qui se tenaient à longueur de la journée sur les bords du lac furent supprimés. Cette suppression constitua un problème sérieux parce que la pêche constituait pour les habitants de l'Imbo l'activité principale, le poisson étant un de leurs aliments préférés. Beaucoup de marchés, surtout les plus petits, ont disparu parce qu'en effet il y a marché à partir du moment où les hommes ont de quoi échanger.

Or, selon Gérard NIYONGABO, les produits de la plaine se raréfiaient suite à priorité nouvellement choisie : passer son temps à lutter contre la tsé-tsé. C'est-à-dire détruire ses propres champs et suspendre ses principales activités telles que la pêche, etc.[27]

Cette disparition des marchés de la plaine a eu pour conséquence l'apparition de beaucoup de petits marchés sur les contreforts au début du XXème siècle. Gérard NIYONGABO en a localisé environ une quinzaine à savoir: Muyira, Nkenga, Nyambuye, Ruyaga, Nyamaboko, Kirombwe, Kanyosha, Buhinga, Rubanda, Musenyi, Rubingo, Bujumbura et Turangure.[28]

[25] Rapport d'Administration 1927, Annexe IV-Maladie du sommeil, p.140
[26] Ndayisaba (A.), Création et organisation des marchés dans le Burundi colonial (1918-1960), Bujumbura, UB, 1991, p. 21
[27] Niyongabo (G.), Étude géographique de la région de Rumonge, Bujumbura, UB, Mémoire,1986, p.54
[28] Niyongabo (G.), idem

Figure 2 : Les marchés créés après l'apparition de la maladie du sommeil



Source: WAKANA (L.), p.29

I.3.3. Les réactions de la population suite à la suppression des marchés

Les habitants de la plaine de l'Imbo ont trouvé absurde les mesures prises par l'administration coloniale Belge notamment la destruction de leurs propres champs de cultures et la suspension de la pêche. Suite à ces mesures prises par les autorités coloniales Belges, les habitants ont dû prendre fuite.

La fuite de la population vers les régions indemnes est révélée par les chiffres d'impôt porté, sur des milliers d'individus chaque année. Une population nombreuse est cependant la meilleure chance de succès. La population était nécessaire pour entretenir les cultures, faire le débroussaillement par excellence sans entraîner des travaux inutiles. [29]

Le médecin de Rumonge enregistrait certainement beaucoup de départs des populations vu qu'il avait sous son contrôle le plus grand nombre de zones interdites: l'expropriation des terres, l'obligation de détruire ses propres champs, l'interdiction de pêcher alors que le poisson est l'aliment principal des habitants de l'Imbo, les corvées pour débroussailler les rives des cours d'eau, le tracé de la route Usumbura-Nyanza-lac sous le coup de fouet, ont été des mesures défavorablement accueillies par la population. En effet, elle ne voyait pas le bien fondé de ces mesures. C'est pourquoi malgré les recommandations et les défenses, les natifs s'obstinaient à cultiver du manioc au lieu des plantes et tiges courtes: arachide, patate douce dans les endroits débroussaillés.[30]

En vue de leur donner d'autres cultures sans attirance pour les glossines, il a été procédé à Rumonge à un essai de plantation de légumineuses à basse végétation étouffant les autres herbacés. Mais pendant la saison sèche, les bouviers de la Rusizi s'exposaient aux piqûres de la mouche tsé-tsé en amenant paître leurs troupeaux près de la rivière.

I.3.4. Les retombées économiques de la maladie du sommeil sur le développement des échanges marchands

Les conséquences économiques ont été plus ressenties par la population de la plaine. En effet, les habitants de l'Imbo ont été obligés de quitter leurs palmeraies et bananeraies. Ils allaient s'installer sur de nouvelles terres encore inexploitées, parfois même très peu fertiles. Il en a résulté alors une famine notamment celle de 1916-1917 dont les morts se chiffraient par milliers. Les populations se nourrissaient à cette époque des sauterelles et des rhizomes de bananiers.

Pour faire face à cette situation, l'administration va, sous le coup du fouet comme méthode de faire travailler les indigènes, introduire de nouvelles cultures, telles que patate douce, le haricot

[29] Lettre concernant maladie du sommeil n°280/14 adressée au médecin de Rumonge par le résident de l'Urundi le 16/2/1927

[30] Rapport de l'administration 1929, p. 168

"Dana" pouvant monter sur le support, le haricot "Musenyagati", haricot rouge, le haricot "Kalorina" de couleur blanche, etc.[31]

Le chef devait mesurer et délimiter la superficie qui sera couverte par l'une de ces cultures. Il fallait à tout prix labourer ce terrain. Nous avons été fouetés, moi et mon père lorsque j'étais encore petite fille pour n'avoir pas labouré tout l'espace nous indiqué par l'Icariho.[32]

Les marchés qui existaient déjà dans la plaine de l'Imbo, sur lesquels tous les produits s'échangeaient par troc généralement, ont été désorganisés. En effet, la mesure de déplacer les populations dans les montagnes surplombant la plaine indemne de maladie désorientait les circuits commerciaux préexistants.

Avant l'arrivée de la maladie du sommeil, les Babembe traversaient le lac Tanganyika pour effectuer un commerce côtier, apportant des pirogues pour les échanger contre de la farine de manioc et éventuellement contre les enfants d'environ 12ans, généralement des filles. Il était très courant que trois chèvres et un chien pour la chasse s'échangeaient également contre des pirogues. Les Babembe apportaient aussi du tabac et avec "20 mibango" on avait 3 chèvres et 5 poules.[33]

Signalons que les Babembe étaient en général des chasseurs. Ils pratiquaient également avec plus d'habileté l'art de la pêche. La plupart des Babembe installés dans l'Imbo étaient originaires de Fizi, Baraka et Uvira.[34]

Les marchés du poisson qui se tenaient à longueur de la journée sur les bords du lac se sont vus supprimer. Cela devenait un problème sérieux parce que la pêche constituait pour les habitants de l'Imbo l'une des activités principales activités. Dans ce commerce entre les Barundi de la côte et les Babembe, il n'était pas rare de voir les gens qui échangeaient une fille murundikazi contre une pirogue. Cela montre que l'esclavage a existé au Burundi même si les chiffres exacts de ces échanges ne sont pas connus. Ceci montre également l'importance et la place qui était accordée à la pêche dans cette région.

Les marchés de la plaine de l'Imbo ont perdu leur importance au cours de la période de lutte contre la maladie du sommeil. Suite à cette dernière, les relations commerciales et sociales qui s'étaient nouées entre les Barundi et les Babembe allaient s'estomper.

[31] Rugombo, Rwankineza et Mahinja, Août, 1981interrogé par Niyongabo (G.), La maladie du sommeil dans la région de l'Imbo (1900-1965). Bujumbura, UB, Mémoire,1981

[32] Rugombo, Mahinja, Août,1981 interrogé par Niyongabo (G.)

[33] Mutambu : Rurataze, Mahembe, Ntakarenzo, juillet 1980, janvier 1980 et avril 1981interrogé par Niyongabo (G.), op. cit.,

[34] Ndikuriyo (E), L'aménagement agricole de la plaine de la Rusizi 1945-1960. Bujumbura, UB, FLSH, 1982, p14

I.3.5. Les marchés pendant l'occupation belge

Les motifs de la création des marchés au Burundi par la Belgique s'inscrivaient dans ceux de la colonisation. Ils étaient essentiellement économiques et politiques.

I.3.5.1. Les motifs politiques de la création des marchés

L'étonnante rapidité de la conquête du Ruanda-Urundi faite par la Belgique pendant la première guerre mondiale montre bien que la Belgique avait un désir ardent de passer à l'occupation totale du territoire. Pour une occupation rationnelle de toutes les contrées du pays, la Belgique avait créé beaucoup de postes administratifs où pouvaient s'installer ses cadres et agents coloniaux. Mais ces derniers ont dû faire face aux problèmes de ravitaillement en vivres.

L'administration coloniale pensa alors à la création des marchés pour subvenir à certains besoins de ses ressortissants. Cette idée paraît d'autant plus probable que les premiers marchés créés par la Belgique se trouvaient près des centres européens et industriels. L'article 2 de l'ordonnance n°2 du 8 mai 1917 réglementant les marchés publics est très explicite: "Dans les centres européens désignés par le chef de la circonscription administrative, il sera établi un marché public à l'endroit fixé par l'administrateur local."[35]

Le pouvoir colonial avait aussi un objectif de faire participer les populations locales au financement de la colonisation. La colonie ne devrait pas trop demander à la métropole, il fallait que les autochtones puissent contribuer et supporter certaines dépenses de l'administration. La création plus tard des Caisses Administratives des Chefferies alimentées en grande partie par les taxes sur les marchés et l'impôt révèle ces visées.

La Belgique développa alors au Burundi une politique fiscale et une politique agricole qui devaient lui permettre, des décennies durant, de continuer et d'améliorer son occupation. La population locale devait, disons-nous, contribuer aux dépenses de l'administration par le biais de l'impôt et des taxes. Mais pour que cet impôt soit payé, il fallait passer par la monétarisation du pays.

Bien que cette monétarisation ait été faite par les Allemands, le constat est que l'argent ne circulait pas facilement. On se contentait quelques fois de percevoir l'impôt en produits agricoles ou d'élevage alors que c'est l'argent qui était exigée. Selon Déogratias NSAVYIMANA, "Entre 1917 et 1921, l'impôt était perçu tantôt aux postes, tantôt dans les chefferies. Une photo de l'époque (1919) a figé un groupe de Barundi devant le bureau du poste de Gitega, attendant d'accomplir leur devoir fiscal. Ils sont accroupis, qui avec une chèvre, qui avec un mouton, devant le percepteur. "[36]

[35] A.N. Kitega AA17 ,1917-1937, Liasse 2

[36] Nsavyimana (D.), La mobilisation de la force de travail au Burundi sous le mandat belge, Thèse de 3ème cycle, Louvain, 1989, vol.1p.118

Il fallait donc créer une structure économique qui puisse soutenir cette politique fiscale. La création des marchés dans tout le pays s'avérait nécessaire pour permettre la vulgarisation de la monnaie et la récolte de beaucoup de recettes provenant de l'impôt et des taxes.

En multipliant les marchés au Burundi, le pouvoir colonial avait aussi le but de créer de nouveaux besoins au sein de la population. Cet objectif se réalisait par l'introduction des produits européens qui n'étaient pas de consommation courante au Burundi.

Joseph GAHAMA nous éclaire : "Conçus pour donner la possibilité aux habitants de vendre leurs produits, ils étaient plutôt des lieux d'achat des articles importés dont les besoins grandissaient régulièrement."[37]

En créant les marchés au Burundi et surtout ceux qui sont sous le contrôle des chefs indigènes, l'administration coloniale avait aussi le but d'amener ces derniers à manifester de plus en plus d'intérêt pour les affaires publiques et comprendre que les profits de leurs sujets se trouvaient garantis, tout en assurant à la chefferie de substantielles ressources.

I.3.5.2. Les visées économiques de la création des marchés

Dans l'acte de création des marchés, les visées économiques sont de loin les plus importantes. En effet, le pouvoir colonial avait compris qu'il en tirerait beaucoup d'avantages. Il estimait cependant nécessaire de faciliter aux populations locales leurs relations commerciales avec les Européens. Les marchés donnaient aux indigènes l'occasion d'écouler leurs articles de fabrication locale. Cela les incitait à se livrer à des cultures diverses qui devaient les amener à des transactions plus étendues avec les commerçants au Burundi.[38]

On connaît aussi les difficultés que les agents coloniaux rencontraient pour convaincre les indigènes à apporter leurs produits. Les marchés étant encore rares durant les premières années de l'occupation belge, les indigènes étaient contraints d'aller vendre ces produits devant les résidences des agents coloniaux.[39]Venant de très loin des postes administratifs, les indigènes devaient donc parcourir de grandes distances pour aller vendre leurs produits aux Blancs.

Ce commerce n'était pas le résultat de la volonté de l'indigène mais plutôt d'une obligation, voire une menace, de vendre ses biens aux Blancs. En créant les marchés partout au Burundi, l'autorité coloniale avait l'objectif de s'en servir comme des relais permettant l'acheminement progressif des produits exportables vers Usumbura. De ces divers marchés, celui d'Usumbura est resté le plus important.

[37] Gahama (J.), Idéologie et politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi 1919-1939, Thèse de 3ème cycle, Paris, 1980, p.119
[38] Dobeye (M.), Enquête, Gisanze, juillet 1989, p.67
[39] Dobeye(M.), Idem

Les peaux et les produits vivriers, destinés à l'exportation ont été drainés vers le chef-lieu du territoire, port d'embarquement pour les marchandises dirigées vers le Congo belge ou le Tanganyika Territory."[40]

C'est à partir d'Usumbura, principal port du Ruanda-Urundi construit en 1925 que les produits pouvaient être exportés sans que l'on ait à payer beaucoup de frais de transport à partir des marchés intérieurs. Ce dernier point est très important pour ce qui concerne les produits locaux qui n'étaient pas susceptibles d'être grevés de pareils frais tels que le café, le coton, le ricin, etc...

La Belgique avait développé au Burundi une politique agricole axée sur les cultures de rapport c'est-à-dire les cultures d'exportation. Elle estimait que ces cultures qui s'annonçaient obligatoires, incitaient l'indigène à travailler beaucoup afin d'en tirer de grands profits.

Les marchés allaient devenir un des instruments de cette politique. Ils constituaient en effet de principaux centres de ramassage de ces produits.

Les marchés ont été créés aussi dans le but de ravitailler la main-d'œuvre se trouvant au Burundi ou celle des sociétés du Congo belge. Ainsi, pour permettre le ravitaillement des travailleurs dans certaines chefferies, on pouvait créer un marché tout près du chantier.[41]

C'est le cas de Bisoro en territoire de Muramvya. Un des responsables des chefferies relevant de ce territoire le précise bien dans sa lettre n°2010/T.342 du 25 mai 1956 qu'il adresse à l'administrateur du territoire :

"*Suite à votre lettre n°1048/T.342, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'il existe depuis trois mois un marché à Bisoro. Ce marché s'est créé par la suite de la nécessité de ravitailler les travailleurs de la sous-chefferie pilote*".[42]

Les marchés de la plaine ont énormément contribué à alimenter les mines de Katanga alors que l'intérieur du Burundi n'était pas suffisamment servi. Le conseil supérieur du pays ne cessa de décrier cette situation déplorable notamment au cours de sa réunion de juillet 1939. L'achat des vivres et du bétail destinés à alimenter le Katanga sur les principaux marchés fut un véritable scandale dont a passé sous silence la colonisation."[43]

Selon Joseph GAHAMA, le marché de Muzinda, situé au nord d'Usumbura, mérite une considération particulière. On estimait, en 1948, à 200 à 300 têtes de gros bétail et à un millier de têtes de petit bétail le cheptel vendu chaque semaine pour être acheminé au Congo Belge. C'était la grande soupape par où se déversait le trop plein du bétail du territoire sous mandat vers la colonie.[44]

[40] Rapport annuel sur l'administration au Ruanda-Urundi,1934, p.138
[41] A.N. Kitega AB83, 1953-1960, Liasse 1
[42] A.N., Kitega AB 83, 1953-1960, Liasse 1, idem
[43] Gahama (J.), op.cit.,p.195
[44] Gahama (J.), Idem

Un autre objectif important qui a guidé le pouvoir colonial en créant les marchés était le souci de promouvoir le développement des débouchés intérieurs de certains produits agricoles d'en favoriser et améliorer la production en vue d'éradiquer à jamais la famine dans le pays. Il fallait donc favoriser les échanges commerciaux et la complémentarité entre les différentes régions du pays.

Tableau 1: Évolution des marchés dans le territoire d'Usumbura entre 1918 et1960

Territoire	**1918**		**1919**		**1930**	**1946**			**1949**		**1958**		**1960**	
Usumbura	**MP**	**MI**	**MP**	**MI**	**MP**	**MI**	**MP**	**MI**	**MP**	**MI**	**CC**	**CN**	**CC**	**CN**
	Usumbura	Buhonga Muzinda Muyira Ruyaga Kajaga	Usumbura	Buhonga Muzinda Muyira Ruyaga Kajaga	Usumbura	Buhonga Muzinda Muyira Ruyaga Kajaga	Usumbura	Muzinda Kabezi Mwisale Muyira Buhonga Buyenzi Kugasi Rugombo Gihara Bulamata Bukinanyana Musigati Butahana	Usumbura	Kajaga	Usumbura	-	Usumbura	-

BUBANZA	-	-	-	-	-	-	-	-	Cirisha, Rwibaga, Musigati, Rugombo, Butara	Buyenzi,Muzinda,Kugasi, Mayuyu, Mutunda,Nyamaboko,Butahana,Kihanga ;Kasenyi,Kihara,Buhonga, Muyira,Kabezi, Bubanza	Cirisha, Rwibaga, Musigati, Butara, Rugombo, Nyakagunda	Bubanza, Kihanga, Muzinda	Cirisha, Rwibaga, Musigati, Butara, Nyakagunda, Rugombo	Bubanza, Kihanga, Muzinda

Source: NDAYISABA (A.), op. cit, p.51

De ce tableau, il ressort qu'aussi bien pour les marchés publi cs que pour les marchés indigènes, la situation a beaucoup changé entre 1918 et 1960. Une augmentation numérique considérable se remarque entre 1946 et 1949.

La partie Ouest du pays qui comprenait les territoires d'Usumbura et de Bubanza comptait un seul marché public celui d'Usumbura en 1946 et 6 en 1949 soit une augmentation de 5 marchés. Ce nombre est resté ainsi jusqu'en 1960.

Par contre, les marchés indigènes n'ont pas augmenté dans l'intervalle de 1946-1949. Ils ont passé de 14 en 1946 à 15 en 1949 soit une augmentation de 7,14%. L'existence d'un seul marché public dans le territoire d'Usumbura serait due au fait que tous les petits marchés voisins devaient être regroupés pour faire un seul marché de grande importance. Il fallait aussi libérer un peu d'espace pour les bâtiments administratifs et résidentiels. Cette situation est très compréhensible étant donné que les marchés indigènes devaient servir de relais entre les marchés publics.

En effet, si l'on permettait l'installation de plusieurs marchés publics dans la circonscription urbaine, cela risquerait de causer du désordre et une désorganisation de certains services. Nous constatons aussi que presque tous les marchés du territoire d'Usumbura en 1946 se retrouvent dans celui de Bubanza en 1949 suite aux différentes modifications des limites de territoires.

La prolifération des marchés indigènes peut s'expliquer aussi pour par le fait que la création de ces derniers relevait de l'autorité indigène. Comme le contrôle de l'administration coloniale n'était fort dans les marchés coutumiers, ces derniers, devenaient quelquefois le lieu de rendez-vous des fraudeurs. Il y a donc une certaine disproportion entre les marchés publics et les indigènes. À partir de l'année 1958, les lieux de vente furent divisés entre centres commerciaux et centres de négoce.

Les marchés indigènes ont évolué en centres de négoce tandis que les marchés publics ont évolué en centres commerciaux. En effet, étant donné que les marchés intérieurs avaient entre autres, le but d'approvisionner en vivres et en objets divers, les différents centres urbains et industriels. Il apparaissait difficile pour certaines personnes de s'approvisionner en dehors des jours et heures de marchés fixés. Il fallait donc installer des boutiques et magasins non seulement pour la raison que nous venons d'évoquer, mais aussi pour servir de référence des prix pratiqués aux marchés.

Ces boutiques et magasins ont été installés pour la plupart autour des marchés soit publics, soit indigènes existants donnant ainsi naissance aux centres commerciaux et aux centres de négoce.

I.4. Les principaux acteurs du développement des échanges commerciaux à Usumbura

I.4.1. Le rôle des commerçants ambulants

La grande partie des échanges commerciaux dans le Burundi précolonial étaient animés par des marchands ambulants. Cependant, l'origine de ces commerçants ambulants n'est pas connue selon les enquêtes effectuées à travers le pays par le Centre de Civilisation Burundaise (CCB). Voici ce que nous en dit un informateur de Marangara cité par C.C.B: " Les Bayangayanga ou commerçants ambulants, il y avait qui venaient de Kumoso, il y avait qui venaient de Buha et ils amenaient des bracelets. Après les avoir amenés, ce sont eux qui amenaient aussi du sel qu'ils emballaient dans des herbes salines.[45]

Quant à lui, un informateur de Kibago raconte ce qui suit: "*Certains venaient de Kumoso, d'autres venaient de l'Imbo, disait-on*."[46]

D'après ces mêmes informateurs, les Bayangayanga étaient bien considérés car ils s'étaient enrichis grâce à ce commerce. De ce fait, beaucoup de gens de différentes régions se sont intéressés à ce métier et pouvaient devenir des marchands ambulants facilitant ainsi des échanges commerciaux dans toutes les régions.

Ces colporteurs étaient de deux catégories. Il y en avait ceux qui pratiquaient exclusivement le commerce et d'autres qui associaient l'agriculture et le commerce. Ils étaient quelquefois accusés d'escroquer les populations par leurs produits. Ils pouvaient corrompre les chefs et les Batware en faisant des avances de marchandises. Ils étaient également accusés d'importuner les femmes, de répandre des maladies telles que la gonococcie, la syphilis qui étaient épargnés des Burundais jusque-là, de voler le bétail et produits agricoles et de commettre d'autres méfaits.

"Il n'est pas rare que le Murundi excédé, ait recours à sa lance et si l'un des marchands noirs ou de leurs porteurs ou de leurs boys qui sont de la même graine est tué, la troupe coloniale est obligée d'intervenir, organisant une expédition. "[47]

Il ne faudrait pas donner toute crédibilité à ces propos de Hans MEYER si l'on sait que le pouvoir colonial a pendant longtemps combattu le commerce ambulant. En effet, les Bayangayanga ne devenaient agressifs qu'ils étaient attaqués. Il faut signaler que ces colporteurs subissaient beaucoup d'attaques des "abambuzi "qui leur prenaient ce qu'ils portaient sur eux. Ce phénomène d'"ukwambura" (brigandage) était fréquent surtout en période de famine ou de soudure.

Hormis les critiques émises à leur égard, nous pensons que les Bayangayanga ont le mérite d'avoir favorisé le développement des échanges commerciaux. Ce sont eux en effet, qui, outre les

[45] Enquête, C.C.B, Marangara le 29/1/2983, Bande 144
[46] Enquête, C.C.B, Kibago le 20/10/1977, Bande 9.610
[47] Meyer (H.), op.cit. p.227

marchandises qu'ils proposaient à l'intérieur du pays, renseignaient les gens sur les régions les plus fortunées que d'autres en vivres ; informations extrêmement nécessaires et intéressantes surtout pendant les périodes de famines et disettes. Ainsi, rendaient-ils un grand service aux régions en difficultés en leur indiquant où s'approvisionner.

I.4.2. La contribution des Musulmans dans le domaine commercial

La communauté musulmane a de tous les temps, contribué à l'essor de la ville d'Usumbura. Avant l'arrivée des Allemands, la région d'Usumbura a été en premier lieu occupée par de petites communautés musulmanes dans les environs de Kajaga. Avec l'établissement, par les Allemands, d'un chef-lieu administratif à Usumbura, il s'est constitué un grand quartier de Musulmans Africains sur le site de Kabondo. Durant la tutelle belge, les populations musulmanes d'origine africaine étaient concentrées dans le quartier de Buyenzi tandis que les Arabes et les Indo-pakistanais étaient installés dans le quartier Asiatique.

Le quartier de Buyenzi développa très tôt des activités professionnelles diversifiées : l'agriculture pratiquée sur les terres environnantes comme activité principale, l'artisanat et les petits métiers, le petit commerce, la pêche, le salariat industriel et des services administratifs. Ces différentes activités ont permis le tissage de relations d'interdépendance : soit avec les employeurs Belges, Grecs ou Asiatiques, soit avec les employés Burundais saisonniers ou permanents.

Les Swahili (musulmans noirs) ont joué un grand rôle dans le processus de la formation des centres commerciaux. Ces derniers ont créé un peu partout dans le pays de petites boutiques, des restaurants populaires où des salariés de conditions sociales modestes pouvaient prendre les repas. Ces salariés vivaient souvent très loin de leurs foyers.

Les swahili ont été les premiers à ouvrir de petits restaurants à Usumbura. Les gens de l'intérieur du pays ne connaissaient pas encore ce commerce. Voici les propos de Jean RAMAZANI : ″ Quand j'ai été chassé de la société où je travaillais en 1956, je me suis associé avec un swahili originaire du Tanganyika Territory et nous avons ouvert un petit restaurant à la 15ème avenue de Buyenzi″.[48]

Les swahili ont également créé dans les grands centres commerciaux comme Usumbura, Kitega, Rumonge, Muhinga de petits hôtels. Même si c'était des constructions de peu de fortune, c'était quand même une nouveauté dans le pays. Avec des moyens relativement modestes, ils ont pu créer de petites entreprises.

[48] Ramazani (J.), enquête orale à Buyenzi du 10/11/1985 interrogé par Gakumba (C.), l'Islam au Burundi de 1896 à 1986, Bujumbura, UB, FLSH, 1987

Les Swahili comptaient parmi eux un grand nombre d'artisans. En 1947, ANCIAUX dénombra 1700 contribuables sur une population de Buyenzi estimée à 6576. Parmi eux, la proportion des artisans était considérable.

La répartition par métier était la suivante : Chauffeurs et aides 115, Mécaniciens 98, Maçons et aides 336, Menuisiers et apprentis 216, Charpentiers 128, Forgerons 43, Serviteurs (boys de maison, cuisiniers, gens d'hôtel) 165, Coordonniers 4, Tailleurs 32, Clercs. [49]

Dans cet inventaire, les commerçants ne figuraient pas. À cette époque les missionnaires n'avaient encore formé assez d'artisans. Ils reconnaissaient leur retard sur les Swahilis. Parlant des artisans swahilis, un missionnaire confia à ANCIAUX : "Ils ont 20 ans d'avance sur les nôtres ...mais sont en passe de les perdre. "[50]

Dans toutes les péripéties qui ont contribué à l'essor de la ville d'Usumbura, la population musulmane a toujours été présente, lui apportant une religion (l'Islam), une langue (le swahili) qui font depuis une richesse culturelle du pays. Grâce aux swahilis des autochtones vivant dans les centres extra-coutumiers ont pu faire l'apprentissage d'un métier.

Les "centres extra-coutumiers" ont été conçus par l'administration coloniale pour répondre aux exigences d'une organisation sociale et administrative plus opérationnelle. C'étaient des quartiers créés pour les indigènes et après l'indépendance, ces derniers sont devenus des zones. Ces centres étaient des subdivisions administratives au même titre que les chefferies à l'intérieur du pays. Ils jouissaient d'une autonomie financière et d'une personnalité civile. Ils étaient subdivisés en quartiers. Le mwami qui nommait les chefs et les sous-chefs dans le reste du pays n'exerçait plus ce pouvoir à Usumbura. Les "centres extra-coutumiers" étaient sous l'autorité de l'administration tutélaire, les autorités coloniales. Cette forme d'organisation en "centres extra-coutumiers" a pris fin en 1960 avec la création des communes.[51]

I.4.3. Le rôle des missionnaires dans la création des marchés

Face aux adeptes du mercantilisme (les coloniaux Allemands de tendance libérale), les missionnaires ont manifesté une opposition. Du fait que les missionnaires avaient une mauvaise philosophie de l'argent, celui-ci étant pour eux le "diable", ils redoutaient l'expansion de l'islam. Pour les missionnaires, les commerçants musulmans étaient à la fois marchands et propagateurs de l'Islam. Le père Van Der Burgt, un des fondateurs des premières missions au Burundi, considérait que "l'Islam, le commerce, la polygamie et la syphilis allaient de pair."[52]

[49] Anciaux (L.), Le problème musulman dans l'Afrique belge, Bruxelles, Librairie Falk fils, p.17
[50] Anciaux (L.), op.cit., p.17
[51] Nimubona (J), Le peuplement séparé de la ville d'Usumbura et ses implications socio-économiques : 1940-1960, Bujumbura, U.B, FLSH, Histoire, 1990, p.47
[52] Gakumba (C.), L'Islam au Burundi de 1896 à 1986, p.16

Il apparaît alors que les commerçants musulmans devraient être combattus. Même le Résident Richard KANDT, malgré son caractère libéral, n'était pas favorable à l'ouverture du Burundi aux commerçants musulmans, ceci pour des raisons de sympathies, qu'il le précise en ces termes :

"I had nothing against the immigration of Indiana, whose activity, I have learned, is generally useful for the economy of course my greatest sympathies were with my compatriots, however." [53]

Ainsi, pour des raisons d'ordre religieux l'Islam et par là le commerçant musulman était combattu.

Cependant, malgré la contestation des missionnaires, le courant des libéraux finit par triompher. Pour les libéraux, l'ouverture du Burundi au commerce international était d'une grande importance capitale. Selon ces derniers, dans une région où il n'existait pas une véritable économie de marché, la perception des revenus fiscaux s'avérait indubitablement impossible. Cette idée est soutenue par LINDEQUIST en ces termes:

"*It was, undeniable that without a money economy it would be impossible to levey taxes*."[54]

Dans le même ordre d'idée, dans une circulaire du 6 octobre 1906, le Gouverneur Von RECHENBERG écrivait ceci : "*L'administration locale devait promouvoir le commerce, objectif essentiel de la colonisation et source primordiale des revenus fiscaux*".[55]

D'après ces arguments des libéraux, le commerce occupait le devant de la colonisation. De ce fait, il fallait ouvrir le pays au commerce et encourager les commerçants étrangers à pénétrer au Burundi.

I.4.4. Les communautés indiennes et leur impact dans les échanges

Depuis le XIXème siècle des commerçants indiens venus de la côte swahilie sont établis sur les rives du lac Tanganyika. Ils étaient au nombre de vingt en 1914 sous l'administration allemande, à de cinq cent en 1946 sous la tutelle belge.[56] Ces "Indiens"à majorité masculine, jeune et mobile, travaillant à leur compte ou pour des firmes installées dans l'Est africain britannique. Ces indiens se regroupaient en réseaux à la fois économiques, familiaux et religieux (hindous, musulmans chiites, notamment ismaéliens, sunnites, catholiques goanais) et entretenaient des rapports distants avec les Africains et ambigus avec les colonisateurs.

C'est le commerce qui constituait le domaine essentiel de cette communauté au Burundi. Leur arrivée se dessine surtout à partir de 1908, quand le Congo, passé sous le contrôle de la Belgique renonçait en principe aux monopoles léopoldiens et permettait de nouveau le commerce libre de

[53] Louis Roger (W.R.), Ruanda-Urundi 1884-1914, p.169
[54] Louis Roger (W.R.), Ruanda-Urundi 1884-1914, p.169
[55] Louis Roger (W.R.), op.cit., p.159
[56] Chrétien (J.P.), Les communautés indiennes au Burundi sous la colonisation Allemande et Belge, Association des rechercheurs de la Revue Lusotopie, Brill, Karthala, 2008, p.161

l'ivoire et du caoutchouc. Ces marchands utilisaient donc les postes des bords du lac Tanganyika (Usumbura mais aussi Rumonge, Nyanza-lac...) pour organiser ce trafic avec la rive congolaise.

Les firmes représentées avaient en général leur siège à Ujiji en Tanganika Territory. Mais à partir des années 1910 un autre axe se dessine, celui du commerce des peaux de vaches et surtout de chèvres en direction du lac Victoria et du chemin de fer britannique qui reliait l'Ouganda à Mombasa depuis 1902 : cette fois il s'agissait de firmes ayant leur siège à Bukoba en Tanganika Territory ou Kigali. Ce trafic s'organisait d'abord à travers le Rwanda. Ces commerçants faisaient recours généralement à des intermédiaires locaux, Rwandais, Burundais, Congolais pour le colportage des étoffes en échange des peaux ou caoutchouc. Ces colporteurs travaillaient à crédit. De même les agents indiens fonctionnaient à crédit par rapport aux firmes dont ils dépendaient. [57]

Par ailleurs, ces marchands ouvraient près des postes allemands des boutiques (Duka en swahili) où on trouvait des cotonnades mais aussi un peu de tout : à la veille du départ des Allemands, elles existaient à Usumbura, Rumonge à Nyanza-lac mais aussi dans l'intérieur du pays à Kitega, à Nyakazu et même sous forme de colportage au nord-est. À cette époque les négociants les plus importants représentés au Burundi sont Nasor Virji, Abdallah Alarakia, Dossa Thawer, Merali Remutulla, Ali Nur Mohamed Kanji, Laddar Sumar (tous implantés au préalable à Ujiji) et aussi Omar Abdulukarim (implanté à Kigali) et Walji Banji (implanté à Bukoba).[58]

Sous l'administration coloniale belge, les boutiques en dur vont se multiplier dans les principaux centres essentiellement à Usumbura, chef-lieu du territoire sous mandat et à Kitega, chef-lieu de la Résidence. Les Indiens sont comme auparavant, soit à leur compte, soit gérants d'une firme basée à l'extérieur, soit de simples employés (vendeurs, secrétaires, chauffeurs) de ces commerçants.

Par exemple en 1932, sur 34 Indiens actifs en territoire d'Usumbura, 9 sont commerçants,17 employés dans les entreprises. Il s'y ajoute 4 transporteurs, un hôtelier, un chauffeur, un charpentier. En 1946, sur les 120 Indiens actifs dans le même territoire, 61 se déclarent commerçants, 30 employés ou clercs dans des entreprises, 7 transporteurs ou chauffeurs. Il s'y ajoute deux hôteliers, un tailleur, un cordonnier, deux coiffeurs, trois mécaniciens, trois instituteurs et un "entrepreneur". Les activités artisanales ou industrielles étaient donc minimes.[59]

[57] Chrétien (J.P.), op. cit., p.165
[58] Chrétien (J.P.), op. cit., p.166
[59] Chrétien (J.P.), op.cit., p.178

Tableau 2 : Liste des entreprises indiennes à Usumbura en 1936

Noms	Activités
Ali Rawji	Commerce de traite, 3 magasins à Usumbura
Allibhay Panju	Commerce général, 3 magasins
Bahader bin Hussein	Commerce de traite
Gopalji Damji	Charpentier
Gulam Ussein Jaffer	Commerce de traite
Gulam Hussein Ladak	Commerce de traite
Hasham Lalji Kandi	Commerce de traite
Hederali Gulamaji Mawji	Commerce de traite, rizerie, 3 magasins
Hussein Ali Musaji et Wali Jina	Transport automobile
Juthalal Velji	Commerce général
Kothari et Metha Sté	Commerce général
Kandji Virji	Commerce de traite
Lalji Jessa Kalidas	Transport automobile
Mohamed Hussein Alidina	Commerce de traite
Merali Jetha	Commerce de traite
Nurali Ibrahim	Commerce de traite
Omar Hassan	Hôtelier pour indigènes et asiatiques
Rambhai Manganlal	Coiffeur
Samji Ranaji	Commerce de traite
Tadjeen Hassan Ali	Commerce de traite
Usumbura trading Cy	Commerce de traite, peaux
De Souza Anadeto	Commerce général
De Souza Francisco	Cultures maraîchères et vivrières
Fernandes Sébastien	Tailleur

Source : Rapports annuels du territoire d'Usumbura, AAB, RU 152

La plupart des salariés travaillaient dans des entreprises indiennes, sauf quelques exceptions. Les auxiliaires des Européens se recrutaient davantage chez des Africains, d'abord les Swahilis, puis de plus en plus des Burundais catholiques.[60]

[60]. Abdel (A.), Les musulmans noirs du Maniema, Bruxelles, centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, 1960, p.163

En effet, les Indiens formaient un réseau commercial qui traversait tant les frontières du Burundi que celles des domaines coloniaux, présents chez les Allemands naguère, ensuite à la fois chez les Anglais et les Belges. Ils constituaient des réseaux mi-économiques, mi-familiaux ou mi-confessionnels.

On peut dire en conclusion que le Burundi fut successivement colonisé par l'Allemagne et la Belgique. En effet, en arrivant au Burundi, les Allemands ont constaté que le commerce n'était pas fréquent dans le pays. Le commerce était donc très limité. Les marchés n'existaient que dans les zones périphériques et ils étaient particulièrement bien développés dans la plaine de l'Imbo dont fait partie le territoire d'Usumbura.

Cependant, dans les sociétés traditionnelles burundaises, le commerce se réduisait à l'échange des biens contre d'autres, de gré à gré. Cela montre justement que dans la majeure partie du pays, il se pratiquait un mode particulier d'échange, celui de troc. La date d'apparition des premiers marchés est difficile à déterminer faute de documents et témoignages concordants. Toutefois, il faut retenir que les échanges existaient bien avant l'arrivée des Européens.

Dans la région de l'Imbo, région riveraine du lac Tanganyika, on connaissait l'activité commerciale. L'administration coloniale songea alors à ouvrir le pays au commerce international. Néanmoins, la question de l'ouverture du pays au commerce international ne fut pas accuellie favorablement par les Pères Blancs. Ces derniers craignaient que par l'ouverture du pays au commerce, l'islam allait se diffuser. La période allemande fut courte car la première guerre mondiale chassa les Allemands du Burundi.

La période coloniale belge correspondra à l'intensification des échanges commerciaux dans la région d'Usumbura.

CHAP II. LA MISE EN VALEUR COLONIALE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX

Selon MENY et THOENIG,"une politique publique constitue un enchaînement de décisions ou d'activités qui devraient être prises par les acteurs publics et parfois privés en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif. Cet ensemble de décisions ou d'activités donne lieu à des actes formalisés visant à résoudre ce problème dans l'intérêt général de la société.[61]

Les marchés publics sont les premiers à être créés au Burundi par les autorités coloniales. Ils ont été créés dans le but d'approvisionner les centres occupés par les Européens en produits divers. Dans un premier temps, ils ont été placés dans les chefs-lieux de territoire et tout près des missions.

C'est dans ce cadre que le résident de l'Urundi, par décision n°1 du 29 avril 1918; n°2 du 3 mai 1918; n°3 du 9 mai 1918 et n°6 du 2 juillet 1918, a créé respectivement les marchés publics dans les stations d'Usumbura, de Nyanza-lac, de Kitega et de Rumonge.[62]

Au cours de ce chapitre, il sera question de voir les différentes stratégies mises en place pour améliorer les échanges notamment de leur organisation et leur réglementation. Les réactions des uns et des autres faces à la politique coloniale dans le domaine des échanges seront également traitées.

II.1. Historique de la ville d'Usumbura

II.1.1. La ville d'Usumbura avant la période coloniale

Usumbura, la capitale du Ruanda-Urundi, située au nord du lac Tanganyika, à la frontière occidentale du Burundi est ville de rencontre de plusieurs circonstances historiques. En fait, la capitale royale se trouvait sur le plateau central, à Muramvya, à l'époque précoloniale et ne comptait pas d'autres villes avant l'arrivée des Européens. La ville de d'Usumbura a connu une évolution au cours de son histoire.[63]

En effet, dans l'endroit où se localise la ville d'Usumbura, il n'y avait que la brousse. Progressivement, la brousse a fait place à un village qui par la suite, est devenu un espace pourvu de toutes les caractéristiques d'une ville. Au cours de cette période, ce qui allait devenir la ville d'Usumbura était au stade embryonnaire.

Jean Pierre NDAYISHIMIYE estime qu'à cette époque on ne parlait de ville. C'était une sorte de village en huttes regroupées. Entre 1855 et 1858, les esclavagistes s'installent sur les rives

[61] Meny (Y) et Theonig (JC), Politiques publiques, Paris, PUF, 1989, p.31
[62] AN Kitega AA 109, 1917-1948
[63] Ndayirukiye (S), *Bujumbura centenaire1897-1997 : Croissance et défis*, Paris, Harmattan, 2002, p.19

orientales du lac Tanganyika. Ils y construisent des centres de négoce dont celui de Mukaza qui était entre la place de l'Indépendance et l'Office Nationale du Commerce de Bujumbura."[64]

L'histoire de la ville de Bujumbura remonte au XIXème siècle et les origines de la ville ne peuvent être dissociées de la présence du lac. C'est par le lac que les premiers voyageurs du XIXème siècle furent en contact avec la plaine littorale du graben ainsi que les régions environnantes. Le lac Tanganyika fut connu grâce à un Munyamwezi de Zanzibar islamisé nommé Lieben Saïd qui avait fait le voyage deux fois dont la seconde fois date de 1831.[65]

Par la suite, plusieurs voyages eurent lieu en direction du lac Tanganyika. En 1844, Saïd Ben Habib et Afifi longèrent la côte du lac par Ujiji et en 1850, les Zanzimbarites possédaient déjà des comptoirs de commerce sur le lac dont le comptoir d'Uvira. En 1870, les Zanzimbarites cherchèrent à contrôler l'ensemble de la plaine du lac Tanganyika et de son hinterland. Ils cherchèrent ainsi à étendre leur domination à l'intérieur du pays en attaquant le royaume de MWEZI GISABO sans succès.

En 1885, année du partage de l'Afrique par les puissances occidentales réunies à Berlin en Allemagne, le Zanzimbarite Mohamed ben Khalifa, le redoutable Rumaliza ainsi appelé par les Burundais, contrôlait de sa résidence de Magara l'ensemble de la plaine et les chefs de MWEZI GISABO de la plaine étaient sous son influence.[66]

L'autre grand événement de la région fut l'exploration du lac Tanganyika pour la première fois dans son histoire par les plus illustres explorateurs du XIXème siècle notamment Richard Francis Burton et John Hanning Speke en 1858, de Henry Morton Stanley et David Livingstone en 1871et 1876.

Enfin avec le passage d'Oscar Baumann en 1892 au Buzige (nom d'Usumbura avant la colonisation), l'établissement de la première station militaire allemande à Kajaga en 1896, près du delta de la Rusizi sur les bords du lac Tanganyika, c'est la période coloniale qui commence.

II.1.2. La ville d'Usumbura sous la colonisation allemande (1896-1916)

La colonisation allemande a grandement contribué au développement de la ville de d'Usumbura. En effet, la première pierre ayant servi à l'édification de la ville d'Usumbura a été posée en 1896 par le Lieutenant-Colonel Adrian Dietrich Lothar Von TROTHA. En novembre de cette année, les Pères Blancs débarquent sur l'ordre du cardinal Charles Lavigerie Martial Allemand et implantent leur habitation sur le plateau surplombant le lac Tanganyika à côté du marché de Mukaza.[67]

[64] Ndayishimiye (J.P.), Bujumbura capitale du Burundi, Bujumbura, 1998, p.44
[65] Ndayirukiye Sylvestre, Bujumbura centenaire 1897-1997, croissance et défis, Harmattan, 2002, p.19
[66] Ndayirukiye Sylvestre,op.cit., p.20
[67] Mairie de Bujumbura, Évolution de la ville de Bujumbura, Bujumbura, 2001, p.20

En 1897, l'administration allemande fait venir des maçons et des menuisiers swahili en provenance d'Ujiji (en Tanganika Territory) pour construire une forteresse militaire à Kajaga. Au cours de la même année, la mission catholique achète au chef Wakana, l'actuel emplacement du quartier Saint Michel et y érige une mission tandis que le capitaine Hans Gustav Ferdinand Von Ramsay déplace le poste militaire des environs du delta de la Rusizi jusque dans une zone plus proche de la Mission Catholique. C'est ainsi qu'est née la ville d'Usumbura rebaptisée " Bujumbura" après l'Indépendance.[68]

À partir de 1908, l'activité commerciale s'accroît consécutivement à l'ouverture du pays aux capitaux étrangers. Ceci a eu comme conséquence l'accroissement de l'effectif des étrangers dans la ville d'Usumbura. Les Asiatiques, en particulier les Hindous et les Arabes sont venus massivement et ont peuplé le quartier actuellement nommé Quartier Asiatique. En 1914, Usumbura devient chef-lieu du District du Ruanda-Urundi et sa population était estimée à 3000 personnes majoritairement étrangères. Usumbura comptait 20 firmes commerciales étrangères dont 3 originaires d'Europe et dix-sept appartenant aux ressortissants des pays arabes et de l'Inde.[69]

Usumbura était subdivisé en trois zones à savoir la zone administrative et militaire au centre; la zone indigène à la périphérie habitée par les ouvriers qualifiés et les manœuvres; les domaines privés occupés par les commerçants étrangers.[70]

En 1912, le site de la capitale fut déplacé au centre du pays à Kitega. En effet, le colonisateur espérait faciliter l'administration du territoire en installant le chef-lieu au centre du royaume, dans le Kirimiro, sur l'axe de passage reliant la capitale royale aux régions Sud et Sud-Est.[71]

Cette création reflétait l'évolution de la politique allemande qui, après s'être opposée au pouvoir royal, désirait désormais le conforter afin de renforcer l'unité du pays autour du mwami d'où la nécessité de rapprocher l'administration de la capitale royale. Enfin, il s'agit d'un choix économique : Kitega devait être le point de rupture de charge voie d'eau-voie terrestre pour les marchandises en provenance de l'océan Indien. Les Allemands projetaient de rendre navigable la Ruvubu afin de prendre le relais de la fufure voie ferrée Tabora-Rusumo et atteindre Kitega par voie fluviale. La situation de Kitega permettait de contrôler la confluence des principales rivières de l'intérieur du pays : Ruvubu et Ruvyironza.

[68] Ndayirukiye (S.), Bujumbura centenaire1897-1997 : Croissance et défis, Paris, Harmattan, 2002, p.11
[69] MJCSP, Notre capitale vient de loin, Bujumbura, 1997, p.23
[70] MJCSP, Notre capitale vient de loin, Bujumbura, 1997, p.54
[71] Bidou (J.E.), Géographie du Burundi, Hatier, 1991, p.242

II.1.3. La ville d'Usumbura pendant la période coloniale belge (1916-1962)

En 1919 la Société des Nations (SDN) accorda officiellement à la Belgique le Ruanda-Urundi comme "territoire sous mandat" et Usumbura fut maintenue comme capitale.

Le Ruanda-Urundi était une colonie allemande avant la première guerre mondiale de 1914-1918.

La Société des Nations (SDN) fut l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La ville continua à se développer sur des sites caractérisés par la séparation des communautés raciales.

En effet, en juin 1925, un édit stipula la création de "Cités Africaines" est sorti et en 1928 les Africains du quartier swahili furent déplacés vers les deux nouveaux villages : Buyenzi en 1928 et Kabondo en 1932. Le quartier swahili, désormais exclusivement asiatique fut rebaptisé "quartier asiatique" en 1930 et porte toujours ce nom.[72]

En 1941, le village de Kabondo qui était devenu insalubre fut détruit. La population qui occupait Kabondo fut temporairement déplacée vers un autre site, près de l'aérodrome aux environs de l'actuel stade Intwari. Entre-temps deux nouveaux quartiers étaient en cours de construction : le quartier belge A actuel Bwiza et Buyenzi qu'on reconstruisait suivant un nouveau plan. Ce sont ces deux quartiers qui furent classifiés comme " Centres extra-coutumiers" par un édit du 22 décembre 1941. Ces derniers devaient accommoder les Africains " évolués" c'est-à-dire les intellectuels et les commerçants.[73]

Les Belges quant à eux s'installèrent dans l'ancien quartier allemand (Rohero I) et au fur et à mesure que la ville croissait, on y ajoutait des quartiers résidentiels, administratifs et commerciaux pour les Européens.

Usumbura était la capitale économique et politique du Ruanda-Urundi et elle était considérée comme l'ouverture de l'Empire colonial belge vers l'Océan Indien raison pour laquelle elle se développa rapidement. Il y eut un grand afflux de capitaux et de la main d'oeuvre importée du Tanganyika Territory et du Congo Belge pour construire la ville.[74]

Plus de main d'oeuvre signifiait que les centres extra-coutumiers se densifiaient. Aussi, il fallait en créer de nouveaux. Le quartier belge fut ainsi élargi par deux nouveaux quartiers à savoir le quartier belge B (Rohero II) au sud et le "Fond d'avance" (Nyakabiga) au nord.[75]

Entre 1952 et 1957, sur la rive droite de la rivière Ntahangwa, Ngagara (quartiers 1 à 5), Kinama et Kamenge furent construits par l'Office des Cités Africaines (OCAF). Ces nouveaux centres

[72] www.fr.wikipédia.org>Bujumbura, le 23 juin 2023, 15h30'

[73]www.fr.wikipédia.org>Bujumbura, le 23 juin 2023, 15h30'

[74] Nsabimana (Y.), Dynamisation du secteur non-structuré pour le développement de l'économie urbaine de Bujumbura. Bujumbura, UB, FSEA, 1981, p.45

[75] Miburo (A.), Rôle de la tutelle belge dans l'édification de la capitale du Burundi, Bujumbura, UB, FLSH,1998, p.44

étaient destinés aux clercs africains dont beaucoup de Burundais. Ces centres étaient considérés comme des résidences des premiers intellectuels Burundais.[76]

Après la seconde Guerre Mondiale, les quartiers commerciaux et administratifs européens furent élargis vers l'actuel stade Intwari.

Les quartiers résidentiels avaient aussi grandi vers l'Est (Rohero I) et vers le sud (Zeimet). C'est aussi pendant cette période que les bâtiments du"collège du Saint-Esprit" (actuel campus Kiriri) furent construits.[77]

Le quartier industriel fut également construit, le port se trouvait à son emplacement actuel dès 1950 et un nouvel aéroport fut construit.[78] Le premier aéroport était situé au niveau de l'actuel stade Intwari. Le second quant à lui fut construit au sud de la ville au delà de la rivière Muha l'emplacement de l'actuelle prison centrale de Mpimba. Ces deux pistes pour avions étaient en terre battue. L'actuel aéroport pourvu de bâtiments modernes et une piste en asphalte à 11km au nord de la ville, au début de la plaine de la Rusizi.

Dans les années 1960, le tissu urbain de Bujumbura était subdivisé en trois zones : la zone blanche, le quartier asiatique et la zone occupée par les Africains. Il comptait environ 51500 habitants dont 40500 Africains, 7750 Asiatiques et 3250 Européens.[79]

II.2. Les mesures économiques de la puissance colonisatrice

Plusieurs recommandations d'ordre politique, économique social et culturel furent adressées aux puissances tutélaires. Celles-ci furent chargées de favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction.

Dans le domaine économique, la puissance tutrice devrait mettre en œuvre les mesures propres à une augmentation progressive des revenus ainsi qu'à une diminution des dépenses dans l'unique intérêt des indigènes.

D'autre part, dans le but de favoriser et faciliter l'avancement économique des autochtones, on crut nécessaire de créer dans certains territoires une commission de développement composée exclusivement d'Européens et ayant pour mission de guider les indigènes dans leur vie économique. Cette commission de développement assurait entre autres fonctions, celle d'organiser l'exécution des travaux publics et de surveiller la coordination économique ainsi que la reconstruction des territoires.

[76] Munama (G.), Aménagement de la ville de Bujumbura, Bujumbura, UB, Mémoire, Géographie,1983, p.12
[77] www.fr.wikipédia.org>Bujumbura, le 23 juin 2023, 15h30'
[78] Kanama (T.), La ville de Bujumbura, un pôle économique en expansion, Bujumbura, UB, FSEA, 1992, p.12
[79] Munama (G.), idem

Elle était également autorisée à entamer des négociations appropriées en ce qui concernait la louange des services indigènes et l'examen de tous les projets d'ordre technique ou financier qui lui étaient soumis.

En troisième lieu, elle devait prendre soin que les conditions des travailleurs soient adéquates et devait en référer au Gouverneur du territoire ces recommandations indispensables.

En quatrième lieu, elle devait soumettre à l'Assemblée Générale des Nations Unies des rapports annuels sur le développement économique du Burundi entreprise pendant la période mandataire. Elle était bien consciente des dangers imminents de famine et de misère que couraient les Burundais à cette période.

La puissance tutrice entama alors une action de grande envergure afin de relever le niveau de vie des populations. Comme le Burundi était incontestablement un pays agricole, la puissance tutelle a dû poursuivre sa politique de plantation notamment pour les cultures commerciales (coton, café, ricin, etc.).

L'Imbo se révéla la plus favorable d'autant plus qu'elle n'était pas très peuplée et disposait d'une vaste terre cultivable à sols fertiles.

II.2.1. Le pouvoir et les marchés

Notons d'emblée que les marchés dans la bande côtière du lac Tanganyika sont antérieurs à la colonisation. C'est donc pendant la deuxième moitié du 19ème siècle que l'on assiste à l'amélioration de la situation sur le plan des échanges. Ainsi, Van Der BURGT, excellent observateur qui a exploré le Burundi raconte ceci :

"Au centre de l'Urundi, le commerce est à peu près nul. Les habitants échangent entre eux certains objets nécessaires à la vie, par exemple des pioches, du sel, des pots, des habits contre des vivres et vice versa...Le long du lac, surtout dans l'Usage, il y a des marchés en règle "Iguriro". A Usumbura, on comptait treize marchés journaliers dans un rayon de trois heures. „[80]

Ainsi, deux zones géographiques bien distinctes le deviennent petit à petit dans le domaine du commerce. Le commerce est donc réduit aux échanges de productions du pays entre les indigènes ; à l'exception du sel, il ne se pratique pas sur de longues distances mais entre régions voisines. Hans MEYER est très précis là-dessus :

"*Dans le vaste royaume de l'Urundi, on ne trouve de commerce digne d'être cité que dans la région du Tanganyika*."[81]

[80] Van Der Burgt (J.M.M.),Un grand peuple de l'Afrique équatoriale : Eléments d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi, Bois-le-Duc by Société l'illustration catholique, 1903, p.52

[81] Meyer (H.) Les Barundi, traduction de Jean Pierre CHRÉTIEN, Paris, 1984, p.102

Après plusieurs enquêtes au Burundi, en 1935, G. SMETS déclarait ce qui suit en soutenant les idées de Hans MEYER :"Au cœur même de l'Afrique cette terre classique de marchés, l'Urundi était autrefois un pays sans marchés, sauf dans la zone du Tanganyika." [82]

Le père Jean Médard Dourmap qui a vécu plus de 30 ans au Burundi a constaté que les Burundais avaient le goût du luxe, mais que leur commerce était peu actif et peu étendu. Par contre, les échanges commerciaux étaient une des raisons de la mobilité des populations. Hans MEYER a constaté la même réalité:"Néanmoins, de plus en plus de Barundi de l'intérieur du pays se rendent sur quelques-uns de ces marchés près du Tanganyika, notamment sur celui d'Usumbura, et de plus en plus de gens du Tanganyika se déplacent vers l'intérieur de l'Urundi pour y acheter des peaux de bêtes et de la cire et les ramener à Usumbura."[83]

Tout cela nous laisse donc à croire à l'existence de deux régions opposées dans le domaine des échanges. Le pouvoir monarchique n'était pas favorable au commerce. Pour cette raison, il a fermé tout l'intérieur du pays au commerce et aux relations avec le monde extérieur.

L'organisation des échanges à l'intérieur de l'Urundi ne présentait pas les mêmes intérêts au Mwami, aux aristocrates par rapport à la population du fait qu'ils pouvaient se fournir tout produit, soit sous forme de prestation, soit sous forme de pseudo-clientélisme.

Les Burundais des régions reculées de l'intérieur du pays, quant à eux échangeaient des produits du sol contre d'autres produits du sol ou contre des chèvres, des moutons, des peaux, de l'étoffe d'écorce, des pots, des houes en fer, etc.

Cela n'était pas le cas pour les régions côtières de la plaine de l'Imbo d'autant plus qu'elles échappaient partiellement au contrôle du pouvoir central. À ce sujet Augustin NSANZE nous éclaire :

"*Dans la deuxième moitié du 19ème siècle, on peut distinguer deux zones totalement différentes dans le royaume du Burundi sur le plan de l'organisation des échanges. D'un côté, la petite bande côtière logeant le lac Tanganyika où les marchés abondent et d'autres part la montagne c'est-à-dire tout le reste du pays où le troc est le moyen exclusif de l'échange*."[84]

Autre raison de la présence des marchés dans la région de l'Imbo où se situe notre zone d'étude est la frontière avec le royaume du Bufulero et l'impact de la traite Zanzibariste. Dès leur implantation sur la côte orientale du lac Tanganyika vers la fin du XIXème, les traitants Zanzimbarites y ont installé des bases qui ont évolué en grands marchés. Ces marchés étaient bien organisés et pouvaient dépendre d'un lignage local qui y prélevait des taxes.[85]

[82] Smets (G.), Commerce, marchés et spéculations chez les Barundi, Congo, Vol. 2, n°2, 1938, pp.568-574
[83] Nsanze (A), op. cit., p.209
[84] Nsanze (A.), op. cit., p.427
[85] Nsanze (A), op. cit., p.216

II.2.2. La monétarisation des échanges

C'est au cours de la période allemande que la monnaie telle que nous la connaissons aujourd'hui fut introduite au Burundi. Selon Jean Pierre CHRÉTIEN, l'année 1904 est la date officielle retenue jusqu'ici pour l'introduction de la monnaie au Burundi.[86]

À ce niveau, une question nous vient à l'esprit. C'est celle de savoir si la monnaie dès cette époque circulait jusque dans les coins les plus reculés du pays. La réponse semble négative si l'on en croit l'auteur cité ci-haut. Dès 1904, les Allemands avaient introduit dans les deux territoires (Ruanda-Urundi) la monnaie roupie d'argent et Heller de cuivre, mais l'usage ne s'en était pas répandu en dehors des chefs et notables, et aux abords d'Usumbura et de Kitega.[87]

Ce qui nous montre que l'usage de la monnaie restait en ce moment-là la prérogative d'une minorité.

On peut cependant en déduire que la région d'Usumbura a connu en premier lieu son usage par rapport à d'autres régions vu qu'elle était proche du centre de diffusion qui était Usumbura.

Que la circulation de la monnaie ait été limitée, qu'elle ait commencé à Usumbura avant d'atteindre d'autres coins du pays, elle a permis la création d'une nouvelle structure économique à savoir les marchés.

[86] Chrétien, (J.P.), " Introduction à une étude coloniale allemande au Burundi " in Revue Nationale d'éducation au Burundi, 4ème année, n°6,1967-1968, p.113

[87] Chrétien (J.P.) idem

Tableau 4: Évolution des prix de certains produits locaux de 1918 à 1928 à Usumbura en francs belges par kg

Années / Produits	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Haricots	0,15	0,10	0,15	0,10	0,15	0,15	0,30	0,40	0,40	0,60	1,50
Bananes	0,02	0,02	0,05	-	0,05	0,05	0,05	0,05	0,10	0,14	0,60
Beurre indigène	0,50	0,50	0,50	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	8,00
Farine de manioc	0,15	0,15	0,15	0,15	0,18	0,18	0,25	0,25	0,50	1,10	2,50
Poules	0,15	0,15	0,15	-	0,50	0,15	0,75	1,00	1,00	2,00	4,00
Bœufs, vaches 250kg/tête en moyenne	15	30	35	55	100	100	155	200	300	450	600
Viande débitée par les indigènes	0,15	0,20	0,20	0,40	0,50	1 à 1,5	1,5 à 2	1,5	1à 2	2,25	4 à 4,5

Source : Nous-même à partir des statistiques de R.A.B.R.U, Année 1928, pp.88-89

À travers les données de ces prix d'année en année se dégage une tendance constante à la hausse relative des prix intérieurs, processus fondamental d'imbrication des économies périphériques dans les circuits du commerce mondial. Beaucoup de facteurs ont contribué à cette hausse de prix sur les marchés intérieurs.

Le premier facteur provenait de la considérable des revenus apportés par l'exportation du café arabica. Le second facteur était l'amélioration des termes d'échange qui a engendré une hausse des prix sur les marchés.

En effet, le prix des produits agricoles comme ceux importés réagissait à la même incitation : la variation dans les revenus réels de la population. Sur les marchés des produits locaux, en courte période, les variations saisonnières se résolvent en prix. L'offre étant inélastique, les cours augmentaient lorsque se gonflait la demande.

II.2.3. L'intensification des cultures commerciales

Les cultures alimentaires qui étaient pratiquées par les indigènes dans la région de l'Imbo sont par ordre d'importance : le manioc et le maïs, les bananiers, la patate douce, les courges, le sorgho, le piment, les colcases. Pour diverses raisons les puissances coloniales ont introduit de nouvelles cultures.

En effet, prétendant que l'alimentation des indigènes était très déficiente en matières azotées, l'administration belge chercha à intensifier la culture des plantes oléagineuses. Pour les régions à climat chaud, celle de l'arachide étaient tout indiquée. Elle y fit l'objet d'une campagne de propagande. L'indigène considérait malheureusement les graines comme une friandise plutôt que comme un aliment proprement dit : c'est pourquoi ce dernier la cultivait sur une petite échelle.

Le riz fut introduit au Burundi par les Swahilis et sa production resta familiale. Il était importé en provenance de la province orientale du Congo (Kisangani).[88]

C'est pour répondre à l'agrandissement et aux besoins d'approvisionnement croissants d'Usumbura que le gouverneur du Ruanda-Urundi, Jean Paul HARROY ordonna l'intensification de la riziculture. La culture du riz inondé était surtout localisée dans les environs d'Usumbura. Elle fut pratiquée par les Swahilis et les indigènes de la sous-chefferie RWAKAYERO dont les terres planes et facilement irrigables, s'y prêtaient particulièrement bien.[89]

Pour le coton, les premiers essais furent effectués à Usumbura en 1919. Son introduction en milieu indigène remontait à la saison culturale de 1927-1928.[90]

Grâce à la propagande du personnel de l'administration, la culture du coton fut admise d'une manière définitive dans les terres d'Usumbura, de Nyakagunda et de Kihanga en 1931.[91]

Le palmier élaesis se trouvait dans la partie Sud de la vallée de la Rusizi. Il n'y avait guère que des palmeraies naturelles et les indigènes les exploitaient sans les ménager, sans se soucier de les protéger contre les incendies d'herbes et sans prendre la peine de leur donner de l'extension.

Le café robusta fut introduit dans la plaine de la Rusizi en 1934 dans les plantations industrielles. Ces plantations étaient aux mains de groupes financiers belges très importants en particulier Baron Edouard-Jean Empain. Elles furent implantées à Nyakagunda, à Murago et à Kivoga. Aucune plantation indigène de robusta n'existait dans la plaine de la Rusizi.

II.2.4. La création et l'intensification des marchés dans le territoire d'Usumbura

Dans le processus de création des marchés, la région d'Usumbura a bénéficié de l'antériorité des échanges commerciaux. Ce facteur a fait que la région ait des marchés développés dans les

[88] Rapport sur l'Administration belge au Burundi, 1950, p. 92
[89] Ndikuriyo (E), L'aménagement agricole de la plaine de la Rusizi, 1945-1960, Bujumbura, U.B, 1982, p.28
[90] Ndikuriyo (E), idem
[91] Ndikuriyo (E), idem

premières années de la colonisation belge avant qu'un appel soit lancé à tous les chefs indigènes de vulgariser les marchés à l'intérieur du pays.

En effet, le premier marché public créé était celui d'Usumbura le 29 avril 1918 par la décision n°1 du résident de l'Urundi. Cette réglementation des marchés par décret du résident a réduit considérablement le nombre de marchés qui pullulaient autour d'Usumbura. Dans cette décision, il était précisé ceci :

"Il est interdit dans un rayon de 5km autour de la station d'Usumbura d'étaler, de vendre ou mettre en vente, d'acheter ou d'échanger en dehors du marché public les denrées et marchandises reproduites sur place ayant l'objet de transaction sur le marché. Optionnellement, l'administrateur local pourra autoriser les ventes en dehors du marché. Les bénéficiaires observeront les prix fixés par la mercuriale. Ils sont tenus en outre à l'observation des lois et règlements en vigueur en matière de commerce. "[92]

Ainsi donc, dans un rayon de 5km autour d'Usumbura, il n'y avait pas d'autres lieux d'échanges. L'administration coloniale insistera toujours sur ce rayon dans la création des autres pôles d'échanges. Au delà de ce rayon, on a créé des marchés dits indigènes. Les premiers étaient créés par le résident ou l'administrateur territorial sur proposition de ce dernier alors que les seconds étaient créés par les chefs coutumiers. Ces derniers se multiplièrent dans les années 30 dans tout le pays. Néanmoins, la région d'Usumbura bénéficiant de l'expérience antérieure, avait beaucoup de marchés indigènes. La plupart d'entre eux se trouvaient dans les montagnes surplombant la plaine de l'Imbo. De 1918 à 1929, on avait seulement le marché public d'Usumbura et les marchés indigènes de Buhonga, Muzinda, Muyira, Ruyaga et Kajaga dans le territoire d'Usumbura.

Notons qu'avec la création du territoire de Bubanza en 1949, certains marchés se retrouveront dans ce dernier.

Les marchés indigènes servaient à rassembler les produits à vendre à Usumbura et à approvisionner des populations locales. C'étaient des centres de vie sociale où aimaient se rencontrer les gens du même coin. Une partie de ces derniers se rendaient alors à Usumbura pour vendre les produits locaux aux non indigènes. Les Européens vendaient aux indigènes les produits qui n'étaient pas de consommation courante au Burundi.

Donc, les marchés publics avaient un double objectif : donner la possibilité aux autochtones de vendre leurs produits divers. L'article 2 de la décision n°1 du résident le montre bien car toutes

[92] A.N., Kitega AA 109,1918-1959, Liasse 1

les transactions des produits vivriers "indigènes "devaient uniquement s'effectuer au marché d'Usumbura, les autres ayant été interdits dans un rayon de 5km.[93]

Les marchés indigènes qui ont été créés par les chefs coutumiers se différenciaient en outre par la nature des produits échangés. Tout produit pouvait être vendu au marché public alors que les produits d'exportations étaient interdits dans les marchés indigènes. En 1951, les transactions de toute nature étaient autorisées dans quelques marchés indigènes sauf le café. On évoluait ainsi vers une autre distinction, celle des centres commerciaux et des centres de négoces.

À partir de 1958, la plupart sinon la totalité des marchés publics ont évolué en centres commerciaux alors que la majorité des marchés indigènes ont évolué en centres de négoce. Mais ces derniers ne pouvaient pas être envisagés que quand les marchés indigènes existants se montraient très viables.

Les centres commerciaux étaient ouverts aux commerçants sans distinction de race. Situés sur des terres domaniales, les centres commerciaux comportaient des parcelles dont l'occupation était consacrée par l'achat ou la location. Les bâtiments à y ériger devaient être construits en matériaux durables.

De plus, les redevances tirées de la vente des parcelles étaient fixées au profit du trésor public. Mais ne pouvait s'y installer que celui qui disposait de grands moyens financiers. C'est pour cette raison que les centres commerciaux sont restés pendant longtemps dans le domaine des non indigènes parce que le taux de location était élevé. Signalons que le territoire d'Usumbura avait un seul centre commercial celui d'Usumbura. Les autochtones occupaient les parcelles créées dans les centres de négoce.

Les centres de négoce quant à eux, étaient en général situés en milieu rural. Le centre de négoce devrait avoir au moins un centre commercial dont il dépendait. À la différence de ce dernier, les centres de négoce étaient gérés par les autochtones. Ces derniers opéraient soit pour le compte de commerçants établis dans le centre commercial dont dépendait le centre de négoce ; soit pour leur propre compte.

En plus, les centres de négoce avaient la faculté de construire en matériaux non durables (en bois). Pour favoriser l'éclosion d'une classe commerçante autochtone, le taux de location dans les centres de négoce a été revu à la baisse. La location se faisait au profit de la caisse administrative de la chefferie.

Bref, le but principal de la création des centres commerciaux et des centres de négoce était de favoriser l'installation des commerçants indigènes dans les centres commerciaux et la stabilisation du commerce ambulant. Il faut noter ici que les trafiquants continuaient à augmenter

[93] Wakana (L), Les échanges entre la ville de Bujumbura et ses régions voisines de 1920 à 1962, Bujumbura, U.B, FLSH, 2005, p.73

particulièrement dans les territoires de Bubanza et d'Usumbura. Il fallait donc créer des conditions nécessaires pour les stabiliser surtout qu'ils concurrençaient les commerçants installés dans les centres commerciaux et les centres de négoce.

II.3. Le rôle des taxes sur les marchés

Le rôle principal des taxes sur les marchés c'est qu'elles procurent un important apport de ressources financières. Mais à côté de cela, ces taxes jouent un autre rôle. Elles contribuent à protéger le commerce régulièrement installé en favorisant la promotion économique et sociale des éléments actifs de la population.

Les taxes limitent l'interférence dans le mouvement commercial des marchés des personnes qui, sans cette protection pourraient faire aux commerçants légalement sur les marchés une concurrence déloyale.[94] Cette concurrence si elle n'est pas freinée peut déboucher rapidement sur une mauvaise situation. Le pouvoir public considère même ces taxes comme susceptibles d'éliminer bon nombre des vendeurs ambulants (enfants, certaines femmes) dont l'utilité économique est nulle et qui se rendent au marché que pour passer leur temps.[95]

Mais pourque l'instauration de ces taxes soit bénéfique pour la collectivité territoriale et pour le pays, il faut que les dirigeants veillent à ce qu'elles soient partout légalement et régulièrement perçues.

Malheureusement, il n'est pas rare de constater que le collecteur à la perception des taxes peut s'abstenir de délivrer des quittances. Cela est fréquent pour les vendeurs journaliers. Cela permet au collecteur d'avoir en poche beaucoup d'argent oubliant que les taxes sur les marchés n'ont pas été créés au profit des collecteurs des taxes mais à celui des caisses administratives des collectivités territoriales.

II.4. La localisation et la description des marchés d'Usumbura

L'étalage du marché central était varié. Il était constitué de produits vivriers, des friperies importées par la SIRUCO et d'autres divers produits dont les ustensiles de cuisine, les articles de quincaillerie. Le tonnage des différents produits présentés était de loin supérieur à celui présenté sur les autres marchés de la ville. Le marché central d'Usumbura était essentiellement un marché de gros où s'approvisionnaient les marchés secondaires de la ville.

Les marchés de Buyenzi, de Nyakabiga et de Musaga fonctionnaient quotidiennement l'avant-midi. Ils étaient de même dimension que celui de Ngagara et étalaient presque les mêmes produits tant en qualité qu'en tonnage. Notons que le marché de Kwijabe était quelque peu

[94] A.N, Muhinga AH6-54, 154
[95] PV de la réunion du conseil supérieur du pays tenu à Kitega du 23 au 28 novembre1953

spécialisé : on y trouvait essentiellement des produits de quincaillerie ainsi que tous les produits à base du bois (planches, meubles, armoires).[96]

Le marché de Ngagara fonctionnait tous les jours l'avant-midi. Ce marché étalait non seulement des produits vivriers mais aussi d'abondantes friperies, ustensiles de cuisine, outils et produits de quincaillerie fournis par les grossistes du marché central ou des magasins du quartier asiatique. Les produits qui n'étaient pas vendus à Ngagara étaient acheminés le même jour vers le marché de Kamenge qui fonctionnait quotidiennement l'après-midi. Ce marché était situé à quelques 800m au marché de Ngagara.

Le marché de Kinama fonctionnait tous les jours l'avant-midi. Il était situé à 1/2km du marché de Kamenge dans un quartier semi-rural de la périphérie de la ville d'Usumbura. Tout en vendant le même genre de produits, le chiffre d'affaires était nettement inférieur ainsi que la quantité des produits vendus.

En ce qui concernait les marchés périphériques de la ville mais qui étaient en dehors des limites administratives, nous pouvons citer particulièrement les marchés de Kanyosha et celui de Muzinda.

En effet, Kanyosha est situé à 5km au Sud du centre-ville. Le marché était ouvert uniquement les jeudis et dimanches avant-midi. On y trouvait surtout des produits vivriers ainsi que les produits manufacturés. Par rapport à la ville d'Usumbura, ce marché se présentait à la fois comme débouché et source d'approvisionnement. D'une part les produits vivriers de la région relativement moins chers étaient écoulés vers la ville. D'autre part, les commerçants de Kanyosha s'approvisionnaient en ville en ce qui concerne notamment les produits de la quincaillerie et les friperies.

Muzinda était situé à 13km d'Usumbura vers le Nord sur la route Bubanza. En plus des divers produits qu'on trouvait là-bas, ce marché constitué un grand marché de bétail (bovins, ovins et caprins). Il alimentait l'abattoir d'Usumbura et de là, les différentes boucheries de la ville. Ce marché de bétail fonctionnait les mercredis et les dimanches à partir de 15h.

En faisant le rapport entre le prix poids vif (gros et petit bétail) du marché de Muzinda et le plus à la consommation à Usumbura, on établit une marge de commercialisation pour le kg de viande à la consommation de 2,5 fois plus élevé pour le gros bétail (boeuf) et de 2,3 fois plus élevé pour le petit bétail (moutons). Deux marchés de bétail contribuaient pour l'essentiel dans l'approvisionnement de la ville d'Usumbura à savoir celui de Muzinda et Rwibaga.

[96] Mbazumutima (O), Les marchés périphériques de Bujumbura, Bujumbura, Ecole de la police Municipale, 1986, p.33

II.5. L'organisation et le fonctionnement des marchés

II.5.1. La réglementation des marchés

Une réglementation du commerce sur les marchés était plus que nécessaire. Le principal souci dont devait s'inspirer cette réglementation, c'était d'abord l'intérêt du consommateur puis celui du commerçant. Mais cette tâche ne pouvait être que du ressort des pouvoirs publics car ces derniers, en raison de leur influence tant politique que morale sur les chefs indigènes et leurs sujets étaient capables de faire régner l'ordre et de faire prospérer le mouvement commercial.

Toute disposition d'un marché était subordonnée d'un règlement qui, par ailleurs, confirmait son existence. Dans toute décision de création de marché pendant la période coloniale, un article du règlement des marchés indiquait bien l'emplacement du marché ainsi que les jours et les heures de sa tenue.

Pour permettre de bonnes transactions sur le marché, le règlement précisait donc les jours et les heures de tenue. Ainsi, connaissant alors le règlement du marché, le public était tenu de respecter les mesures relatives à la circulation au marché, aux heures d'ouverture et de fermeture. Dès la fermeture du marché, les acheteurs et visiteurs quittaient les terrains du marché tandis que les vendeurs cessaient toute transaction commerciale et remettaient en état sans désemparer l'emplacement qu'ils occupaient.

De plus, le règlement accordait une grande importance à la surveillance et la police du marché qui sont placées sous l'autorité d'un préposé du marché. Le public était donc tenu d'obtempérer à toute injonction de ce préposé et tout agent chargé de faire respecter le règlement.[97] Compte tenu de l'importance que représentait la présence d'un préposé du marché, il nous paraît nécessaire de définir ses devoirs et attributions.

II.5.2. L'ordre et la sécurité des biens et des personnes aux marchés

D'une façon générale, le préposé du marché était chargé de veiller au maintien de l'ordre public, à la liberté et à la régularité des transactions commerciales sur les marchés.

Il faisait expulser ou arrêter ceux qui causaient du désordre au marché ou qui ne se confirmaient pas aux dispositions prescrites par le règlement. En cas de récidive, l'administrateur du territoire ou son assistant, sur proposition du préposé du marché pouvait leur interdire l'accès au marché pendant un délai bien déterminé.

C'était aussi le préposé du marché qui déterminait l'emplacement réservé à chaque vendeur, vérifiait les poids et mesures employés et contrôlait les prix pratiqués ainsi que leur affichage.

[97] A.N., Kitega AA 170, 1917-1937

De plus, il indiquait les emplacements où devaient être placés les balances et les bascules mis à la disposition des usagers par l'administration du marché.

Le préposé du marché plaçait à l'entrée principale du marché, un tableau donnant les prix normaux de vente au détail des denrées de consommation courante. La perception des taxes et droits du marché était aussi à sa charge.

Enfin, le préposé du marché veillait à l'hygiène générale et de ses abords à ce que le marché terminé, les vendeurs remettent en état de propreté les emplacements qu'ils occupaient. Dans ses fonctions, le préposé du marché était aidé par les gardiens du marché.

Tableau 5 : Périodicité des marchés en territoire d'Usumbura en 1946

Territoire	Localité et nature du marché	Jours	Heures
Usumbura	MP d'Usumbura	Tous les jours	7h à 11h
	MI Muzinda	Tous les jours	13h à 17h
	Kabezi	Tous les jours	13h à 17h
	Mwisale	Mercredi et Samedi	13h à 17h
	Muyira	Tous les jours	13h à 17h
	Buhonga	Tous les jours	13h à 17h
	Kajaga	Mardi et jeudi	13h à 17h
	Buyenzi	Tous les jours	13h à 17h
	Kugasi	Samedi	13h à 17h
	Rugombo	Mercredi et Samedi	8h à 12h
	Gihara	Mardi	8h à 12h
	Bulamata	Mercredi	14h à 17h
	Bukinanyana	Samedi	12h à 17h
	Musigati	Mardi, jeudi et Samedi	13h à 17h
	Butahana	Samedi	13h à 17h

Source: NDAYISABA (A.), op.cit, p.75

Concernant les heures de tenue de ces marchés, elles étaient établies de façon à faciliter la fréquentation de plusieurs commerçants. Ainsi, certains marchés se tenaient dans l'avant -midi, d'autres dans l'après-midi.

De plus, les heures d'ouverture variaient pour permettre aux vendeurs provenant de loin de fréquenter différents marchés. Les heures d'ouverture variaient de 7h à 12h avant- midi et de 13h à 17h pour ceux de l'après-midi.

Très souvent c'étaient les commerçants de l'avant-midi qui animaient ceux de l'après-midi puisque les produits non vendus sur ceux de l'avant-midi se vendaient sur les marchés de l'après-midi. Pour les marchés qui se trouvaient autour du centre-urbain d'Usumbura, ils permettaient aussi de réunir les produits à vendre le lendemain au centre commercial d'Usumbura qui se tenait tous les jours.

En vue de garantir un respect strict de la réglementation relative à la police des marchés, il était hautement important d'étendre la compétence des juridictions indigènes dans ce domaine.

En effet, l'accroissement constant de la besogne administrative ne permettait plus au seul personnel européen une intervention suffisamment efficace dans ce domaine. C'est ainsi qu'en plus du personnel de la police des marchés, on permettait aux secrétaires autochtones des chefferies d'effectuer des contrôles réguliers des marchés.

La nomination de ces auxiliaires en qualité d'officiers de police judiciaire à compétence restreinte permettait une bonne organisation des transactions sur les marchés. Compte tenu du but recherché qui était d'assurer par un contrôle plus étroit des marchés, la liberté et la régularité des transactions, un nombre relativement élevé des officiers de la police judiciaire devait être désigné parmi le personnel des circonscriptions indigènes notamment les greffiers et les secrétaires des chefferies.

Les personnes proposées devaient alors être classées en fonction de leurs mérites. Par voie d'instructions, ces nouveaux officiers de la police judiciaire à compétence restreinte faisaient des prestations régulières. Il va sans dire que les effets de ces prestations régulières se faisaient sentir dans la vie économique du pays.

La police des marchés était appelée à jouer un grand rôle dans la réglementation du commerce. Elle avait beaucoup d'attributions notamment celle d'arrêter ou d'expulser du marché ceux qui causent du désordre. Outre ces attributions, la police des marchés participait au contrôle des prix sur les marchés.[98]

II.5.3. L'organisation des places de ventes aux marchés

Dès la création des marchés au Burundi, le nombre de vendeurs, les quantités de marchandises offertes et le nombre de personnes qui les fréquentaient sont allés croissant.

[98] A.N. Kitega AB 62, 1946, Liasse 2

Si l'on examine ces marchés, on est vite frappé par l'entassement et la variété des produits sur un espace généralement restreint.

Compte tenu de toutes ces conditions structurelles, l'intervention du pouvoir public était nécessaire pour organiser les places de ventes sur les marchés afin d'éviter les accrochages et bousculade entre les vendeurs et permettre aux acheteurs de trouver facilement l'emplacement du produit qu'ils cherchaient.

Les commerçants vendant les mêmes produits étaient groupés sur une place qui était attribuée une fois pour toutes. Mais d'une façon générale, les vendeurs étaient de deux catégories. On distinguait les vendeurs permanents des vendeurs temporaires.

En effet, les vendeurs permanents étaient ceux qui se rendaient au marché tous les jours ouvrables. Ils avaient des places fixes au marché. C'étaient surtout des vendeurs des produits manufacturés et de la friperie. Ceux-ci étaient obligés de construire des étals en guise d'appropriation de la place. Ils payaient une taxe journalière plus élevée par rapport aux vendeurs temporaires. En plus de cela, les vendeurs permanents devraient s'acquitter d'une taxe annuelle contrairement aux vendeurs temporaires.

Les vendeurs temporaires n'avaient pas chacun sa place fixe au marché. L'acquisition des places de vente était laissée aux soins des vendeurs. Ils cherchaient eux-mêmes les places disponibles. Toutefois, ils devaient respecter les secteurs de vente c'est-à -dire qu'ils se rangeaient selon la nature des produits exposés.

Normalement, la place revenait au premier occupant c'est-à-dire celui qui arrivait le premier. Les vendeurs temporaires payaient aussi une taxe par jour de vente. Elle variait selon la nature du produit vendu. Elle était d'autant plus élevée que le produit était cher.

Il n'y avait pas d'uniformité dans l'occupation car les uns exposaient leurs produits sur de petites étagères tandis que d'autres les exposaient au sol. Aussi pour la plupart des fois, les vendeurs de produits agro-alimentaires tels que les fruits, les légumes, les produits vivriers et les vendeurs de la friperie exposaient leurs marchandises au sol. Il était donc souhaitable que les produits vivriers plus vulnérables aux microbes tels que les tomates et si possible tous les produits soient exposés sur des étals pour la sécurité du consommateur.

La politique commerciale menée par le pouvoir colonial belge au Burundi ne pouvait pas négliger la question des marchés. En effet le commerce intérieur ne pouvait pas prospérer sans que les marchés soient bien organisés. L'organisation des marchés s'articula alors principalement sur leur réglementation et leur contrôle. Jusqu'au moindre détail, tout ce qui a trait aux opérations commerciales se passant sur les marchés fut soumis à une sérieuse surveillance de

l'administration. Cette organisation des marchés a certainement amélioré la situation économique du pays.

II.6. La ségrégation raciale dans les marchés

Dans l'exercice commercial, tout commerçant doit être en possession du Livre de commerce et immatriculé dans le Registre du commerce. C'est dans celui-ci que le commerçant consignait l'inventaire de ses activités. Néanmoins, en tant que puissance coloniale et constatant les faiblesses de la Société des Nations, la Belgique élabora une législation commerciale, fixa les conditions de pénétration et d'installation auxquelles tout commerçant étranger devait se conformer.

À côté des conditions générales d'immigration pour toute personne, les commerçants quant à eux étaient tenus à remplir d'autres formalités notamment :

- ✓ Savoir lire et écrire une ou plusieurs langues européennes ;
- ✓ Savoir parler parfaitement au moins une langue européenne ;
- ✓ Avoir un diplôme de fin d'études primaires ;
- ✓ Avoir des notions de comptabilité ;
- ✓ Verser une caution de 3000 Francs[99]

En analysant de près ces conditions, spécialement pour les commerçants, on y voit un objectif visé : reduire l'accès aux commerçants musulmans. On sait comment le système éducatif aux mains de l'Eglise catholique excluait les enfants des musulmans. C'est d'ailleurs suite à l'augmentation des commerçants musulmans que le Gouverneur MARZORATI imposa en 1922 les conditions ci-haut citées.[100]

De même, les Asiatiques ont été fortement touchés par ces mesures. Bon nombre d'entre eux ne connaissaient aucune langue européenne. Leurs études s'étaient limitées au Coran. Dans leurs affaires, ils recouraient soit à l'arabe, soit au swahili. Par ailleurs, le commerce musulman était qualifié de"douteux" et d'"illicite". Selon le résident COUBEAU, "les commerçants arabes parviennent à se débrouiller péniblement que le commerce sain est gravement lésé par ce commerce illicite".[101]

Ces arguments étaient en fait d'ordre à refouler l'immigration des commerçants musulmans. D'après la logique, ces arguments ne sont pas soutenus. Ils sont plutôt contradictoires. Cela parce qu'il ne peut exister de commerce illicite dès lors que les commerçants étaient dans l'obligation

[99] A.N., Kitega AA 109, 1918-1929

[100] Ngendakumana (S), Développement historique du marché central de la ville de Bujumbura, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2006, p.62

[101] A.N., Kitega AA161,1918-1929

de tenir des livres de commerce selon l'ordonnance-Loi n°20/94 du 1er Avril 1921. Par ailleurs, le contrôle à cette époque était extrêmement rigoureux.

Tous les prétextes d'ordre de connaissances, de richesses visaient à contrecarrer la pénétration des commerçants musulmans. La Belgique ne voulait pas l'immigration des commerçants musulmans pour deux raisons principales.

D'une part, la Belgique avait peur en cas d'immigration des commerçants musulmans du Tanganyika que la Grande Bretagne ne vienne s'immiscer dans ses affaires ou que ces commerçants ne fassent une propagande anti-belge. Et d'ailleurs en 1935, le gérant VAN CORPS du vice -consulat de Belgique à Kigoma écrivait au résident qu'il ferait son possible pour décourager l'immigration vers le Ruanda-Urundi des étrangers résidant au Tanganyika en particulier les musulmans.[102]

La Belgique préférait alors l'immigration des commerçants asiatiques en provenance directe, c'est -à -dire qui n'ont transité ailleurs. D'autre part, la Belgique avait peur de la concurrence des commerçants musulmans à l'égard des commerçants européens. La Belgique se rendait compte que si les Asiatiques parvenaient à placer dans le pays les capitaux qu'ils avaient accumulés pendant que l'Occident était à feu et à sang, le colon belge, mis en concurrence avec un asiatique se trouverait dans une pénible situation.

Malgré la rigueur de la Belgique à l'égard des commerçants musulmans, elle a fini par céder. Tout commerçant remplissant les conditions exigées, était autorisé à faire son commerce. L'évaluation et la répartition des établissements par nationalités conféraient la dominance des asiatiques.

En effet, les firmes et établissements commerciaux se répartissaient comme suit : sur un total de 96 firmes, les Musulmans totalisaient 49, soit plus de la moitié (51%). Quant aux établissements, les Musulmans excédaient de loin les Européens. Sur un total de 148 en 1934, les Musulmans représentaient 80, soit 68% et en 1935, sur un total de 192, les musulmans représentaient 100, soit 52%. Ces chiffres confirmaient la progression des commerçants d'origine asiatique[103].

Quant aux Européens, les Belges occupaient la première place et en second rang c'étaient les Grecs.[104]C'est surtout après la deuxième Guerre Mondiale que les commerçants d'origine européenne se multiplièrent. La rigueur concourant à contrecarrer les commerçants musulmans n'était plus à la mode. Ainsi, à cette époque, des établissements africains s'installèrent au Burundi au même titre que les firmes européennes et asiatiques.

[102] A.N., Kitega AA 175,1935
[103] Ngendakumana (S), op.cit., p.26
[104] Sabushimike (P.). La politique coloniale au Burundi en matière de commerce :1913-1962.Mémoire, Bujumbura, UB, 1989, p. 23

II.7. Les différentes réactions face à la politique coloniale des marchés

II.7.1. L'impact de la naissance de la chambre de commerce et d'Industrie sur les échanges

Beaucoup d'auteurs ont donné une définition à la chambre de commerce. Le centre du commerce international la définit comme étant : "une personne morale de droit public ou de droit privé selon la législation du pays.

Son rôle principal est la prestation des informations et des conseils au gouvernement ainsi que des informations et des conseils aux milieux d'affaires soucieux de promouvoir les échanges commerciaux."[105]

Une chambre de commerce peut être donc de droit public ou de droit privé. Selon le C.C.I, une chambre de commerce de droit public est celle dont les membres sont obligés d'y adhérer en vertu de la loi. Cette chambre est subventionnée par l'État. Celle de droit privé est essentiellement fondée sur des adhésions spontanées et est d'habitude financée par les cotisations des membres.

En réalité, une chambre de commerce est une forme d'association sans but lucratif dont le rôle est d'informer, de protéger et de développer les intérêts des milieux économiques spécialement les communautés industrielles et commerciales, d'où l'appellation Chambre de Commerce et d'Industrie.

Avec la colonisation, la formule s'étendit dans les colonies. Au Burundi comme ailleurs dans les autres pays colonisés, le premier souci des colonisateurs fut d'instaurer un organisme habilité à sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Ainsi fut fondée le 29 décembre 1923 la première chambre de commerce sous l'appellation de "Chambre de Commerce d'Usumbura." [106]

La chambre réunissait tous les commerçants du Rwanda-Urundi et ceux du district du Kivu. L'objet de cette chambre était de grouper les commerçants, les colons, industriels et planteurs de race européenne, dans un un intérêt commun et de travailler au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

C'est par le décret du 1er mars 1932, rendu exécutoire au Rwanda-UrundiRwanda-Urundi par l'O.R.U. n°38/AE du 30 avril 1932 que la chambre reçut la personnalité civile. Dès lors, la chambre de commerce d'Usumbura pouvait : contracter et transiger, acquérir à titre onéreux, aliéner, échanger et prendre en location les industries.

[105] C.C.I/CNUCED/GATT, Système des chambres de commerce et d'Industrie de droit public et de droit privé. Genève, 1982, p.15

[106] Statut de Chambre de Commerce d'Usumbura, 1923

Cependant, précise l'article 3 du décret précité, "aucune chambre de commerce ne peut s'occuper d'un objet autre que celui en vue duquel elle a été constituée. Ses bases juridiques en matière de commerce devaient être complétées par des bases matérielles."[107]

Dans un pays où l'or, le diamant et les autres produits attirant les hommes d'affaires n'étaient pas développés sur quoi le commerce allait être alimenté par des produits locaux vivriers, par le développement des cultures commerciales et par des produits importés.

Sur le plan interne, une action administrative devait porter ses efforts sur le développement des autres cultures vivrières et commerciales.

II.7.2. L'action de l'ONU dans le développement du commerce des indigènes

Depuis le passage du Rwanda-Urundi sous le régime tutélaire, l'ONU chercha à ce que les autochtones soient intégrés dans les activités économiques de leur pays, notamment dans le commerce qui était jusque-là une exclusivité européenne et asiatique. Par les missions de visites entamées depuis 1948, l'ONU constatait que l indigène ne jouait qu'un rôle insignifiant dans la vie commerciale du territoire. *En 1951, sur 79 sociétés commerciales, agricoles et industrielles, une seule était autochtone.*[108] Face à ce constat, la Mission estimait qu'il était important d'accroître la participation, avec une responsabilité plus étendue, des autochtones dans la vie économique. Pour l'ONU, il ne pouvait y avoir un développement harmonieux sans la participation de l'élément autochtone comme le précise le rapport de 1952 :

"*Le développement harmonieux exige que l'élément autochtone soit impliqué dans l'économie complexe que suscitera la valorisation de la production. Il est possible que cette intégration ne se fasse qu'un rythme relativement lent parce que les mobiles psychologiques de l'indigène, aussi bien que son mode traditionnel d'existence ne le disposent pas favorablement à ces réformes* ".[109]

La mission de 1951 reconnaissait que l'indigène ne disposait pas suffisamment de moyens financiers pour se livrer à des entreprises commerciales d'une certaine importance. Ce problème de moyens financiers est lié à celui de l'octroi des crédits aux autochtones. Aucun crédit pour des fins commerciales n'était accordé à l'indigène car incapable de fournir des garanties réclamées par les organismes de crédits.

Constatant cette incompatibilité entre l'octroi des crédits et les garanties, l'ONU estimait qu'il était soutenable que soit mis en place un système de crédit pour les commerçants autochtones, du moins adapté à leurs besoins et garanties. Le service des Affaires Économiques fut chargé d'étudier cette question. Malheureusement, ce système demeura sous silence.

[107] Statut de Chambre de Commerce d'Usumbura, 1923
[108] Mission de visite des Nations Unies. Rapport sur le R-U, New-York, 1952, p.19
[109] Mission de visite des Nations Unies. Rapport sur le R-U, New-York, 1952, p.19

Dans le processus d'intégration des autochtones, l'ONU n'a pas manqué d'inciter l'autorité administrante à disposer une éducation commerciale aux indigènes par le système de "coopérative commerciale ".

En effet, le régime des coopératives institué par le décret du 16 août 1949 devait avoir comme but l'éducation des indigènes afin de les initier aux associations. Le travail en commun, de l'avis de l'ONU, permettra de réaliser des épargnes, source d'investissements.

Selon le résident Robert SCHMIDT, la coopérative commerciale devrait être en premier lieu une union des évolués."*Quelques évolués sont seuls capables de comprendre le fonctionnement d'une action coopérative, mais même chez ces derniers, il n'est pas difficile de percevoir une inquiétude, une peur de prendre de l'initiative et la responsabilité d'une participation à la gestion...*"[110].

La catégorie des "évolués ", constituant le trait d'union entre le colonisateur et la masse était supposée maîtriser le sens de la gestion parce qu'instruite. C'est ce que rappelait en 1949, un des élèves du groupe scolaire d'Astrida, dans un discours prononcé à l'occasion de la visite du ministre belge des colonies au groupe scolaire :

"*... pour la vie d'un pays, il faut au dessus de la masse, qui ne connaît que l'utile et n'est attentive qu' aux satisfactions immédiates, une élites qui cultive le beau et le vrai... l'élite doit apporter dans la balance mobile des institutions, le poids du savoir...*"[111]

Cette classe des "évolués "qui comprenait les notables, les chefs et autres instruits, fut la première à être proposée pour démarrer ce type de coopérative. Néanmoins, au sein même de ce groupe, on remarquait un recul d'engagement.

Cette peur de l'initiative trouvait sa raison d'être. En effet, pour cette entreprise débutante, ils avaient peur des risques de faillite. De ce fait, ils ne pouvaient pas engager le peu de moyens financiers dont ils disposaient. De l'avis du groupe des"évolués ", il serait souhaitable que le gouvernement prenne toutes les initiatives, toutes les responsabilités, tous les aléas, leur rôle resta passif. Or ce principe n'était pas en conformité avec la formule éducative de l'ONU qui préconisait que les coopératives commerciales doivent être un apanage des autochtones, l'administration ne jouant que le rôle d'encadreur.[112]

Constatant la peur d'initiative et sous pression de l'ONU, l'autorité coloniale entreprit une action de sensibilisation des évolués. Pour le résident SCHMIDT, pour que dès l'origine l'action coopérative soit un fait et une réalisation, il faut sensibiliser les plus évolués, les seuls qui

[110] A.N., Kitega AB69, 1949-1959, Liasse 1
[111] SERVIR, n°1, 1949, p.38
[112] A.N., Kitega AB69, 1949-1959, Liasse 1

parviendront à comprendre aisément et relativement vite. Après une expérience prolongée, il sera possible de toucher une partie de la masse.

Le constat est que même les plus évolués n'offraient pas leur disponibilité. Sans doute même les chefs, les sous-chefs et les notables qui furent les premiers coopérateurs, seraient forcés d'y adhérer.

La première coopérative à caractère commercial fut initiée à Usumbura dès 1952. C'est la "SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES COMMERÇANTS DU RUANDA-URUNDI " Celle-ci commença ses opérations le 15 février 1952.

Tous les commerçants Burundais pouvaient en être membre à condition de posséder un magasin dans un centre de négoce et souscrire au minimum une part sociale d'une valeur de 1000francs. [113]

Cette association, dans ses objectifs, devait faciliter les moyens d'approvisionnement des commerçants de l'intérieur en marchandises au prix de gros, majoré d'un léger pourcentage pour les frais d'administration. Elle pouvait par ailleurs se charger de faire parvenir des articles commandés à leur destinataire.

Pour une association naissante, ces objectifs étaient difficiles à réaliser. La réussite de ceux-ci supposerait une organisation complexe et de moyens financiers très importants. Or, les adhésions à cette association n'ont pas connu un ralentissement. Très peu de commerçants disposant des magasins dans les centres de négoce ont répondu à cette association.

Ne perdant pas l'espoir à cause de cet échec, l'autorité coloniale a orienté les coopératives vers le secteur de la production. C'est ainsi qu'un nouveau type de coopérative "coopératives de producteurs, pour la mise en culture, la récolte, le transport, le rassemblement et la vente des produits agricoles " fut développé. La majorité des coopératives se spécialisèrent dans le traitement et la commercialisation du café. [114]

Beaucoup de facteurs ont contribué à la réussite de la création des coopératives. D'une part, les indigènes y tiraient des revenus assez importants. D'autre part, la coopérative assurait aux coopératives une garantie d'écoulement de leurs produits, car par ce système, on éliminait des intermédiaires économiquement inutiles pouvant pratiquer l'usure chez l'indigène. Le système entraînait aussi les dirigeants indigènes des coopératives à la gestion des affaires avec tout ce que cela entraîne de connaissances pratiques, de sens de responsabilité, de travail, d'initiative.

À ces motivations, il faut ajouter une action politique des années 1958-1959.En effet, la création de la plupart de ces coopératives correspond avec les années de l'activité politique du Prince

[113] A.N., Kitega, AB69, 1949-1959, Liasse 1
[114] Sabushimike (P), op. cit., 124

Louis RWAGASORE, défenseur de la politique des coopératives. Son idéologie pouvait influencer le mouvement coopératif, suscitant par là beaucoup d'adhérents.

A travers ces lignes, on voit que l'ONU, en tant que responsable de la puissance tutélaire, a oeuvré avec énergie pour que les Barundi soient intégrés dans les activités économiques, non pas comme des subordonnés, mais comme des responsables indépendants.

Cette contribution de l'ONU a suscité une prise de conscience des Barundi. Celle-ci se manifestait surtout depuis 1956, année où on asssiste à une contestation du système commercial en application dans le pays.

II.7.3. Les réactions du conseil supérieur du pays (CSP)

Cet organe a énergiquement agi en faveur de la promotion des commerçants Burundais. Il leur avait été donné la possibilité de fixer les taxes pour les emplacements permanents dans les CN et marchés publics. Dans les différentes chefferies, des réactions eurent lieu en ce qui concerne la fixation des taxes d'emplacement dans les CN.

Le CSP plaidait pour l'intégration complète des Burundais dans le commerce. La réunion des cadres de l'Urundi, tenue du 20 au 30 avril 1958, coïncidait avec un évènement très important : la réforme préconisée par le ministère des colonies visant à supprimer les CN pour les transformer en CC.

Pour le CSP, il apparaît inopportun de supprimer ces petits centres car ils constituaient une forme de distribution la mieux adaptée dans un pays où les populations sont disséminées à l'extrême sur les collines. Par ailleurs, la suppression de ces centres signifierait le refus aux autochtones d'exercer des activités commerciales.

Dans cette réunion, le CSP a émis le vœu de voir s'établir un plus grand nombre de CN sous un régime légalement organisé. Il condamne l'intégration des waswahilis dans le commerce.

Examinant cette question de la pénétration islamique, les membres du conseil se ralient aux conclusions suivantes :

- Tenant compte que les waswahilis préfèrent vivre en communauté, il est souhaitable de voir établi de petits commerçants sur les collines, de préférence le long des routes et dans les endroits où la densité de la population le justifie afin de les concurrencer ;
- Il est nécessaire d'épurer les centres d'occupation islamique ;
- Tout doit être mis en œuvre discrètement pour décourager l'installation des waswahilis et leur politique d'assimilation de Burundais ;
- Il y a lieu d'encourager les missions chrétiennes sans distinction de confession, cette question dépasse le plan philosophique et regarde l'intérêt vital du pays ;
- Dans la politique commerciale, il faut encourager particulièrement les Burundais.

Entre 1956 et 1958, le courant de contestation contre la discrimination commerciale était en ébullition. En effet, les commerçants autochtones et les différents conseils étaient engagés à défendre les causes du commerçant murundi. Ce phénomène de contestation était d'ailleurs développé partout en Afrique. L'administration coloniale devrait trouver un moyen pour résoudre ce problème de peur que l'ordre ne soit pas troublé.

Claude MEILLASSEAUX est clair à ce propos :"L'administration abdique devant l'essor rapide du commerce africain pour que celui-ci ne porte pas atteinte à l'ordre économique et social colonial."[115]

II.7.4. Echanges commerciaux et idelogie d'émancipation politique : le cas des coopératives créées par Rwagasore

Considéré comme laboratoire de l'idéologie nationaliste, le mouvement des coopératives est devenu un souci majeur pour l'administration coloniale belge. Vers la fin des années 1950, l'autonomie économique ne suffisait pas. RWAGASORE et ses fidèles voulaient l'indépendance à tout prix.

Après ses études en Belgique, le Prince Louis RWAGASORE rentre au Burundi en 1956. À cette époque, même avant, les étrangers gardaient le monopole dans toutes les transactions commerciales. C'est dans cette perspective que RWAGASORE créa la coopérative des commerçants du Burundi (CCB) agréée en juin 1957.

Il la dirigea en même temps que la coopérative des consommateurs et des commerçants du Rwanda-Urundi (CCRU) créée en mars 1955. Au départ, ces deux coopératives avaient une orientation économique tournée vers les Africains pour qu'ils concurrencent le commerce des étrangers. Des fois, les prix de leurs produits étaient plus intéressants. À Bujumbura, leurs magasins importants se trouvaient à Buyenzi et à Bwiza.

La création des coopératives était une marche vers l'autonomie économique des Burundais. En effet pendant l'époque coloniale le commerce était en grande partie occupé par les étrangers. RWAGASORE en était conscient et voulait apporter des changements. Ces groupes d'intérêt et RWAGASORE même, ont connu un succès incroyable. Du coup, les autorités tutélaires commençaient à s'en inquiéter. L'évolution des coopératives populaires dérangeait l'administration qui se voyait quasi-incapable de stopper les effets indépendantistes en ébullition.

"Instrument d'autonomisation économique et outil de mobilisation politique, les coopératives RWAGASORE ont très vite été considérées par l'administration belge comme de véritables machines de guerre dressées contre le pouvoir colonial. Notamment, la collusion de la population

[115] Meillasseaux (CL.), Évolution du commerce en Afrique de l'ouest. Londres, J.A.I, 1971, p.365

rurale avec les swahilis, un groupe jugé subversif et abusivement considéré comme étranger, inquiétait les autorités tutélaires "[116]

Pour DESLAURIER, dans les coopératives RWAGASORE, il y avait des paysans inoffensifs vis-à-vis des colonisateurs, mais aussi une autre catégorie considérée comme subversive, les Swahilis et plus généralement les Musulmans. Or, les Swahilis étaient parmi les premiers et les plus grands contributeurs des coopératives.[117]

La deuxième inquiétude des autorités tutélaires était RWAGASORE lui-même. En deux ans après le début de ses activités coopératives, il s'offrait une grande popularité dans les milieux musulmans surtout à Buyenzi. Il devenait un intermédiaire entre ceux-ci et le monde rural. Ce rapprochement inquiétait fort les colonisateurs. En tant que fils du roi, son charisme était inégalable auprès de tous les Burundais. Il deviendra même un symbole de l'unité du Burundi. Son influence se développait parallèlement à celle de l'administration.

Un autre souci était lié au développement des coopératives hors du cadre administratif. Les autorités tutélaires ne pouvaient pas savoir le sens des discussions et les messages diffusés. Les coopératives RWAGASORE étaient des réseaux de discussions qui dépassaient le simple cadre de réflexion économique. Dans la plupart des cas, les participants mettaient en cause l'exploitation coloniale.

Tableau 6 : Coopératives Indigènes agréées entre 1952-1959

Dénomination	**Siège social**	**Agréation**
Coopérative rurale de Mushasha-Nord	Cibitoke (Bubanza)	Ord.21/57 du 9/4/1952
Coopérative rurale de Basse-Rusizi	Kihanga(Bubanza)	Ord.21/58 du 9/4/1952
Coopérative des planteurs de café de Butegana	Butegana (Ngozi)	Ord.21/42 du 10/4/2952
Coopérative des planteurs de café de la Nyamuswaga	Gisha (Ngozi)	Ord.21/84 du 6/6/1956
Coopérative agricole de Bandaga	Bandaga (Ngozi)	Ord.22/85 du 8/4/2958
Coopérative agricole de Buyenzi	Rukago (Ngozi)	Ord.21/134 du 27/8/1957
Coopérative indigène de consommation (COPICO)	Usumbura	Ord.221/142 du 12/6/1958
Coopérative ABATUHURANA	Kitabo (Muramvya)	Ord.221/199 du 6/9/1958
Coopérative agricole du Buyogoma	Rusengo (Ruyigi)	Ord.221/07 du 15/6/1959
Coopérative agricole du Mumirwa	Mabayi (Bubanza)	Ord.221/151 du 6/82959

Source : SABUSHIMIKE (P.), Op.cit. p.125

[116] Deslaurier (C.), Paroles et écrits de Louis RWAGASORE leader de l'indépendance du Burundi, Éditions IWACU et Karthala, 2012, pp.27-28

[117] Deslaurier (C.), Un monde politique en mutation : le Burundi à la veille de l'indépendance (+1956-1961), thèse de doctorat, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne 2002, p.380

D'après ce tableau, le constat est que ce sont les coopératives agricoles qui ont été privilégiées. Les coopératives de la culture du café étaient dominantes par rapport aux autres cultures. Les cultures commerciales étaient favorisées au détriment des cultures vivrières.

II.7.5. Les Partis politiques face à la politique coloniale des marchés

À partir des années 1958, le pouvoir colonial était fortement contesté au Burundi. Les premiers partis politiques se constituèrent et soutenaient l'action des commerçants Burundais. Même si ces Partis avaient des divergences sur le plan politique, ils étaient unanimes sur le plan économique.

L'UPRONA est clair concernant le soutien des commerçants Burundais. Dans ses statuts, l'article 7 précise que sur le plan économique et social, le parti soutiendra des travailleurs, des cultivateurs, des commerçants et des artistes à prospérer et progresser d'une façon sûre.[118]

En effet, pour l'UPRONA, à chaque étape de l'émancipation politique devait correspondre celle économique. L'UPRONA prônait une meilleure politique budgétaire tendant à éviter des dépenses inutiles. Pour ce, le parti préconisait sur le plan commercial :

- Une rationalisation du commerce indigène notamment l'accession aux organes de crédits ;
- Les prêts aux coopératives indigènes ;
- Que les artisans-commerçants soient aidés et encouragés ;
- Une meilleure politique salariale en vue de permettre l'épargne de laquelle naîtra le capital d'investissement.[119]

L'UPRONA constatait que l'économie burundaise ne pouvait se développer sans l'apport des capitaux étrangers. Ainsi, il s'efforça d'encourager les financiers belges et étrangers à investir au Burundi. Pour l'UPRONA, ces capitalistes devaient comprendre que leurs investissements devaient non seulement servir leurs intérêts mais aussi contribuer dans une large mesure à améliorer le revenu national du pays et partant, le niveau de vie de la population.

Sur le plan économique, les autres Partis plaidaient la même chose. Ainsi pour le MPB (Mouvement Progressiste du Burundi), une harmonieuse promotion économique du Burundi se ferait par :

- Le développement et l'extension des coopératives de production et de consommation afin d'augmenter le revenu national et régulariser les prix ;
- La fédération des coopératives pour leur donner une place plus grande ampleur économique dans l'exportation des produits ou l'importation des marchandises ;

[118] Mission de visite de l'ONU, 1960, Vol.II, document n°13, p.1
[119] Mission de visite de l'ONU, 1960, Vol.II, document n°14, p.3

- La création d'une nouvelle coopérative de commerçants autochtones et le redressement structurel la Coopérative des Commerçants du Burundi (CCB) afin de favoriser au Burundi une vraie classe moyenne à l'état embryonnaire ;
- La création d'un organisme de crédit destiné aux commerçants, agriculteurs, éleveurs, artisans, etc. [120]

Tous les partis étaient donc convaincus que le problème du petit commerce, handicapé par le manque de moyens financiers, peut être résolu par le biais des coopératives qui encadraient les petits commerçants. Ces oppositions et programmes en provenance des différents milieux conduisirent la puissance tutrice à changer sa politique commerciale.

II.7.6. Les revendications des commerçants Burundais face à la politique commerciale discrminatoire

Durant les années 1956, les commerçants Burundais installés dans les CN manifestaient contre le système commercial mis en place par le colonisateur. D'une part, les commerçants indigènes sont fortement concurrencés par les Asiatiques dans les CN. D'autre part, il leur était interdit de s'installer dans les CC alors que selon les textes portant leur création, les CC étaient ouverts à tous les commerçants sans distinction de race. Ainsi, un courant de contestation issu de ces différents désavantages à l'égard des commerçants Burundais en général et Burundais en particulier déboucha sur la réunion du 15 avril 1956.

Tous les commerçants des CN de l'Urundi, par représentativité, adressèrent une lettre de contestation au résident. Cette lettre demandait des éclaircissements notamment sur la discrimination dans l'installation des commerçants indigènes dans les CC, sur la taxe de location dans les CN, sur les prix et sur la multiplication des capitas-vendeurs des non indigènes dans les CN.

Cette lettre montrait réellement que les CN n'étaient pas une exclusivité des indigènes. En effet, en amenant beaucoup de "capitas" le jour du marché, il était évident que la concurrence devait se faire du fait que ces capitas vendaient les mêmes produits que ceux qu'avaient les indigènes et pouvaient réduire les prix en vue d'un écoulement rapide.

Par ailleurs, les commerçants étrangers pouvaient, car disposant de fonds nécessaires, créer des syndicats d'achat de tel produit comme le café dans les CN alors que cela revenait aux indigènes. Dans le but de résoudre cette question de concurrence écrasante, il a été décidé :

- Que soit interdit d'amener dans les CN d'autres capitas-vendeurs que ceux qui gèrent un magasin et y résident effectivement ;

[120] Mission de visite de l'ONU, 1960, Vol.II, document n°22, p.7

- Que les commerçants non autochtones s'abstiennent de venir dans les CN les jours de marchés car lorsqu'ils sont présents leurs vendeurs ambulants ont trop de facilités pour abaisser les prix de vente des marchandises afin de liquider le plus grand stock possible et enlèvent ainsi aux commerçants indépendants toute la clientèle ;
- Que durant la récolte du café, seul soit autorisé à acheter le capita-vendeur résident dans le CN ;
- De créer un organisme ou un système qui leur permette de s'approvisionner aux prix de gros au même titre que les commerçants non indigènes ;
- De leur permettre d'obtenir des avances consenties par le gouvernement dans le but de développer leurs entreprises commerciales.[121]

Les décisions qui ont été prises n'étaient pas mises en application. En tout cas, il a fallu attendre 1958 pour voir certaines de ces mesures pour préconisées entrer en vigueur.

Bref, l'administration coloniale a mis en place une organisation très solide des marchés. A certains aspects, l'organisation des marchés se montrait plus stricte durant la période coloniale. Ainsi pour que le règlement du marché soit respecté par la population, il était affiché à l'entrée principale du marché. Il faut aussi signaler le rôle joué par les marchés dans le processus de modernisation économique du pays, sans oublier la structuration de l'idéologie de l'emancipation politique.

En effet, dans le domaine économique, les effets positifs des marchés peuvent se résumer en une transformation progressive de l'économie traditionnelle en économie de marché. Dans certains cas le maintien de la forme traditionnelle n'était plus qu'apparence, le contenu ayant été profondément transformé. Les marchés ont contribué à la promotion du commerce intérieur ; ce qui permettait de capitaliser la monnaie et les marchandises.

Sur le plan socio-culturel, le marché représentait une réalité toute neuve dans la société burundaise. Beaucoup de mutations socio-culturelles sont apparues par le biais des marchés. Mais de tous ces aspects, l'éclosion d'une classe de commerçants autochtones devrait être l'une des principales conséquences de la création des marchés dans le pays.[122]

Comme la société burundaise n'avait pas cette tradition commerciale, il a fallu un effort particulier du pouvoir public pour promouvoir le commerce indigène.

En effet, le manque d'expérience commerciale, la concurrence des commerçants étrangers, l'absence de moyens financiers, la quasi-impossibilité d'avoir accès au commerce de gros et au crédit commercial, sans oublier la discrimination fait à l'endroit des Musulmans et des Swahili constituaient les principaux obstacles au développement du commerce indigène.

[121] AN Kitega AB69,1949-1959, Liasse 2
[122] Ndayisaba (A), op. cit., p.158

En 1956, les commerçants Burundais installés dans les centres de négoce ont protesté contre la politique de ségrégation commerciale, empêchant les indigènes à s'installer dans les centres commerciaux. Ainsi, face à toutes ces réactions, la puissance coloniale adopta une nouvelle politique commerciale dite"politique de démocratisation commerciale". C'est cette nouvelle politique qui permit aux indigènes de s'installer dans les centres extra-coutumiers dans Cités Indigènes.

CHAP III. LES TRANSFORMATIONS RELATIVES AUX ECHANGES COMMERCIAUX A USUMBURA ET LES MILIEUX ENVIRONNANTS

Les prix pratiqués aux marchés étaient un moyen de rémunération des producteurs et incitant ainsi la production. Les marchés permirent aux producteurs d'étendre les surfaces arables, de protéger soigneusement les cultures, de les diversifier afin d'avoir une production. L'élevage et la pêche ont également subi un essor suite à la demande croissante de la ville. L'artisanat nouveau s'est diversifié avec les nouveaux besoins créés par la présence de la ville.

Les revenus enregistrés ont permis aux producteurs l'amélioration du niveau de vie en achetant les produits dont ils avaient besoins. L'intensité des échanges contribua beaucoup au développement de la région surtout dans l'alimentation des caisses administratives des chefferies.

III.1. Effet des échanges sur la production rurale et l'approvisionnement

III.1.1. La production agricole

La plaine et les montagnes qui bordent la ville de Bujumbura connaissaient une agriculture qui permettait de dégager l'excédent commercialisable. Des terroirs se sont spécialisés et ont développé des cultures liées davantage aux besoins de la ville et l'emprise de la ville sur l'arrière-pays et l'économie rurale. Cette action ne fait que modifier les paysages et l'économie rurale. On spécialisait certains terroirs à des cultures vivrières, d'autres à des cultures de rente. Plus, souvent, la culture mixte progressait à vive allure sur les collines ou les contre-forts. Par exemple, dans tous les champs, entre les bananiers, les paysans plantaient des arbres fruitiers et du manioc plus le haricot souvent grimpant.

Quelques types de cultures sont connus dans la plaine de l'Imbo et les montagnes surplombant la ville d'Usumbura : le haricot, le maïs, etc. D'autres sont propres soit à la plaine, soit aux contre-forts : le sorgho, le froment et le petit pois pour les hautes montagnes ; et ce sont le bananier, le riz, le manioc, l'arachide, la patate douce pour la plaine. La grande particularité de la plaine est le palmier à huile qui était abondant dans la deuxième moitié du XIXème siècle et dans les premières années du XXème siècle.[123]

Depuis la colonisation belge, l'agriculture a connu une gamme toujours croissante des cultures. En plus des cultures vivrières, les Belges ont vulgarisé des cultures d'exportation : le coton, le café robusta, le café arabica, le tabac, le palmier à huile, le quinquina, le pyrètre et le ricin.

L'objectif principal des Belges était entre autre l'assurance d'un ravitaillement des Européens. En effet, ces derniers continuaient à augmenter à Usumbura. Ainsi, les Belges devaient organiser toute la région autour de la ville pour assurer l'approvisionnement d'une ville en mutations.

[123] Wakana (L), op. cit., p.88

Dès que celle-ci s'est développée, les populations ont augmenté les productions sous la surveillance étroite du pouvoir colonial.

Au début de la colonisation, les paysans cultivaient sur de petites surfaces et uniquement des cultures saisonnières. Ils pratiquaient une économie d'autoconsommation. Celle-ci ne leur permettait de réserver une quantité suffisante de vivres destinée à la consommation pendant la période de soudure, celle qui s'étendait entre les semailles de septembre à octobre et la récolte de mars-avril.

L'intensification de la culture du manioc allait résoudre le problème de manque de vivres entre le début d'une saison culturale et la récolte. Plus tard, d'autres cultures joueront le rôle analogue : la patate douce, les pommes de terre etc.

Néanmoins, il a fallu beaucoup de temps pour que les paysans se rendent compte de l'intérêt de ces plantes. Après la crise de 1929, les Belges ont dû utiliser des mesures de coercition pour que les paysans cultivent le manioc. Donc, c'est sous la chicotte dans les années 1930 qu'on a étendu de façon considérable les surfaces cultivables. Mais quand la population a compris l'intérêt de cette culture, l'extension a été rapide dans la plaine de la Rusizi et du lac Tanganyika ainsi que dans les contre-forts.

COQUERY-VIDROVITCH donne l'une des raisons de cette extension rapide en Afrique: "Son extension rapide correspondait aussi au nouvel essor urbain: les citadins appréciaient l'usage de la farine de garri, meilleur marché, commode à préparer et surtout à stocker."[124]

En 1937, le rapport trimestriel sur la situation agricole en territoire d'Usumbura est explicite :

"Le manioc est abondant partout ; l'indigène apprécie grandement cette culture ; dans la plaine spécialement, elle constitue la base de son alimentation. "[125]

Le manioc est commercialisé sous différentes formes : cossette fraîche, cossette sèche, farine ainsi que sous forme de pâte froide (Chikwange). Ainsi donc, le manioc est devenu un aliment de base dans la région. Cependant, même si la population a intensifié la culture du manioc, la production des régions voisines de la ville restait insuffisante pour pouvoir alimenter à la fois la campagne et la ville. La ville est obligée de s'approvisionner dans les régions plus éloignées notamment Makamba et Cibitoke.

Il est donc évident que la présence de la ville, consommatrice de toute sorte de produit suite à sa diversité entraînait la diversification des cultures et des ventes. Il faut signaler que les sols de l'Imbo et des Mirwa, quoique fertiles, nécessitaient beaucoup de précautions pour produire beaucoup ce que les Belges n'ont pas hésité de faire.

[124] Coquery-Vidrovitch, (C.), Afrique Noire. Permanences et ruptures, Paris, Payot, 1985, p.20
[125] A.N., Kitega AA51, 1936-1937, Liasse 1

La création des paysannats en 1945 s'inscrit dans cet objectif. Au point de vue économique, les paysannats permettaient d'accroître considérablement la production.

Cette augmentation, outre l'intérêt direct qu'elle présentait, avait une répercussion favorable sur le coût de la vie qui, dans le centre extra-coutumier d'Usumbura, était exorbitant.

Les buts du paysannat étaient multiples. Le but du colonisateur était de mettre au tôt à la disposition des « populations authoctones» les premiers éléments matériels de la civilisation en même temps que ses apports moraux. Seul un développement du potentiel économique du pays permettait d'atteindre cet objectif.[126]

En fin de compte, les agriculteurs installés autour de la ville ont pu assimiler des techniques d'irrigation, de la mise en valeur des marais et de la rotation des cultures avec jachères plus ou moins prolongées, parce qu'ils étaient mieux encadrés que les autres situés loin de la capitale.

En effet, ceux qui sont proches de l'administration sont de nature à se conformer aux directives des techniciens agricoles que ceux qui en sont éloignés. Ainsi, les habitudes de production ont évolué dans le sens de disponibiliser les excédents pour approvisionner la ville.

III.1.2. La production d'élevage

La ville produit des effets sur l'élevage qui connaît un essor évident. Une grande consommation de la viande et des produits laitiers et une demande accrue dans la ville expliquent en grande partie cet essor. Nous pensons que l'élevage du bovin à proximité de la ville s'est intensifié suite à l'impulsion de la demande accrue des citadins pour ses produits. Il faut se rappeler que l'élevage bovin était rare dans la région de l'Imbo et des Mirwa.

Dans le rapport annuel de 1957, nous constatons que les gens de la région commençaient à avoir goût à l'élevage bovin. L'approvisionnement d'Usumbura en lait frais est assuré soit par Boucherie David qui collecte le lait des éleveurs indigènes environnants soit en proportion de plus en plus moindre par les indigènes eux-mêmes livrant leur lait à domicile.[127]

Selon Vianney NZOBONIMPA, la région de Mutimbuzi est restée pendant longtemps une zone à vocation pastorale. Avant 1950, elle n'était habitée que par quelques éleveurs profitant de vastes étendues de pâturages. Cette région a été toujours un lieu de transhumance du gros bétail pendant la saison sèche. Avec l'occupation humaine effective de la région, deux secteurs sont dessinés de part et d'autre de l'axe Usumbura-Rugombo : la partie Ouest de la zone de l'élevage surtout du gros bétail. Cette activité trouve dans la région des conditions favorables à son plein épanouissement à savoir de vastes étendues de pâturagesà proximité des débouchés stables

[126] Ndikuriyo (E.), L'aménagement agricole de la plaine de la Rusizi (1945-1960), Bujumbura, UB, FLSH, 1982, p.78

[127] Rapport annuel du service des affaires économiques, 1957, p.8

constitués par la ville d'Usumbura et surtout la présence de nombreux projets d'élevage tant publics que privés.[128]

Les besoins en viande de la ville ont également conduit à la diversification des espèces d'élevage : porcs, chèvres, moutons, poules, rats, lapins, pigeons, canards, dindons, ... sont élevés. Notons en passant que même la ville d'Usumbura concentrait une partie non négligeable de l'élevage. On rencontrait partout quelques poules, canards, chèvres, lapins alors que l'élevage du gros et du petit bétail était interdit pendant l'époque coloniale.

Au Burundi l'élevage a été longtemps considéré comme un élevage de "prestige ". Ceci est dû à la primauté de la quantité des bovins sur la qualité, qui se reflète sur la productivité. En effet, celui des vaches avait un rôle social plus économique. L'administration coloniale s'est donc efforcée à améliorer l'élevage. Il n'est pas certain qu'elle a réussi à l'intérieur du pays. Cependant, la plaine de la Rusizi a été particulièrement championne dans l'amélioration de l'élevage du bétail. En plus de ses conditions favorables, la présence d'un marché de consommation constitué par la ville n'est pas étrangère à cette amélioration.

Tableau 7: Le nombre de bétail vendu sur les marchés organisés en 1941et 1943 en territoire d'Usumbura

Territoire	Marché	Date	Nombre de bétail vendu
Usumbura	Muzinda	Janvier 1941	1143
		Février 1941	1200
	Kabezi	Janvier 1941	42
		Février 1941	51
	Muyira	Janvier 1941	23
		Février 1941	21
	Buhonga	Janvier 1941	11
		Février 1941	11
	Usumbura	Janvier 1941	151
		Février 1941	152
	Ijenda	Avril 1943	103
		Octobre 1943	90

Source : A.N. Kitega AA 363, 1940-1943, Liasse 2

[128] Nzobonimpa (V.), La ville de Bujumbura et sa campagne environnante : le cas de la région de Mutimbuzi, Mémoire, Bujumbura, UB, 1988, p.73

Ainsi, à travers ce tableau, nous constatons que seul le marché de Muzinda près d'Usumbura manifestait un commerce intense de gros bétail. Cela n'étonne pas car c'est là que s'acheminait la plupart de bétail venant des autres territoires du pays. Il s'y opérait donc un trafic important destiné à l'alimentation de la ville d'Usumbura en viande et d'une partie de la population travaillant dans les sociétés minières de l'Est du Congo Belge.[129]

III.1.3. Les marchés et le développement de la pêche

La ville d'Usumbura est une ville maritime ; elle s'est développée sur le littoral du lac Tanganyika, l'un des plus profonds lacs du monde après le lac Baïkal. Le développement de la pêche dans le lac a été rapide pendant la période coloniale au point de dépasser les besoins de consommation de la ville. Assurés de pouvoir vendre les produits de pêche, certains riverains du lac vont faire de la pêche leur activité économique principale. Les pêcheurs vendaient souvent le poisson en gros et d'autres intermédiaires le vendaient en détail aux consommateurs. Ce sont par exemple les commerçants ambulants qui amenaient le poisson de la plaine vers la montagne. Il était très apprécié dans cette région où la base de l'alimentation de la population était le manioc. Alors que le haricot constituait la principale base de l'alimentation de la population burundaise, la région de l'Imbo faisait exception.

Le haricot était presque absent dans l'alimentation des gens de la région d'Imbo. La majeure partie de sa production était vendue au marché pour pouvoir acheter du poisson. Cela rendait davantage l'activité de pêche importante. Ainsi, de la pêche artisanale on est passé à la pêche industrielle. Tout au début, les riverains du lac, à l'épuisette, donnaient de maigres résultats à cause de la technique rudimentaire qu'ils employaient. C'est dans les années 1940, pendant la période de tutelle qu'une amélioration s'observa :

"Une amélioration s'opéra depuis qu'en 1946-1947, la première mission hyro-biologique belge eût révélé la richesse du lac Tanganyika jusqu'alors insoupçonnée. C'est ainsi qu'en 1952, on fit l'inventaire complet des pêcheurs et leur matériel traditionnel. Celui-ci fut progressivement remplacé par un matériel moderne qui en 1956, était d'un emploi généralisé : filets en fil de nylon, lampes, canots métalliques, etc. Cette pêche, de plus en plus artisanale, subit une concurrence des unités européennes munies d'un matériel permettant la pêche industrielle: de deux unités en 1954-1955, elles passèrent à 6 en 1956 et à 10 en 1957."[130]

[129] P.V. du conseil Supérieur du Pays tenu à Kitega du 17 au 19 Janvier 1957, p.28

[130] Bandira (B.), L'évolution de la polygamie sous l'administration belge au Burundi (1931-1960), Mémoire, UCL, Louvain, 1971, p.17

Cet accroissement rapide des unités industrielles amena l'administration coloniale a limité à 14 le nombre de celles-ci qui étaient autorisées à pêcher dans les eaux septentrionales du lac Tanganyika. C'est dans cette partie que se situe la ville d'Usumbura.

Cette concurrence dans la production du poisson ne pouvait se faire que dans une région à grande consommation de ce produit, surtout que le poisson frais ne se commercialisait pas à longue distance.

Enfin, l'intensification des échanges commerciaux du poisson a entraîné l'amélioration des techniques de la pêche et l'augmentation des quantités pêchées. Le poisson devrait être séché pour être commercialisé loin des zones de pêche. La vente des produits de pêche prenait le mouvement inverse que les produits d'agriculture et d'élevage. Les vendeurs achetaient le poisson au marché d'Usumbura ou d'autres endroits de la plaine le matin et l'acheminaient dans les contre-forts où ils le vendaient le long des routes, sur les pistes importantes ou sur les marchés locaux de la région.

III.2. Les produits importés

Les produits manufacturés prenaient le chemin de la ville vers la campagne. Ils coûtaient chers au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville, ce qui faisait que beaucoup de gens des montagnes descendaient vers la ville pour acheter eux-mêmes ces produits. Ceux qui hésitaient à descendre ou à monter les montagnes devaient s'approvisionner auprès des commerçants qui vendaient en détail dans les boutiques mais à un prix supérieur à celui d'Usumbura.

Certains produits étaient préférés plus que les autres. Les habitants des contre-forts célébraient beaucoup les fêtes religieuses : ils achetaient de beaux habits, préparaient des repas copieux et c'était une occasion de consommer l'alcool. La présence de la mission de Buhonga fondée en 1902 a eu d'énormes influences sur le mode de vie de ces populations.

L'amélioration de l'habitat devait entraîner l'achat des matériaux de construction. L'agriculture devait améliorer le matériel agricole : la houe serait un produit de première nécessité.

Cependant, il est difficile par manque de sources de déterminer l'ampleur de l'achat des produits importés sur une seule région de l'Urundi. Mais l'importation des houes et des machettes peut nous donner une idée de la consommation des produits manufacturés.

Tableau 8 : Importation des houes et des machettes de 1926 à 1938 par le port d'Usumbura

Années	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Tonnes	13	59	161	196	157	202	106	202	191	-	238	438	574

Source : NSAVYIMANA (D.), op. cit., pp.337-338

Ces quantités ont été enregistrées au port d'Usumbura. On peut ajouter à celles-ci, les houes provenant du Bufulero en province de Kivu, celles du Buha, du Bugufi et de Bushubi au Tanganyika Territory sans oublier celles qui étaient fabriquées par les forgerons burundais.

Ces chiffres montrent l'ampleur de la consommation des produits manufacturés au Burundi. Il est certain que les régions voisines d'Usumbura ont été favorisées par les prix, le transport et les moyens financiers. Nous pensons alors que pour ces diverses raisons les populations achetaient plus que le reste du pays.

Entre les années 1930 et 1935, on enregistre une diminution de quantités de houes importées. Il s'agit de la répercussion de la crise économique de 1929, de la maladie du sommeil et des famines et les conséquences y relatives.

III.3. L'apport financier des marchés à la caisse administrative des chefferies

Les caisses administratives des chefferies (CAC) ont été créées par les autorités belges pour les dépenses des chefferies et pour rassembler l'impôt collecté dans les sous-chefferies. Selon différents auteurs qui ont travaillé sur les CAC, leur définition se présente de cette manière :

"Ces caisses se définissaient comme de véritables budgets provinciaux et communaux dont les fonds étaient uniquement destinés à servir à des fins qui intéressaient le bien-être des populations et l'organisation des institutions indigènes."[131]

Cette définition fait penser au souci du développement de la région surtout que chaque chefferie avait sa propre Caisse. Les caisses administratives des chefferies furent créées en 1936 et sont généralisées en 1937 dans tout le territoire du Ruanda-Urundi. Ces CAC étaient, jusqu'en 1937 alimentées principalement par les cotisations de deux francs payés par les hommes adultes valides (HAV). Ensuite, elles s'alimentaient des sommes perçues pour les frais de procédure devant les tribunaux indigènes. Enfin, les CAC étaient alimentés par les amendes et confiscations par les tribunaux indigènes.

III.4. L'amélioration des circuits commerciaux et de la formation des prix

Par définition, un circuit commercial est une succession des intermédiaires et des marchés par lesquels passent les marchandises depuis le producteur jusqu'au consommateur.[132] Nous distinguons deux sortes de circuits commerciaux à savoir les circuits commerciaux sans intervention des intermédiaires et les circuits commerciaux avec intervention des intermédiaires.

[131] Niyonkuru (A.), Les caisses administratives de chefferies et leurs réalisations (1937-1960): le cas du territoire de Kitega, Mémoire, Bujumbura, UB, 1992, p.13

[132] F.A.O: Les problèmes de la commercialisation et leurs solutions, n°1, 1958

III.4.1. Les circuits commerciaux sans intervention des intermédiaires

Il s'agit des ventes qui se font directement entre producteurs et consommateurs. Elles se passaient généralement sur la place du marché. On compte en moyenne deux marchés par commune qui se tenaient chacun une fois par semaine sauf dans les centres urbains importants tels que Bujumbura et Gitega où les marchés se tenaient tous jours.

Sur ces places du marché, chaque producteur se chargeait de vendre directement aux consommateurs et il avait ainsi l'occasion d'obtenir pour ses produits la totalité du prix à la consommation. La quantité à vendre par chaque producteur était peut-être faible. En effet, les produits arrivaient essentiellement par tête car les producteurs se déplaçaient à pied.

Mais l'avantage qu'il avait c'est qu'il exerçait lui-même un contrôle sur tout le processus de commercialisation et qu'il ne dépendait en rien des services des intermédiaires. En plus, ces marchés étaient placés sous la surveillance des autorités communales qui assuraient la responsabilité de maintenir l'ordre et la propreté, ainsi que certaines modalités de vente, ce qui donnait une certaine assurance tant au vendeur qu'à l'acheteur.

Les produits vivriers disponibles sur les marchés sont classés par zones de vente. On distinguait généralement de féculents et des légumineuses qui regroupaient les produits tels que les haricots, le manioc, les colcases, les patates douces, les pommes de terre, le maïs, le riz, la banane, les courges etc....La zone des fruits conprenait essentiellement des fruits tels que les mandarines,les oranges,les ananas,les papayes les bananes mûres.La zone des légumes dans laquelle on trouvait les oignons, les tomates, les carottes, les poireaux,les choux-fleurs, les épinards, les aubergines.Enfin la zone des huiles était essentiellement constitué de l'huile de palme.

En général, il n'y avait de balance au marché pour les produits vivriers, toutes les ventes se faisaient au tas. Le volume du tas variait d'un marché à un autre, d'un produit à un autre, d'une saison à une autre suivant qu'il y avait pénurie ou abondance selon la loi de l'offre et de la demande mais son prix était toujours le même. Ainsi par exemple, le jour où les producteurs des pommes de terre constataient que la quantité offerte sur le marché était très élevée, ils augmentaient le volume du tas et le jour où ils remarquaient que la demande était supérieure à l'offre, ils diminuaient le volume du tas. Le poids variait également selon les heures de la journée.

Dans les marchés de l'intérieur du pays, plus l'achat était effectué tardivement, plus le poids augmentait. Cela s'expliquait par le fait que le producteur était souvent impatient de rentrer pour effectuer d'autres travaux et surtout qu'il ne voulait pas rapporter ses produits à la maison avec toute la distance qu'il devait parcourir (parfois plus de 20km).

Il concernait également les produits périssables que le producteur devait vendre le même jour à n'importe quel prix sous peine de pertes et de dépréciation. C'étaient généralement des légumes et des fruits, des bananes voire des patates douces qui se gâtaient s'ils n'étaient pas consommés immédiatement.

Dans les cas pareils, il pouvait obtenir à la fin de la journée pour le même montant le double et même plus de la moitié de la quantité qu'on aurait pu avoir au début de la journée.

En conclusion, nous pouvons affirmer que d'un marché à autre, d'une heure à une autre, d'un jour à l'autre, d'un mois de l'année à l'autre et d'une année à une autre, il pouvait y avoir des différences énormes de prix obtenu pour un même produit vivrier. Cela expliquait en grande partie pourquoi la population rurale n'était pas stimulée à la production pour le marché. Ils n'étaient pas certains de pouvoir trouver un débouché rémunérateur pour leur production.

C'était également pour la même raison que dans les régions où il y avait abondance de production, les gens stockaient des vivres au risque de les voir pourrir. Ils ne voulaient pas se réapprovisionner en ces vivres quelques mois plus tard à des prix excessifs.

À côté de ces transactions qui se faisaient sur la place du marché, des ventes s'effectuaient également en milieu urbain entre consommateurs et producteurs qui passaient de maison à maison proposer leurs marchandises.

III.4.2. Les circuits commerciaux avec intervention des intermédiaires

Ces intermédiaires étaient soit de petits commerçants disposant de boutiques et locaux d'emmagasinage sur la place des marchés ruraux locaux, soit des transporteurs ou grossistes-distributeurs.

Les petits commerçants se chargeaient de grouper les produits provenant des exploitations agricoles ou des marchés sur lesquels ils étaient installés et les revendaient aux transporteurs. Ils gagnaient la marge qui séparait le prix qu'ils ont payé au producteur et celui qu'ils demandaient à ces grossistes-distributeurs.

Les grossistes-distributeurs eux sapprovisionnaient chez les petits commerçants et vendaient à d'autres marchands ou à des détaillants des marchés urbains mais pas aux consommateurs. Ils se chargeaient du transport, de l'emmagasinage et du traitement. C'étaient donc eux qui jouaient le rôle le plus important en matière de commercialisation. C'étaient également ces grossistes-distributeurs qui approvisionnaient les établissements publics tels que les hôpitaux, les écoles et les prisons. Ils faisaient souvent objet de critiques car ils faisaient la spéculation qui pouvait entraver le courant des marchandises sur le marché. Ils achetaient à bas prix après la récolte et revendaient à des détaillants beaucoup plus chers avec un gros bénéfice quand il y avait pénurie.

Cette activité spéculative des commerçants grossistes était un des éléments importants qui expliquaient les excessives fluctuations des prix.

Quant au détaillant installé généralement à Bujumbura, il achetait les marchandises des grossistes en quantités relativement considérables et les répartissait en petits lots qui convenaient très bien pour les achats qu'effectuait, au jour le jour, une clientèle modeste mais nombreuse.

Il ne faisait pas généralement de spéculation car la faiblesse de son chiffre d'affaires ne lui permettait pas. Il vivait de son commerce et ne pouvait pas stocker ses marchandises en attente des périodes de pénurie. Il obtenait des prix avantageux grâce aux achats massifs qu'il effectuait.

En plus des spéculateurs éventuels, même si le produit était vendu à la même période sans attendre la pénurie, ces intermédiaires s'octroyaient une marge bénéficiaire très élevée. En outre, le montant de ces frais de commercialisation n'était pas établi selon un taux uniforme et réglementaire, par quantité de marchandise transportée ou selon un pourcentage de la valeur de cette quantité. Les transporteurs le fixaient comme ils l'entendaient sans tenir compte d'aucun critère de calcul et ce, au détriment du consommateur.

Tableau 9: Principales régions de provenance de certains produits vendus à Bujumbura

Produits vivriers	Provenance
*Haricot	
•Haricot à graines mélangées	Kirundo, Rugombo, Tanzanie
•Haricot sec de couleur jaune	Mabanda, Makamba, Tanzanie
•Haricot sec de couleur blanche	Tanzanie
•Haricot sec (couleur d'huile de palme)	Zaïre
•Haricot vert	Imbo, Mumirwa
*Riz	
•Riz blanc 1ère qualité	Muzinda, Musenyi, Gihanga
•Riz blanc Karundi	Idem
•Riz blanc Iron	Idem
•Riz blanc importé	Tanzanie
*Manioc	
•Manioc frais	Kanyosha, Buhonga, Gitaza, Kabezi
•Manioc sec (ikivunde)	Gasenyi, Kagunuzi, Zaïre
•Farine (ikivunde)	Idem
•Manioc sec (inyange)	Nyaneza-lac, Rugombo, Gitaza, Minago, Zaïre
	Idem
•Farine inyange	Kabezi, Minago
•Pâte cuite (Ubuswage)	

Source : MURYANGO (G.), Les circuits de commercialisation des produits vivriers au Burundi: cas du marché central de Bujumbura. Bujumbura, UB, Mémoire, 1993, p.25

III.5. L'importance des voies de communication dans le commerce

III.5.1. La mise en place des infrastructures de communication

Les voies de communication apparaissent comme les instruments privilégiés du commerce. Selon WOLKOWITSCH, le système de transport apparaît comme un facteur capital d'une localisation réfléchie des activités commerciales et agricoles.[133]

L'évolution des voies de communication est tributaire de certains facteurs entre autre l'évolution économique.

La colonisation, pour faire pénétrer l'économie de marché, devait transformer l'aspect traditionnel des voies de communication. La mise en place d'une infrastructure routière, portuaire et aérienne devait être l'instrument de distribution et de transport des produits commerciaux soit à l'intérieur ou vers l'extérieur.

Sur le plan de l'infrastructure routière, alors qu'en 1925 la seule route principale qui existait était le tronçon Usumbura-Kitega, en 1951, l'ensemble du réseau routier du Ruanda-Urundi atteignait une longueur de 7.805km, soit le réseau le plus dense de l'Afrique Centrale.[134]

L'automobile remplaça progressivement le portage dans le transport. Grâce à sa rapidité, la distribution des marchandises se fera à travers les différents coins du pays. La première automobile aurait roulé au Burundi en 1924. En 1959, une ligne régulière de bagages et marchandises fonctionnait entre Kigali et Bujumbura. Elle était exploitée par "TRANKAT", une société filiale de la compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains. Six porteurs assuraient le transport des marchandises et des personnes entre Bujumbura et l'intérieur du pays.

Les Allemands avaient de leur temps plusieurs projets de lignes ferroviaires au Rwanda et au Burundi. Ce genre de construction est apparue ensuite comme peu rentable, vu les obstacles du relief, l'irrégularité des tonnages et l'existence du lac Tanganyika. Cependant, pour un trafic relativement faible, la route est nettement plus avantageuse que le rail.[135].

Dans ce processus de mise en place des voies de communication, la voie lacustre n'a pas été oubliée. Historiquement, il a été constaté que la structure des transports des pays anciennement colonisés s'expliquait par la nécessité d'acheminer les produits des colonies vers les métropoles.

De meme, le port devait jouer un rôle très important. En effet, le port d'Usumbura fut aménagé et c'est par celui-ci que la totalité des échanges devait se faire. Étant donné que le Burundi est un pays sans accès à l'océan, les marchandises en provenance d'Europe ou d'autres pays devaient

[133] Wolkowitsch (M.), Géographie des transports. Paris, Armand Colin, 1973, p.6

[134] Louwers (O.), L'article 73 de la charte et de l'anticolonialisme de l'organisation des Nations Unies, I.R.C.B, Bruxelles, 1992, pp.191-192

[135] Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi, Vissiher-Bruxelles, 1951, p.213

transiter au port de Dar-es- Salam. Il fallait alors payer les "frais de transit". Pour régler cette question, la Belgique et la Grande-Bretagne menèrent des négociations sur cette question.

"Par la convention du 21 mars 1921", la Belgique céda le Bugufi à la Grande-Bretagne. En contre partie, elle recevait des"Belbases" à Dar-es-Salam. C'est sur cet endroit que les marchandises à destination des colonies belges de l'Afrique Centrale devaient transiter.[136]

Quant à la voie aérienne, ce n'est qu'en 1959 que l'aérodrome d'Usumbura fut inauguré. C'est sur ces bases tant juridiques que matérielles que le commerce allait s'édifier au Burundi en général et à Usumbura en particulier.

III.5.2. Le transport et le développement des échanges commerciaux

Les transports sont un élément central de toute économie d'échange ; ils sont indispensables à la croissance économique. Produire et distribuer sont deux nécessités de la vie économique quelque soit le niveau de développement d'un pays. L'absence de transport limite l'activité économique à un régime de substance. Si le transport des ressources et des biens n'est pas possible, il ne peut y avoir ni spécialisation ni production d'excédents pouvant être échangés conformément aux avantages comparés.

Ainsi, le progrès de l'agriculture, l'industrialisation, les ressources en capitaux, le niveau d'instruction général, la compétence des dirigeants d'entreprises ont souvent été considérés comme sources du développement. Mais les choses ont évolué de façon à reconnaître que la mobilité et l'accessibilité commandent pour une part le succès de la mise en valeur de n'importe quelle ressource.

Par ailleurs, le développement économique a recours à plusieurs ressorts et aucun d'eux ne suffit à lui seul à provoquer le décollage du progrès économique. L'amélioration de la santé publique, de l'éducation, de l'industrialisation de l'agriculture sont quelques uns des éléments qui peuvent favoriser le développement d'un pays mais ne peuvent pas suffire sans promouvoir un système de transport efficace.

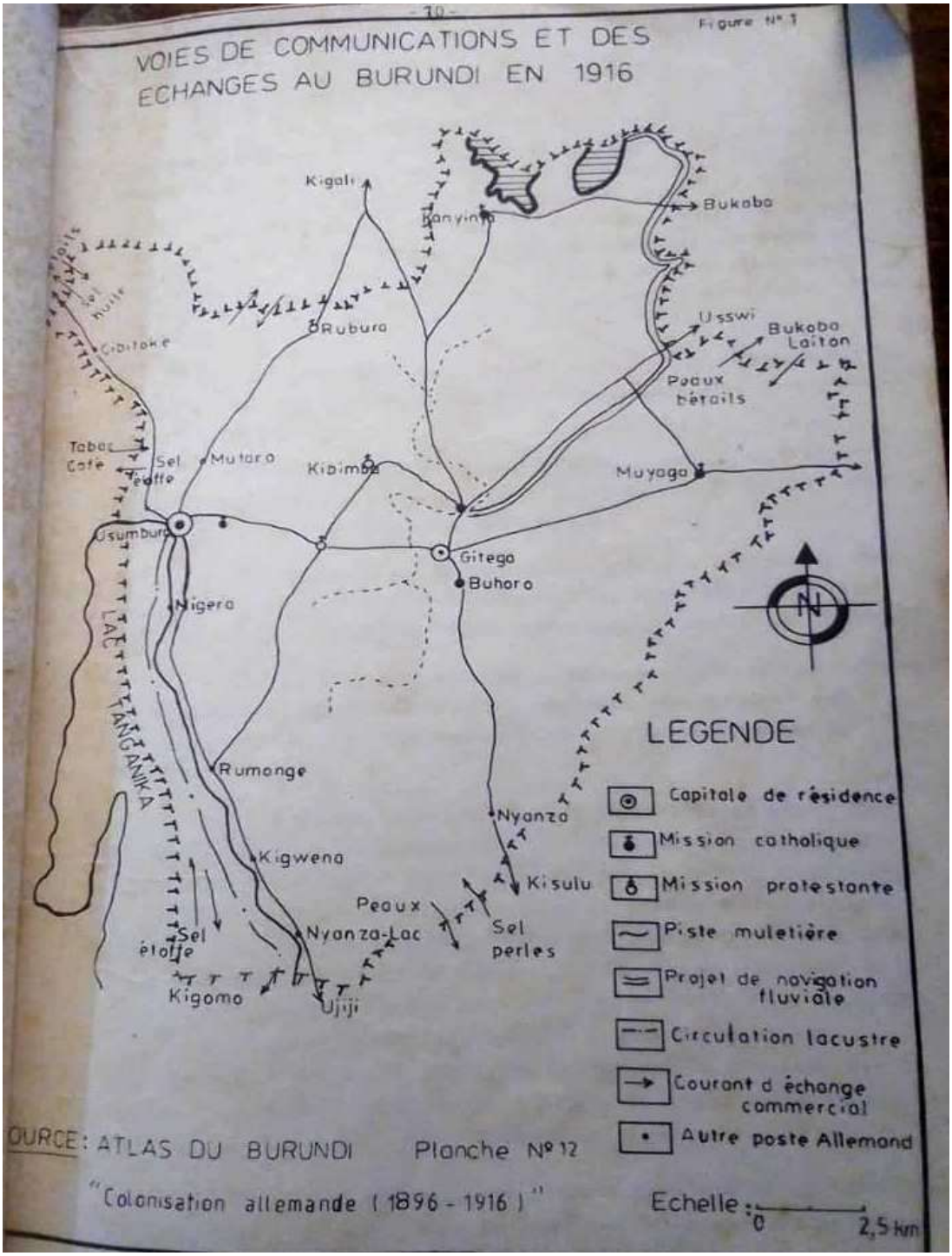
S'il est vrai que les transports ne sont pas la seule clé du progrès, nous lui reconnaissons cependant une importance particulière car la mobilité à une action contagieuse qui permet d'atteindre plus facilement d'autres objectifs. Les transports constituent un réseau de communication qui relie l'ensemble des autres secteurs. Ils concourent au succès ou à l'échec de presque toutes les activités économiques.

Le développement des transports favorise celui de l'industrie, du commerce et de la spécialisation. Réciproquement, au fur et à mesure que se développent les échanges intersectoriels de l'économie ou interrégionaux, la demande de transport augmente relativement.

[136] Bandira (B.), Le passage du Rwanda et du Burundi sous l'administration belge (1919-1922), Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvin, 1982, p.16)

L'existence de transport est souvent la condition déterminante du rythme et de répartition régionale du développement. Au Burundi en général et dans le territoire d'Usumbura en particulier, le constat est l'activité commerciale et artisanale ont évolué avec l'accroissement du réseau routier.

Figure 3 : Voies de communications et des échanges au Burundi en 1916



Les transports constituent une branche économique d'un service. À ce titre, ils résultent d'une confrontation d'une offre de service et une demande de personnes et de marchandises à transporter. Pour les transports de personnes et en particulier de transport urbain l'attention s'est concentrée depuis longtemps sur l'analyse de la demande afin d'en déduire l'offre souhaitée.

Avant l'ère industrielle, les déplacements étaient limités. Les artisans et les commerçants vivaient généralement à domicile sans se déplacer, ainsi que les employés qui étaient intégrés à la vie en famille. À défaut, ils logeaient à proximité de leur travail ou faisaient à pied de longues marches. Les villes étaient de dimensions modestes.

Le développement industriel à partir du 18ème siècle s'est accompagné de la naissance des quartiers où les usines, les entrepôts et les logements des ouvriers étaient presque mélangés favorisant le rapprochement des lieux de travail et résidence. Cependant, les fonctions urbaines se diversifiaient et se répartissaient à travers la ville. Les villes européennes se sont adaptées par l'utilisation des omnibus à chevaux et l'utilisation des tramways.

Dans l'accessibilité et le droit du transport, la finalité première du système de transport est d'offrir aux habitants l'accès aux activités, aux personnes et aux lieux qu'ils souhaitent visiter. Ainsi, l'accessibilité d'une personne est la capacité d'accéder à des endroits variés.

Dans les pays moins développés comme le Burundi, le taux de motorisation étant beaucoup plus faible, la majorité de la population appartient dans la population active absolue et exclue de transport.

Les moyens de transport dans la ville de Bujumbura sont au nombre de quatre : le transport en commun, les taxi-voitures, les taxi-motos et les vélos. Ainsi, les actions permettant une amélioration objective de la qualité du transport doivent porter sur de nombreux éléments à savoir une diminution des temps de déplacement, les temps d'attente, la régularité du service et un minimum de comfort.

A Usumbura, les marchés et les centres de négoces se trouvent dans toutes les communes à commencer par le marché central d'Usumbura qui constituait le moteur des échanges dans la ville. Ainsi, les marchés sont en étroites relations commerciales. Les gens sillonnaient les marchés, soit pour acheter, soit pour vendre dans d'autres marchés. En effet, de nombreuses familles mangent après avoir acheté ou vendu les produits dans les marchés. C'est pourquoi l'ampleur des déplacements reste très grande dans la ville. D'une manière générale, produire et distribuer sont deux nécessités de la vie économique et entre ces deux termes s'insère l'action de transport qui est vitale.

III.6. Les marchés et la vulgarisation de la monnaie

Facilement transportable et conservable, la monnaie est assez vite apparue, dans la société burundaise comme un étalon efficace dans les transactions commerciales. Avant l'avènement du pouvoir colonial le gros des échanges commerciaux passait par le troc ce qui freinait l'expansion commerciale.

Ainsi, par le contact qu'ils eurent avec les populations étrangères et surtout les traitants Zanzimbarites, les Burundais ont commencé à utiliser ce que l'on peut appeler "pré-monnaies". Il s'agissait principalement des perles et des coquilles.[137]

La vraie monnaie fut introduite avec l'initiative des autorités coloniales. La date officiellement reconnue pour l'introduction de la monnaie au Burundi est celle de 1904. C'étaient la Roupie, le Heller et le Pesa.[138]

L'introduction de la monnaie dans le pays était d'une grande nécessité. Elle devrait faciliter les échanges commerciaux en permettant le prélèvement du surplus agricole local grâce au commerce. S'il est vrai que la monétarisation permettait la création des marchés, ces derniers allaient favoriser à leur tour une bonne circulation de la monnaie dans le pays. L'introduction de la monnaie et la création des marchés sont des actes complémentaires.

Cependant, durant les premières années de la colonisation la masse monétaire restait insuffisante. En effet, jusqu'au départ des Allemands et même pendant les premières années de l'occupation belge, l'usage de la monnaie était encore une chose marginale.[139]

L'usage de la monnaie pendant les premières années de la colonisation était l'apanage d'un petit groupe de gens. C'étaient surtout les chefs coutumiers, les commerçants ambulants, certaines personnes en contact permanent avec la plaine du lac Tanganyika qui avaient les premiers, la possibilité d'avoir de l'argent.[140]

Il a donc fallu attendre la prolifération des marchés dans tout le pays pour que l'usage de la monnaie entre dans les habitudes des Burundais. Les marchés ont incontestablement joué un grand rôle dans le processus de monétarisation du pays ainsi qu'au développement de l'économie monétaire du pays.

III.7. Le développement des échanges et le recul des famines

Au cours de son histoire, le Burundi a subi des périodes de nombreuses famines et disettes. Dans de telles situations, les populations se rabattaient sur toutes les régions où se trouvaient des lieux d'approvisionnement, spécialement les marchés, pour chercher de quoi survivre.

[137] Vanacker (C.), Perles anciennes d'Afrique orientale (Rives orientales du lac Tanganyika, Burundi, Rwanda), in Cahiers d'Histoire n°2, 1984, p.85-112

[138] Nduwayo (C.), op.cit., p.20

[139] Archives de la présidence de la République cité par Ndayisaba (A.), op. cit., p.113)

[140] Archives de la présidence de la République cité par Ndayisaba (A.), idem

On cite notamment "Rumanura en 1916-1917, Kimaramaza en 1931, Gahembe, Randamuka en 1935-1936, Manori, Gakwege, Ruzagayura et Amahume 1943-1944."[141]

Selon Cyriaque SIMBIZI, "l'absence de circuits commerciaux et de pôles d'échanges remarquables a sérieusement contribué à aggraver le caractère des famines".[142]

En effet, les marchés n'étaient pas encore suffisamment nombreux pour bien drainer les échanges durant ces périodes de famines et disettes.

Cette idée avait été déjà soutenue par Pierre LEURQUIN qui souligne que la gravité des famines au Ruanda-Urundi relevait plus à l'absence d'un réseau de distribution que de l'insuffisance quantitative de la production.[143]

"*Le ravitaillement des régions affamées à partir des bases d'approvisionnement était, dit-il, quasi-impossible lorsque la distance séparant les deux régions était grande. Les porteurs étaient eux-mêmes affaiblis par la famine et surtout ils ne pouvaient pas transporter de grandes quantités*".[144]

Face à cette situation, les autorités coloniales optèrent pour un accroissement numérique des marchés dans les régions où les récoltes avaient été plus moins bonnes afin de faciliter l'approvisionnement des régions fortement touchées par la famine. C'est ainsi que, sur demande du résident, les administrateurs territoriaux lancèrent un appel auprès des chefs coutumiers allant dans ce sens.[145]

La création de nouveaux marchés en période de famines avait un double avantage. En effet, non seulement elle permettait de répondre au problème immédiat de la famine, mais aussi ces marchés ont contribué à la promotion du commerce entre les populations et ensuite la circulation de la monnaie.

Ces marchés devaient provoquer des transferts de vivres des régions non touchées par la famine vers les régions sinistrées. Il n'était donc pas étonnant que ce soit les autorités coloniales qui indiquent aux gens sur quels marchés vendre afin qu'il n'y ait pas de régions qui manquent de vivres.

Constatant que toutes les gens touchées par la famine n'avaient pas assez d'argent pour se procurer des vivres sur les marchés, l'administration entreprit une distribution gratuite des vivres. Les vivres distribués étaient soit importés ou achetés sur les marchés intérieurs par l'administration.[146]

[141] Kavakure (L.), Famines et disettes au Burundi (Fin XIXème-Ière moitié XXème siècle, Mémoire, UB, Bujumbura, 1982, pp13-16

[142] Simbizi (C.), La crise alimentaire de 1943-1944 au Burundi, Mémoire, UB, Bujumbura,1988, p.44

[143] Leurquin (P.), op.cit., p.70

[144] Leurquin (P.), Idem

[145] A.N., Kitega AA 373, 1936-1959, Liasse 2

[146] A.N., Kitega AB 125, 1950, Liasse 1

Les marchés constituaient un endroit de distribution important. L'acquisition de ces vivres était soit gratuite, soit payante. Pour les régions qui n'étaient pas gravement touchées par la famine, l'administration pouvait vendre les produits aux indigènes mais à des prix réduits. Cela s'explique aussi par le fait que l'administration ne pouvait couvrir les besoins de toutes les personnes touchées par la famine.

III.8. Le développment des échanges comme facteur d'urbanisation

Avant l'occupation européenne, il y avait fort peu de villes en Afrique subsaharienne, encore moins au Burundi. Comme le souligne J.L.L CONHAINE, le développement urbain de l'Afrique noire fut une conséquence de l'emprise coloniale.[147]

Quant à Louis BAECK, dans les pays coloniaux, les centres urbains devraient leur origine à des activités commerciales, administratives ou à l'industrie extractive.[148]

Nous pensons donc que les marchés ont été l'un des principaux piliers de l'urbanisation du pays car le développement des échanges commerciaux favorisait la concentration urbaine.

Ainsi, selon Pierre SIRVEN, l'un des premiers soucis des administrateurs qui ont été à l'origine de la majeure partie des centres urbains a été de créer le marché dans le poste afin de faciliter l'approvisionnement de telle façon que la partie la plus active de toutes les petites villes du Rwanda et du Burundi fut et reste le quartier commercial au cœur duquel se situe un marché. Leur espace économique se réduisait aux aires d'influence de quelques km2 de marchés qui parsemaient le pays.

Les chefs-lieux de territoire joignaient à leur fonction administrative une fonction commerciale. Ils avaient tous un marché créé dès leur origine comme le voulait la législation coloniale.

De ce fait, nous pouvons dire qu'au Burundi, le développement des chefs-lieux de territoire ou de province dépendait de l'importance plus ou moins grande des marchés. Cette idée est soutenue par Pierre SIRVEN en disant que Kirundo est né d'un Souk (marché) particulièrement prospère où les magasins ou autres entrepôts se sont multipliés dans une région de front pionnier qui est devenue le grenier à haricots, bases de nourriture du Burundi. De même, le marché de Kayanza a une origine semblable à celle de Kirundo.[149]Quant à eux, les centres de Makamba, Rutana et Bukirasazi étaient moins importants au point de vue démographique et correspondaient presque à de grands marchés.

[147] Conhaine (J.L.L.), Aspects of urban in Tropical and Southern Africa, in Zaïre,1954, p.317
[148] Baeck (L.), L'étude socio-économique du centre extra-coutumier d'Usumbura, Bruxelles, 1957, p.15
[149] Sirven (P.), La sous-utilisation et les villes du Rwanda et du Burundi, Thèse d'État, Université de Bordeaux,1984, p.433

La ville d'Usumbura a connu un développement tout à fait particulier par rapport aux autres centres du pays. En effet, étant la capitale coloniale du Ruanda-Urundi, elle a bénéficié suffisamment d'atouts pour devenir une importante ville.

Avec le développement des centres urbains au Burundi, un autre élément va émerger surtout par le biais encore une fois des marchés. C'est la naissance des centres musulmans suivie de l'expansion de la religion musulmane ainsi que de l'utilisation de la langue Swahili.

III.9. Les effets socio-culturels des marchés

Les changements socio-culturels émanant de la création et de l'organisation des marchés au Burundi durant l'époque coloniale sont tellement nombreux que nous ne pourrions pas envisager de les étudier toutes. Nous nous sommes limités à certains aspects tels que la mobilité geographique, la circulation de l'information, la socialisation, les habitudes alimentaires et vestimentaires. Ces derniers sont notamment la mobilité sociale et la circulation de l'information, changement dans les modes de consommation et d'habillement

III.9.1. La mobilité sociale et la circulation de l'information

Les marchés ont accru le mouvement des populations vers les différentes régions du pays. La plupart des déplacements des Burundais à l'intérieur du pays étaient motivés par la recherche des produits commercialisés.[150]

Le même auteur poursuit en disant que le Murundi ordinaire de l'époque était obligé de chercher ailleurs ce que son sol ne pouvait lui procurer.[151] Généralement, les gens se dirigeaient vers les régions où les marchés étaient bien approvisionnés en vivres. Cette situation se remarquait souvent en période de famine où des pères de familles disparaissaient pendant plusieurs jours voire des semaines.

Avec la prolifération des marchés et le développement des échanges commerciaux, les gens ont pu surmonter les obstacles naturels notamment les chaînes de montagnes, les rivières qui bloquaient la circulation. C'est ainsi que les Burundais pouvaient se rendre à l'Est du Congo Belge et les Congolais venaient au Burundi pour s'approvisionner sur les marchés. À ce sujet Gérard Mfuranzima précise que le lac Tanganyika n'était plus un obstacle naturel à la mobilité des gens mais au contraire un axe extrêmement important autour duquel se seront polarisés des structures très fructueses et qu'il aura permis la rencontre de plusieurs peuples et civilisations, élément moteur d'une croissance économique.[152]

Les marchés ont incontestablement favorisé la mobilité des Burundais. En effet, les gens ont fini par prendre le goût d'aller au marché si bien que ce dernier est devenu leur lieu préféré. Les

[150] Delacaw (A.), Émigration des Barundi, in Grands Lacs, 1949, n°4, p.42
[151] Delacaw (A.), Idem
[152] Mfuranzima (G.), op.cit., p.118

marchés ont aussi contribué à la circulation de l'information au sein de population burundaise. Pendant la période coloniale, les moyens d'information tels que la radio, les journaux et autres n'étaient accessibles qu'à une infine partie de la population. Les Burundais qui pouvaient se procurer un poste de radio n'étaient pas nombreux. C'est donc au marché ou à la messe qu'on apprenait beaucoup de nouvelles. Ainsi le marché devenait un lieu de socialisation tres esceptionnel.

La fréquentation des marchés pouvait s'expliquer par d'autres goûts et motivations que ceux de vendre, acheter et s'informer. Les gens pouvaient se rendre au marché pour se promener ou pour une rencontre avec les amis dans le but de se distraire. Le marché était donc un lieu de socialisation.

III.9.2. Changement dans les modes de consommation et d'habillement

La généralisation des marchés a influencé les Burundais dans leurs modes de consommation. Cette influence s'est principalement remarquée dans les habitudes alimentaires et dans le domaine de l'habillement. L'alimentation relevait en majeure partie du règne végétal. Les principaux aliments tirés du règne végétal étaient : le manioc, le maïs, les patates douces, la banane, les haricots, le pois et sorgho.[153]

Les aliments fournis par le règne animal étaient moins nombreux. Même si le bétail était important dans le pays, les Burundais surtout les éleveurs n'avaient pas l'habitude de consommer la viande exception faite par les gens d'Usumbura et ses environs. Pour les éleveurs, c'est le lait qui faisait souvent l'objet d'une consommation régulière sous forme caillée. Le poisson n'était consommé que par les populations vivant dans les zones proches du lac Tanganyika (avant donc la généralisation des marchés). Il faut aussi souligner que dans la société burundaise traditionnelle, certains aliments étaient prohibés par la coutume : la viande de mouton, de chèvre, de poule, les œufs, le poisson etc...[154]

Avec la généralisation des marchés dans tout le pays, la plupart de ces interdits vont disparaître progressivement. Ainsi, trouvera-t-on un munyamugamba qui consomme à la fois du lait et du poisson. Le poisson entrera même dans les habitudes alimentaires des vivants dans les régions plus éloignées du lac.

De plus, grâce à la généralisation des marchés, les Burundais vont apprendre à consommer des produits européens qui, jadis ne figuraient pas dans leurs rations quotidiennes. On peut citer notamment le pain, le thé, les baignets, margarine et le lait en poudre.[155]

[153] A.N. Kitega AB 25, 1946-1952
[154] Barikunzira (L.), enquête Gisanze, Avril 1990, interrogé par Ndayisaba Adrien, op. cit., p.116)
[155] A.N. Kitega AB 25,1946-1952

Si l'amélioration de l'alimentation et de l'habitation des autochtones ont rencontré de grands obstacles, l'européanisation du costume a été très rapide. Le vêtement traditionnel était tiré soit du règne végétal (écorce d'arbre battue), soit du règne animal (habillement en peau de chèvre ou de mouton). L'habillement traditionnel ne satisfaisait pas à une pudeur raffinée, le respect nécessaire surtout à la femme, mère de famille et n'était pas adaptée aux changements climatiques.

Malgré ces critiques formulées à l'endroit du costume traditionnel, les Burundais portaient ces habits pendant de longues années. Mais ce costume traditionnel ne résista pas longtemps à l'apparition sur les marchés de l'étoffe apportée par les Arabes puis par les colonisateurs.

Dès l'arrivée des Asiatiques (Arabes) et des Européens, l'étoffe moderne prit une grande valeur d'échange sur les marchés. Les premiers échanges qui se faisaient entre les commerçants Arabes et les Burundais concernaient essentiellement les habits qui étaient livrés contre les animaux domestiques ou des perles. Dès lors la présence en abondance des tissus sur presque tous les marchés du pays, a rapidement fait disparaître les étoffes en ficus.

III.9.3. La contribution des marchés à l'effort de guerre

L'effort de guerre était principalement envisagé sous forme militaire et sous forme économique dans les colonies belges. C'est cette dernière forme qui toucha le Burundi. En effet, pendant la seconde guerre mondiale les troupes coloniales étaient en grande partie ravitaillées en vivres par les populations colonisées. C'est ainsi que pour ce besoin pressant, le pouvoir colonial n'hésita pas à interdire aux indigènes la consommation de certains produits tel que le froment. Les indigènes ne pouvaient consommer que les quantités non réservées à l'exportation, le reste devant être acheminé vers les marchés.[156]

Les mesures prises pour la circonstance mettaient en évidence le rôle que devaient jouer les marchés dans la collecte des produits destinés à l'effort de guerre. De plus, sur les marchés, l'administration imposa des prix aux vendeurs et aux acheteurs pour éviter la concurrence en temps de crises.

Les marchés sur lesquels s'écoulaient les produits destinés à l'exportation étaient limités pour éviter des fraudes. Ainsi, chaque chef ou sous-chef recevait un carnet où il devait enregistrer son apport c'est-à-dire la quantité apportée au marché par ses sujets.[157] Les chefferies devaient se relayer dans l'approvisionnement des marchés. Dans cette optique, les produits concernés par le ravitaillement des troupes étaient vendus à des dates fixes de façon qu'un même produit ne soit pas vendu sur les marchés différents le même jour.

[156] Nduwayo (A.), Le Mugamba face à la 2ème Guerre Mondiale, Mémoire, Bujumbura, UB,1988, p.42
[157] Archives de la République du Burundi cité par Ndayisaba (A.), p138

Le rôle des marchés au cours de la deuxième Guerre Mondiale consistait aussi à rendre disponible de la viande et des peaux. Le besoin croissant de viande et de peaux pendant la guerre fut même à l'origine de la réorganisation des marchés de bétail au Ruanda-Urundi dans le cadre de l'effort de guerre.[158]

Dans l'esprit de cette réorganisation, chaque chef coutumier avait l'obligation de fournir un nombre déterminé de têtes de bétail sur le marché. De plus l'administration a pris des mesures tendant à limiter le nombre d'acheteurs de bétail donnant ainsi le monopole à quelques européens.[159]

La grande partie du bétail fournit sur les marchés organisés était destiné à ravitailler le Ruanda-Urundi et une partie du Congo Belge en viande. Les prisons cessèrent de s'approvisionner en viande. Aussi la quantité de viande destinée à alimenter les hôpitaux fut réduite au maximum.[160]

III.9.4. Vers la naissance d'une classe commerçante

Face aux revendications des commerçants burundais, doublées par le climat politique des années 1958-1960, un climat qui par ailleurs est généralisé en Afrique, la Belgique fut obligée de changer sa politique commerciale. Une nouvelle politique est inaugurée depuis 1958.

Cette politique visait à intégrer complètement les Burundais dans le le commerce. La politique ségrégationniste qui excluait les indigènes des CC fut abandonnée. Des mesures furent prises pour accélérer et favoriser l'installation des commerçants autochtones dans les CC. De ces mesures, il ressort que :

- Tout indigène peut s'installer dans les CC au même titre que l'Européen ou l'Asiatique ;
- Il peut obtenir une location d'une quelconque parcelle à un tarif locatif égal au cinquième de celui appliqué aux non autochtones.[161]

Le fait d'être accepté pour exercer du commerce dans les CC était déjà un progrès car très peu d'indigènes y avaient accès. De même, le fait de diminuer le tarif locatif pour les indigènes est un facteur important qui pouvait autoriser l'installation de ceux-ci, compte tenu de leur faible revenu.

Jean Paul HARROY, gouverneur du Ruanda-Urundi à l'époque, s'est intéressé à cette question d'encourager les Burundais dans le domaine du commerce. Il était partisan de la politique commerciale cohérente visant à rationnaliser le commerce indigène sur les collines, dans les CN et les CC.

[158] Merckx (C.), Les marchés de bétail au Ruanda-Urundi, in Servir n°6, 1944, pp.263-270
[159] Nduwayo (A.), op.cit., p.63
[160] A.N., Kitega AA 211, 1937-1945, Liasse 1
[161] Mission de visite de l'ONU 1960, Vol. Il, document n°22, p.7

Le but de la politique du commerce sur les collines était donc de favoriser l'éclosion d'une classe de commerçants indigènes. Celle-ci devait être favorisée non seulement parce qu'elle répondait aux aspirations de la masse indigène mais également parce qu'elle constituait une condition sine qua non au passage progressif d'une économie de substance à une économie monétaire.

De plus, la naissance d'une classe de commerçants prospères paraît susceptible de hâter la naissance d'une classe moyenne, facteur de stabilité politique, dont l'absence risquerait de se faire sentir cruellement pour l'avenir du Ruanda-Urundi.

Jusqu'en 1958, la politique d'occupation commerçiale poursuivie était celle consistant à grouper les commerçants indigènes dans les CN. Bien sûr ceux-ci ont permis à de nombreux indigènes de se familiariser avec le commerce mais n'ont cependant pas permis la naissance d'une véritable classe de commerçants indigènes prospères. En effet, le manque d'expérience commerciale, la concurrence des commerçants étrangers, l'absence de moyens financiers, la quasi-impossibilité d'avoir accès au commerce de gros et au crédit commercial ont constitué les principaux obstacles au développement du commerce autochtone.[162]

Ces facteurs furent d'autant plus important que bien souvent, la suroccupation commerçiale de certains CN a entraîné un tel émiettement des chiffres d'affaires qu'il vouait pratiquement tous les commerçants indigènes, soit au rôle de mercantis, soit l'abandon ou au rôle de capita-vendeur d'un non-indigène.

III.9.5. La naissance des centres musulmans et la diffusion de la langue swahilie

Les échanges commerciaux modernes sont à l'origine de nombreux apports culturels au Burundi en général et dans le territoire d'Usumbura en particulier. Parmi ces apports, on peut signaler l'expansion de la religion musulmane et de la la langue swahili. En effet, les grands commerçants qui ont construit les premiers magasins autour des marchés du Burundi étaient d'une culture étrangère.

Ils étaient en majorité des Arabes et Pakistanais. Étant pour la plupart des musulmans, ils parlaient le Kiswahili.[163] L'expansion de l'Islam et de la langue swahili avait trouvé un bon cadre d'épanouissement : les centres musulmans situés pour la plupart autour des marchés.

Durant la période coloniale, les principaux centres musulmans étaient géographiquement situés à Usumbura, Rumonge, et Nyanza-lac. En 1954, les centres musulmans du Ruanda-Urundi comptaient à peu près 35000 musulmans. Parmi ces derniers, on pouvait compter 2500 Arabes d'Oman et de Mascate, 1500 Pakistanais et enfin environ 20000 swahili (musulmans noirs).[164]

[162] AN Kitega AB 304, s/d., Liasse 4
[163] Sirven (P.), op.cit., p.403
[164] Baeck (L.), op.cit., p.18

Selon Louis BAECK, les musulmans du Ruanda-Urundi comptaient une forte proportion de Noirs pour la plupart originaires de la côte orientale ou descendants de ces derniers, anciens zanzibarites. Les Musulmans constituaient en effet un melting pot aux origines diverses.[165]

Étant donné que ces centres musulmans se sont développés autour des marchés, il nous paraît logique que la principale activité de leurs habitants était le commerce. Les progrès de l'islam allaient de pair avec ceux du commerce et suivant la route des marchands. Selon Pierre SIRVEN, les centres commerciaux avaient un caractère "swahilisé" par la langue pratiquée par les commerçants eux-mêmes dont le plus grand nombre étaient des Arabes du Golfe et de "Swahili" et par l'architecture des constructions.[166]

Les magasins communiquaient directement avec l'habitation qui se situait souvent dans une cour entourée de bâtiments, constitués parfois d'une série de chambres à louer.[167]

Un autre apport des marchés dans le domaine culturel, conséquence à celui du développement des centres musulmans est celui de la diffusion de la langue swahili dans le pays. En effet, le kiswahili était devenu la principale langue commerciale dans le Burundi colonial.

Dans presque tous les centres commerciaux et de négoce du pays, cette langue était la plus utilisée dans les transactions commerciales.

En somme toute, les échanges entre la ville et la campagne ont énormément contribué à l'amélioration du niveau de vie des populations de l'hinterland immédiat en comparaison avec les populations du Burundi profond. Les activités commerciales contribuèrent beaucoup à alimenter les caisses administratives des chefferies dont le rôle principal était de financer l'administration intérieure et le développement économique de la chefferie.

La ville et la campagne entretenaient des relations privilégiées. La campagne était le réservoir de main d'oeuvre et cette dernière contribuait à la transformation des mentalités de la campagne.

En fait la majorité de la main d'oeuvre utilisée par la ville provenait de la campagne immédiate c'est-à-dire la plaine de de l'Imbo et les contre-forts.

Au fur du temps, un nombre important de biens entrait dans les échanges et les paysans ont produit des articles divers suivant que la demande était importante et que les prix étaient satisfaisants. Les ventes étaient importantes quand les prix étaient rémunérateurs. Les produits les plus vendus étaient ceux achetés pour être exportés au Congo Belge et ailleurs.

La multiplication des marchés a occasionné de nouveaux besoins qui agissaient aussi dans l'augmentation de la production. Les paysans devraient acheter les produits de première

[165] Baeck (L.), idem
[166] Sirven (P.), op.cit., p.435
[167] Sirven (P.), idem

nécessité, les produits manufacturés. Comme ces derniers étaient plus chers que les produits indigènes, il fallait vendre une quantité importante d'un produit indigène.

Bien qu'Usumbura soit un pôle de développement de la campagne, son agrandissement présente des inconvénients notamment le refoulement des paysans ruraux qui étaient obligés de céder leurs places suite aux nouvelles constructions et l'exclusion des pratiquants de l'Islam aux affaires politiques mais aussi économiques. L'urbanisation resta faible tant dans le domaine de la stabilisation en ville que l'acquisition des modes de comportements urbains.

Beaucoup de mutations socio-culturelles ont vu le jour par le biais des marchés. L'éclosion d'une classe de commerçants autochtones est l'une des conséquences de la création des marchés dans le pays. L'importance numérique des marchés et leur emprise économique et socio-culturelle ont contribué essentiellement à façonner les traits de la société burundaise moderne.

Meilleur cadre des échanges, les marchés ont été à l'origine d'importants changements d'ordre économique et socio-culturel au sein de la société burundaise.

Le développement des échanges a été un important instrument dans le processus d'emancipation politique, de développement du commerce intérieur, celui de l'autofinancement des chefferies par le biais des taxes sur les marchés et celui des échanges commerciaux en période de crises.

L'introduction de la monnaie et la création des marchés dans tout le pays ont favorisé la disparition de certaines formes de troc ainsi que la valorisation des productions locales par un commerce intense.

CONCLUSION GENERALE

Dans la société traditionnelle burundaise, le commerce se réduisait à l'échange des biens contre d'autres, de gré à gré. Cela montrait justement que dans la majeure partie du pays, on pratiquait un mode particulier d'échange, celui de troc.

Il semble bien que l'établissement des premiers marchés importants dans le territoire d'Usumbura remontait au dernier quart du XIXème siècle. A cette époque, les Zanzimbarites à la recherche des esclaves remontèrent le long du lac Tanganyika et créèrent sur leur passage des marchés à Nyanza-lac, Kigwena, Rumonge, Magara, Gitaza et Mukaza.

Les premiers marchés furent reconnus officiellement par le pouvoir colonial à partir de l'année 1918. Leur généralisation ne se fera qu'entre les années 1940 et 1950. Même l'intérieur du pays qui, auparavant, n'avait pas de marchés connut ces derniers.

Quant à l'organisation des marchés, elle concernait principalement la réglementation et le contrôle de ces derniers, l'action du pouvoir colonial se montra très efficace en la matière. L'existence des pôles d'échanges pré-coloniaux a facilité l'organisation des marchés coloniaux dans le territoire d'Usumbura.

Les pôles d'échanges mettaient en rapports Usumbura et la campagne, deux régions distinctes et interdépendantes. Les marchés de la campagne servaient à réunir les produits à vendre à la ville. Ainsi, la ville était nourrie par la campagne, plutôt des relations qu'elles entretenaient contribuaient à la survie de l'ensemble ville-campagne.

La période coloniale belge correspondra à l'intensification des échanges commerciaux dans la région d'Usumbura. En effet, depuis les années 1920, les autorités coloniales belges s'employaient à vulgariser la monnaie. Plusieurs moyens furent utilisés pour cette fin notamment la création et l'intensification des marchés et le paiement des différents impôts et taxes diverses. Ainsi, les populations ont dû vendre leur production pour pouvoir s'acquitter de cette obligation.

La recherche de l'argent a contribué à la monétarisation du pays. La présence de la ville dans le territoire d'Usumbura a influencé à l'intensification des échanges commerciaux. Les ventes étaient importantes quand les prix étaient rémunérateurs. Les produits les plus vendus étaient ceux achetés pour être exportés au Congo-Belge et ailleurs. Dans la catégorie des produits vivriers, il s'agissait du haricot, petit pois, froment, manioc sec ou farine de manioc et dans une moindre mesure le maïs sec. Les bananes, les patates douces, le riz étaient achetés par les missions, l'État et les prisons pour nourrir les écoles, la main-d'oeuvre et les prisonniers.

Les échanges entre la ville et la campagne ont énormément contribué à l'amélioration du niveau de vie des populations de l'hinterland immédiat en comparaison avec les populations du Burundi profond.

Les activités commerciales contribuèrent beaucoup à alimenter les caisses administratives des chefferies dont le rôle principal était de financer l'administration intérieure et le développement économique de la chefferie.

La ville et la campagne entretenaient des relations privilégiées. La campagne était le réservoir de la main-d'oeuvre et cette dernière contribuait à la transformation des mentalités de la campagne. En fait, la grande majorité de la main-d'oeuvre utilisée par la ville provenait de la campagne immédiate c'est-à-dire la plaine de l'Imbo et les contre-forts. Celle de l'intérieur éloigné n'a commencé à venir à Usumbura que dans les années 1940.

L'individualisme, caractéristique du citadin, a gagné la campagne. Le changement de mode d'habillement amorcé à la fin du XIXème siècle peu avant la naissance de la ville s'accéléra par cette dernière. Les gens de l'Imbo s'habillaient déjà en cotonnades et portaient des chaussures en 1950. Ils avaient commencé à adopter le monde de vie européen bien qu'il considérer cela avec nuance.

Le copiage a atteint plusieurs domaines comme l'habitat et l'alimentation. L'habitat amélioré s'est accentué dans les alentours de la ville d'Usumbura. Cela diminuait au fur et à mesure qu'on s'éloignait de la ville. L'impulsion de la ville dans ce sens est donc considérable. Comme effet induit de la ville, citons aussi le fait de l'extension des cultures, de l'augmentation de la production pour faire face à l'accroissement de la ville (1950-1960). Il a fallu produire pour avoir de quoi manger et de quoi vendre.

Le manque d'expérience commerciale, la concurrence des commerçants étrangers, l'absence de moyens financiers, l'exclusion d'une partie de la population burundaise les Musulmans et les Swahili, la quasi-impossibilité d'avoir accès au commerce de gros et au crédit commercial constituaient les principaux obstacles au développement du commerce indigène.

Les politiques commerciales des produits agricoles sont restées caractériser par une forte intervention de l'état pour les produits d'exportation tandis que les produits vivriers sont restés sans réglementation. L'organisation du système de commercialisation est d'une impérieuse nécessité pour atténuer certaines difficultés liées aux intermédiaires. L'analyse des coûts de transport permet de constater un handicap majeur à la bonne commercialisation des produits vivriers. Les problèmes de transport touchent plus les produits agricoles que les autres marchandises car les spéculateurs en profitent pour imposer des prix exorbitants.

Ainsi, si le développement des échanges a amélioré les conditions de vie d'une large proportion de la population, a contribué à l'alimentation des caisses de l'Etat et a nourri l'idéologie d'émancipation politique, le Burundi n'a pas observé l'eclosion d'une culture et d'une bourgoisie

commerçante. Seuls quelques quartiers comme Asiatiques animés par des « étrangers » se sont illustrés en ce domaine pour acquérir une identité commerçante digne de nom.

Il faudra peut être aprofondir l'analyse lors des études ultérieures pour voir par exemple quel est le rôle de l'Islam et de la culture musulmane dans le développement d'une culture commerçante. Une étude de monographie des quartiers et d'histoire des familles sur la longue durée peut apporter une contribution importante.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Les ouvrages

1. C. Deslaurier, *Paroles et écrits de louis Rwagasore leader de l'indépendance du Burundi*, éditions Iwacu et Karthala, 2012.
2. CL. Lefevre, *Les chambres de commerce et d'industrie en France*, Sirey, 1977.
3. Coquery-Vidrovitch, c., *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985.
4. E. Mworoha, (sous la direction de), *Histoire du Burundi. Des origines à la fin du 19ème siècle*, Paris, Hatier, 1987.
5. G. Derruau, *Géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 3
6. G. Hostelet, *L'oeuvre civilisatrice de la Belgique au Congo de 1885-1953*, Académie Royale des Sciences Coloniales, 2 tomes, Bruxelles, 1954.
7. H. Meyer, *Die Burundi, Leipzig, 1916, Traduction Française, les Barundis, Paris SFHOM, 1984.*
8. H. Meyer, *Les Barundi, Traduction de JP Chrétien*, Paris, 1984.
9. J. Gorju, En *zigzag à travers l'Urundi*, Anvers-Malines, Missionnaires d'Afrique, 1926
10. J. Outters-Jaeger, *L'incidence du troc sur l'économie des pays en voie de développement*, Paris, Organisation de coopération et développement économique O.C.D.E. Centre de développement, 1979.
11. J.M.M. Van der Burgt, *Un grand peuple de l'Afrique équatoriale : Eléments d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi, Bois-le-Duc by Société l'illustration catholique, 1903.*
12. J.P. Ndayishimiye, *Bujumbura capitale du Burundi*, Bujumbura 1987.
13. L. Anciaux, Le *problème musulman dans l'Afrique Belge*, Bruxelles, librairie falk fils, 1947.
14. L. Baeck, *L'étude socio-économique du centre extra-coutumier d'Usumbura*, Bruxelles, 1957.
15. L. Philips, *De l'intégration des marchés*, Louvain, Nauwelaerts, 1962.
16. M. Wolkowitsch, *Géographie des transports*. Paris, Armand Colin, 1973.
17. P. Muller, *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*, Paris, Montchrétien, 1984.
18. PH. Leurquin, *Le niveau de vie des populations rurales du Ruanda Urundi*, Louvain, 1960.
19. S. Ndayirukiye, *Bujumbura centenaire1897-1997 : Croissance et défis*, Paris, Harmattan, 2002.

20. W.R. Louis Roger, Ruanda-Urundi 1884-1914. Oxford, Clarendon press, 1963.
21. Y. Meny, et J. C. Theonig, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.

Mémoires et thèses

1. A. Miburo, *Rôle de la tutelle Belge dans l'édification de la capitale du Burundi*, Bujumbura, Mémoire, UB, FLSH, 1998.
2. A. Ndayisaba, *Création et organisation des marchés dans le Burundi colonial (1918-1960)*, Bujumbura, UB, FLSH, 1991.
3. A. Niyonkuru, *Les caisses administratives de chefferies et leurs réalisations (1937-1960) : le cas du territoire de Kitega*, Mémoire, Bujumbura, UB, 1992.
4. A. Nsanze, *Les bases économiques des pouvoirs au Burundi : de 1875 à 1920, Paris, Université de Paris I*, thèse de doctorat en Histoire, 1986, 690p
5. A. Ntirwimura, *Evolution démographique et économique d'une colline du Burundi : cas de Buhonga (début xx^{è} siècle-1960)*, Bujumbura, UB, 1984.
6. B. Bandira, *Le passage du Rwanda et du Burundi sous l'administration belge (1919-1922)*, thèse de doctorat, Université Catholique de Louvin, 1982.
7. B. Bandira, *L'évolution de la polygamie sous l'administration Belge au Burundi (1931-1960)*, Mémoire, UCL, Louvain, 1971.
8. C. Deslaurier, *Un monde politique en mutation : Le burundi à la veille de l'indépendance (±1956-1961)*, thèse de doctorat, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne 2002.
9. C. Gakumba, *L'islam au Burundi de 1896 à 1986*, Mémoire, Bujumbura, UB, FLSH, 1987.
10. D. Nsavyimana, *La mobilisation de la force de travail au Burundi sous le mandat Belge*, thèse de 3ème cycle, Louvain, 1989.
11. F. Nizigiyimana, *Evaluation par la méthode des effets, de l'impact des marchés de Kinindo, Musaga et Kinama sur le développement socio-économique au Burundi*, Bujumbura, UB, FSEA, Mémoire,2008.
12. G. Mfuranzima, *Evolution démographique de l'Imbo -sud 2ème moitié du 19ème siècle - 1ère moitié du 20ème siècle*. Mémoire, Bujumbura, UB, 1983.
13. G. Munama, A*ménagement de la ville de Bujumbura*, Bujumbura, UB, Mémoire, Géographie, 1983.
14. G. Muryango, *Les circuits de commercialisation des produits vivriers au Burundi : Cas du marché central de Bujumbura*. Bujumbura, UB, Mémoire, 1993.
15. G. Niyongabo, *Etude géographique de la région de Rumonge*, Bujumbura, UB, Mémoire, 1986.

16. G. Sahinguvu, *Les droits fonciers dans les ex-centres extra-coutumiers de Bujumbura sous leur double aspect historique et juridique,* Mémoire de droit public, Bujumbura 1972.
17. J. Gahama, *Idéologie et politique de l'administration indirecte : le cas du Burundi 1919-1939,* thèse de 3ème cycle, Paris, 1980.
18. N. Nyawari, *L'approvisionnement en tubercules dans la ville de Bujumbura, Bujumbura, école de journalisme,* 1984.
19. Ndikuriyo (E), L'aménagement agricole de la plaine de la Rusizi, 1945-1960, Bujumbura, U.B, 1982.
20. Ngendakumana (S), Développement historique du marché central de la ville de Bujumbura, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2006.
21. P. Sabushimike, La *politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913-1962*. Mémoire, Bujumbura, UB, 1989.
22. T. Kamana, La *ville de Bujumbura, un pôle économique en expansion*, Bujumbura, UB, FSEA, 1992.
23. V. Ndikumana et R. Ntihakabiri, *Les implications socio-économiques de l'urbanisation : le cas de Bujumbura*. Mémoire, Bujumbura, UB, FSEA, 1981.
24. V. Nzobonimpa, *La ville de Bujumbura et sa campagne environnante : le cas de la région de Mutimbuzi*. Mémoire, Bujumbura, UB, 1988.

Rapports et documents divers

1. Atlas du Burundi, Edition 1979.
2. BOB n°12, L'ordonnance ministérielle du 22 septembre 2005 portant découpage administratif du Burundi, décembre 2005.
3. C.C. I/CNUCED/GATT, *Système des chambres de commerce et d'industrie de droit public et de droit privé.* Genève, 1982.
4. Enquête C.C.B, Marangara le 29/01/1983, Bande 144.
5. F.A.O: *Les problèmes de la commercialisation et leurs solutions*, n°1, 1958.
6. ISTEEBU, *Enquête sur la population de Bujumbura,* Bujumbura, 2010.
7. ISTEEBU, *Projections démographiques 2010-2050 niveau national et provincial,* Bujumbura, Avril 2017.
8. Lettre maladie du sommeil n°280/14 adressée au médecin de Rumonge par le résident de l'Urundi le 16/2/1927.
9. Ministère de l'intérieur, recensement général de la population, résultats provisoires, Bujumbura, 2008,

10. Mission de visite de l'ONU, 1960, Vol.II, document n°13, p.1
11. Mission de visite des Nations Unies. Rapport sur le R-U, New-York, 1952.
12. MJCSP, *Notre capitale vient de loin*, Bujumbura, 1997.
13. MJSC, *La ville de Bujumbura : des origines à nos jours*, Bujumbura, 2002
14. O. Louwer, L'article 73 de la charte et de l'anticolonialisme de l'Organisation des Nations Unies, I.R.C.B, Bruxelles.
15. Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi, Vissiher-Bruxelles, 1951
16. Projet d'investissement routier 1978-1987. Projet de rapport final, groupement Berger-BCEOM
17. Rapport annuel du service des affaires économiques, 1957
18. Rapport annuel sur l'administration au Ruanda-Urundi,1934
19. Rapport de l'administration 1929

Les articles

1. B. Lugan, *Les pôles commerciaux du lac Kivu à la fin du XIXème siècle*, in Revue française d'Histoire d'Outre-mer, Tome LXIV, n°235, 1977.
2. E. Mworoha, *Le Burundi des origines à MWEZI GISABO*, Cours dispensé en 1ère licence Histoire, 1982-1983
3. F. Cazenave Piarrot, *L'Imbo, Étude de la géographie physique ENS*, 1974.
4. F. Kinigi, *Le commerce chez les anciens Barundi, in culture et développement*, vol.3, Bujumbura, 1980.
5. G. Smets, Commerce, marchés et spéculations chez les Barundis, Congo, Vol.2, n°2, 1938.
6. J.L.L. Conhaine, *Aspects of urban in Tropical and Southern Africa*, in Zaïre,1954.
7. J.P. Chrétien, *Introduction à une étude coloniale allemande au Burundi in* Revue Nationale d'éducation au Burundi, 4ème année, n°6,1967-1968.
8. T. Saint, *L'hygiène de la vie familiale*, Grands Lacs, 1948 n°2, pp.21-24

Les archives

1. A.N., Kitega AA 109,1918-1959, Liasse 1
2. A.N., Kitega AA 363, 1940-1943, Liasse 2
3. A.N., Kitega AA.170, 1917-1937
4. A.N., Kitega AA161, 1918-1929
5. A.N., Kitega AA170, 1917-1937, Liasse 1
6. A.N., Kitega AA51, 1936-1937, Liasse 1

7. A.N., Kitega AB 62, 1946, Liasse 2
8. A.N., Kitega AB.83, 1953-1960, Liasse 1
9. A.N., Kitega AB69, 1949-1959, Liasse 1
10. A.N., Kitega AB69, 1949-1959, Liasse 1
11. A.N., Kitega, AB69, 1949-1959, Liasse 1
12. A.N., Muhinga AH6-54, 154
13. PV de la réunion du conseil supérieur du pays tenu à Kitega du 23 au 28 novembre1953
14. PV du conseil Supérieur du Pays tenu à Kitega du 17 au 19 Janvier 1957
15. Statut de chambre de commerce d'Usumbura, 1923

ANNEXES

Annexe n°1 : Décision n°1 du résident de l'Urundi créant le marché public d'Usumbura

Le résident de l'Urundi,

Vu l'ordonnance-loi n°12 du Commissaire Royal en date du 8 mai 1917 et spécialement en ses articles 2 et 3 ;

Vu la nécessité d'empêcher à certains jours les achats d'articles de consommation dans un rayon de 5 kilomètres autour de la station d'Usumbura :

Décide :

Art.1. Il est créé un marché public dans la station d'Usumbura. L'emplacement de ce marché ainsi que les jours et heures où il se tiendra seront déterminés par l'administrateur du territoire d'Usumbura.

Art.2. Il est interdit dans un rayon de 5 kilomètres autour de la station d'Usumbura d'étaler, de vendre ou de mettre en vente, d'acheter ou d'échanger en dehors du marché public, les et les marchandises produites sur place faisant l'objet de transaction sur le marché. Exceptionnellement, l'administrateur local pourra autoriser les ventes en dehors du marché des produits soumis vente au marché. Les bénéficiaires observeront les prix fixés par la mercuriale. Ils sont tenus en outre à l'observation des lois et règlements en vigueur en matière de commerce.

Art.3. Les vendeurs sont tenus le marché terminé, de remettre en état de propreté l'emplacement qu'ils ont occupé.

Art.4. La police du marché est assurée suivant les instructions de l'administrateur du territoire d'Usumbura.

Art.5. Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'ordonnance-loi n°12 de Monsieur le Commissaire Royal à la présente décision et aux règlements pris pour son exécution.

Aura porté entrave à la liberté des transactions ou causé des troubles d'une manière quelconque au marché public, sera passible d'une amende qui ne pourra être supérieure à 200 francs et d'une servitude pénale qui n'excédera pas 7 jours ou d'une de ces peines seulement, sans préjudice de peines plus graves en cas d'infraction aux lois et règlements en vigueur.

Les indigènes seront en outre passibles d'une peine corporelle de 25 coups de fouet au maximum.

Art.6. L'administrateur du territoire d'Usumbura est chargé de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur immédiatement.

Kitega le 29 avril 1918

Le Résident

Van den Eede

Source: A.N., Kitega AA 170, 1917-1937

Annexe n°2: Lettre des commerçants des CN de l'Urundi au Résident en date du 15 Avril 1956

Monsieur le Résident,

Nous, commerçants de tous les centres de négoce (CN) de l'Urundi, vous demandons de nous éclairer sur les points suivants :

1) Vous avez dit que seulement les noirs exerceront leurs activités commerciales dans les CN et qu'aucun blanc n'y mettra le pied pour s'y livrer au commerce ;

2) Vous avez fixé la taxe pour chaque parcelle du CN à 240Frs ;

3) Vous avez dit que celui qui ne construira pas une maison sur sa parcelle verra celle-ci lui retirée.

Nous avons accepté tout cela. Actuellement, toutes les parcelles des CN appartiennent aux blancs malgré que vous aviez précisé que cela n'était qu'uniquement pour les noirs.

Nous achetons nos marchandises chez eux, une étoffe coûte chez eux 100Frs. Le jour du marché, ils viennent dans des"camions"pleins de marchandises avec leurs "capitas"qui les aident et qui d'ailleurs sont seuls autorisés d'y excercer le commerce.

Une étoffe que nous avons acheté à 100Frs chez eux voit son prix fixé à 80Frs dans nos CN. Les étoffes que nous avons achetées chez eux finissent par pourrir dans nos magasins faute d'acquéreurs. A force d'abaisser nos prix nous finissons par perdre tout ce que nous avons dépensé. Le jour du marché, ils installent à chaque magasin au moins 10 capitas en plus du clerc qui y vit. Nous croyons que ne pouvait exercer le commerce que le clerc seulement qui occupe le magasin, n'est-ce là la législation ?

Ne saviez-vous que nous étions des pauvres en permettant de nous mélanger avec ces riches commerçants ? En construisant nos magasins, nous avons dépensé tout ce que nous possédions dans l'espoir de les récupérer plus tard ainsi que nous avions espéré devenir riche un jour mais hélas.

Aussi, les finances exigent le même impôt que ces mêmes commerçants alors que nous sommes pauvres, nous croyons que nous payerons toujours la somme de 240Frs maintenant que nous sommes fort étonnés de nous avoir taxé le même impôt que les blancs qui possèdent beaucoup.

Nous demandons que tous les règlements et décisions que nous recevons soient écrits en Kirundi seule langue que nous parlons. Le motif en est que nous ne parlons pas français tous et le plus souvent nous devons signer des documents dont nous ne comprenons pas le contenu ou nous ne tenons pas compte des rigueurs des règlements parce que nous ne connaissons pas cette langue.

Nous demandons aussi d'avoir un Représentant au sein du CSP et l'obtention d'une avance pour financer nos activités commerciales. Nous rembourserons ces sommes petit à petit et suivant nos possibilités.

En vous disant au revoir Mr le Résident, nous espérons que votre réponse calmera nos cœurs.

Les commerçants des CN de l'Urundi

Au nom de tous

Sé/SUDI, IDI, AMINU, HUSSEIN (1)

Source : A.N., Kitega, AB 69, 1949-1959, Liasse 2

Annexe n°3. Décret du 2 avril sur le commerce ambulant

Art.1. Est ambulant le commerce de toutes denrées, marchandises ou objets généralement quelconques effectué par la vente ou l'offre de vente à l'acheteur soit de porte en porte, ou de place en place, soit sur la voie publique, soit sur les marchés publics sauf :

1° Si la vente ou l'offre de vente à pour objet des denrées ou des marchandises faites par un boutiquier ou son préposé sur la voie publique devant son magasin, pour autant que l'échange ou l'état constitue un simple prolongement de celui-ci, et que les produits qui y sont exposés soient similaires à ceux qui sont mis en vente dans l'établissement même ;

2° Si la vente ou l'offre de vente a pour objet des journaux et des périodiques ;

3° Si la vente ou l'offre de vente a pour objet des produits locaux de l'agriculture, de l'élevage, de l'aviculture, de la chasse, de la pêche et de l'horticulture ;

4° Si la vente ou l'offre de vente a pour objet des vivres de production locale autres que ceux mentionnés sous le titre 3 ci-dessus ;

5° Si la vente ou l'offre de vente a pour objet des objets fabriqués par les indigènes ;

6° Si la vente ou l'offre de vente est faite sur le marché public, pendant les heures d'ouverture de celui-ci par une personne spécialement autorisée à y exercer son activité commerciale par l'application des ordonnances prises en vertu du décret du 6 Août 1922 sur les règlements de police et de l'administration générale.

Art.2. Nul ne peut exercer le commerce ambulant soit pour son compte personnel, soit pour compte de tiers, s'il n'est pas muni d'un permis de circulation autorisant cette activité commerciale.

Art.3. Le permis est délivré par l'administrateur du territoire pour lequel il est sollicité ou par son délégué. Il est personnel et nominatif et ne peut être cédé ou prêté. S'il doit permettre le commerce ambulant à moins de 10 km de frontière, l'administrateur territorial ou son délégué ne

le délivrera que sur l'avis favorable du contrôleur de douanes du ressort ou à son défaut sur celui du receveur des douanes le plus proche.

Art.4. Ne peut obtenir le permis de circulation autorisant la pratique du commerce ambulant que celui qui justifie :

1° avoir satisfait à toutes les obligations concernant l'établissement, le recensement et l'immigration sur le territoire du Congo-Belge et avoir séjourné régulièrement ou Ruanda-Urundi depuis 12 mois sans interruption ;

2° savoir peser et mesurer correctement les produits, calculer correctement le prix d'achat et vente, lire, écrire et tenir la comptabilité tout au moins sommaire de ses opérations commerciales en une langue européenne ou indigène ;

3° disposer des mesures de capacité et de longueur des poids et des instruments de pesage prévus par la loi et nécessaires à son activité commerciale ;

4° n'avoir pas été condamné du chef :

- D'arrestation illégale ou arbitraire, de vol, d'abus de confiance, d'escroquerie, faux en écriture, d'usage de faux
- D'infractions aux règlements sur la police du commerce.

La délivrance du permis pourra être subordonnée à la présentation par le demandeur, de l'extrait de son casier judiciaire.

Art.5. La délivrance du permis est subordonnée au paiement d'une taxe annuelle propre à chaque territoire et dont le montant est fixé par le gouverneur de province et ne peut être inférieur à 500F ni excéder 25.000F.

La taxe est due intégralement pour l'année en cours de laquelle ce permis est délivré. Elle n'est ni pour aucune fraction remboursable. Le permis n'est valable que pour autant que la taxe ait été acquittée.

Art.6. Le commerçant ambulant est tenu de présenter le permis de circulation à la réquisition de tout agent de l'autorité.

Le présent décret entre en vigueur le 1er mai 1957.

Source : A.N., Kitega AA 355, 1945-1959, Liasse 2